

HISTOIRE
DE
MAZINGHIEN

L. Baudchon, curé

NOTA : eu égard au respect de l'auteur de cette monographie, lors de la transcription de ce manuscrit, j'en ai respecté l'orthographe, mais certains noms propres ou latins, peuvent avoir été mal orthographiés par moi-même. (Le transcripteur Marcel CARPENTIER)

Préface

La monographie d'un modeste village, tel que Mazinghien, semble de prime abord ne présenter qu'un médiocre intérêt. C'était, avouons-le, notre opinion personnelle avant d'entreprendre ce travail. Mais nous avons eu l'agréable surprise de découvrir de précieux documents qui nous ont fourni la matière d'une étude assez intéressante.

C'est en tout cas une œuvre sincère, car notre grande préoccupation a été de faire « de l'histoire » et non « des histoires » ; nous n'avons relaté que les faits reposants sur un témoignage authentique - melius est tacere quam falso proferre - et une œuvre impartiale, notre principal soin ayant été de bannir toute idée préconçue, tout jugement passionné dans l'appréciation des hommes et des choses.

C'est aussi, avant tout, une œuvre d'obéissance, entreprise pour répondre au programme tracé par notre archevêque très aimé aux prêtres des paroisses.

Nous sommes heureux d'offrir à la paroisse de Mazinghien ce témoignage de notre affectueux dévouement. Puissent nos chères ouailles nous savoir gré devant Dieu d'avoir exhumé, de la poussière des archives où ils étaient ensevelis, un grand nombre de faits qui les intéressent au premier chef, et puissent-elles retirer quelque profit des beaux exemples de fidélité au devoir, de patience courageuse et de résignation chrétienne que leurs ancêtres ont montré au milieu des plus dures épreuves.

L. Baudchon

curé

Mazinghien ce 15 août 1926
En la fête de Notre-Dame, patronne de la paroisse.

Préliminaires

Mazinghien ou Le Mazinghien, anciennement Robertcourt, près de la chaussée Brunehaut - 8 Kilomètres du Cateau - 34 km de Cambrai - 57 km de Douai - 90 km de Lille - est un modeste village entouré des riantes prairies qui bordent le Cambrésis en approchant l'Avesnois.

Quoique situé au sommet d'un plateau assez élevé, le village ne possède ni monts ni montagnes, mais de simples collines que l'on désigne improprement sous le nom « d'éminences ». La côte la plus élevée est la butte du Bois de Ribaucourt qui est de 157 mètres au dessus du niveau de la mer ; c'est l'altitude du Mont Cassel et si elle ne ressort pas autant, c'est parce que le niveau général du Cambrésis est plus élevé.

Le village est bâti au sommet de cette butte dont le versant Est s'incline vers Rejet de Beaulieu, tandis que le versant Ouest descend vers l'Arbre de Guise et la vallée de la Selle.

L'assiette très élevée du village ne comporte aucun cours d'eau de quelque importance ; seule la petite rivière de l'Ecaillon le baigne à son extrémité Sud vers le Bois de Ribaucourt, le ruisseau est formé par les eaux qui descendent du Petit Cambrésis, du Bois Monsieur etc... et se dirige vers Rejet de Beaulieu. Au moment de la fonte des neiges ou à l'époque des grandes pluies, ce cours d'eau devient assez considérable et inonde parfois la plaine ; mais il est à sec pendant tout l'été.

Le territoire de Mazinghien affecte une forme très irrégulière : de l'Arbre de Guise à l'extrémité du Bois de Ribaucourt la distance est de 5 km, tandis qu'elle n'est que de 2 km du territoire de Catillon à celui de Ribeuville.

La superficie totale du territoire de Mazinghien est de 882 hectares 90 ares 72 centiares, se répartissant comme suit :

- Terres : 325 hect, 70 a, 15 cent
- Pâtures : 538 hect, 72 a, 92 cent
- Jardins : 7 hect, 94 a, 96 cent
- Cours : 9 hect, 91 a, 82 cent
- Terrains vagues : 60 a, 87 cent.

Le sol est couvert d'une épaisseur de terre arable de 0 m 50 environ au dessous de laquelle gît la terre à briques proprement dite, d'une épaisseur moyenne d'un mètre et qui a comme base un lit de sable. La terre à briques de Mazinghien est supérieure comme qualité à celle des environs. La constatation en a été faite d'une manière évidente lors de la reconstruction de l'église. L'entrepreneur qui avait passé marché pour 500.000 briques à fournir par un Monsieur de Wassigny* (*M. Henri Brunet, maire et marchand-briquetier), n'hésita pas à résilier son contrat dès qu'il eut remarqué la dureté et la beauté des briques du pays. La terre de Mazinghien, pétrie et façonnée, laisserait croire que nous avons ici une argile très ressemblante à la terre à poteries.

Parce qu'autrefois Ribaucourt était boisé, de ce côté-là le terrain est pauvre et ne convient guère qu'à la culture du seigle ou des pommes de terre.

Les lieux-dits sont : sur la rive droite, c.a.d depuis l'Arbre de Guise jusqu'au Bois de Ribaucourt, le Petit Cambrésis – Bernoville – l'Ecaillon – Ribaucourt – les Quarante – les Fonds Minaux – le Bois Monsieur – le Bois de Ribaucourt.

Sur la rive gauche, c.a.d de l'Arbre de Guise à Rejet de Beaulieu : les Près Lefevre – l'Épinette – l'Abreuvoir Lefevre – la Chapelle Lefevre – les Moulins – la Redoute – le Cimetière – le Jonc de Mer – la Tête d'Étoupe – le Buisson Pamart – les 15 Bugnies – les Bruyères – les Houblonnières – Tassonez .

Les Hameaux : Parmi les lieux-dits nous avons mentionné les sept hameaux que compte le village : l'Arbre de Guise – les Moulins – la Tête d'Étoupe – Ribaucourt – l'Ecaillon – le Jonc de Mer – le Bois de Ribaucourt - le seul qui ait quelque importance est celui de l'Arbre de Guise : il contient 18 maisons parmi lesquelles se trouvent les fermes Lefebvre et Bernoville dont il sera parlé au cours de cette monographie.

Les Moulins comptent trois maisons. La Tête d'Étoupe (enseigne d'un ancien cabaret qui existe encore) comprend neuf maisons ; c'est dans ce quartier qu'est bâtie la succursale de la laiterie Catillonnaise. Ribaucourt¹ qui fut autrefois le centre du village se compose de deux fermes. L'Ecaillon situé aux confins du village, vers Ribeuville, possède trois fermes – Au Jonc de Mer il y avait primitivement deux fermes : une seule existe encore – Au Bois de Ribaucourt ont été bâties 2 fermes.

Le village de Mazinghien est bâti le long de la route n° 115 qui venant de Saint-Souplet se dirige vers Rejet de Beaulieu. Elle est traversée à l'Arbre de Guise par la route n° 12 qui va du Cateau à Guise et a tout d'abord comme voies adjacentes le chemin du Petit Cambrésis et celui de l'Épinette. Au hameau de la « Tête d'Étoupe » elle rejoint la route n° 35 qui va de Mazinghien à Landrecies par Bazuel : 4 Km 500. Un bras du n° 115 part de cet endroit vers Catillon à 4 Km 400 ; un autre descend vers Ribauville à 1 Km 600.

Près de l'église se trouve la Petite Rue qui s'en va vers le Chemin de Catillon ; enfin à l'extrémité du village nous trouvons le chemin du Bois de Ribaucourt.

La commune possède trois abreuvoirs publics : l'un creusé à l'Arbre de Guise, à l'intersection des routes n° 12 et n° 15. Le second, placé en face du presbytère, il a remplacé celui qui existait autrefois à l'endroit où est bâti le clocher et conséquemment sur le côté de la vieille église ; on l'appelait le « Fossé de l'Atre ». « L'Atre » - du latin atrium - était le terrain qui s'étendait devant le portail de l'église et par extension, celui qui entourait l'église. Le « Fossé de l'Atre » signifie donc le fossé aux abords de l'église.

Le troisième abreuvoir se trouve à l'extrémité du village vers Rejet de Beaulieu, en face de la propriété de M. Boitelle.

¹ - Ribaucourt = le fief, le courtil, la terre arrosée par la petite rivière curtis, riveria en l'espèce l'Ecaillon est le cours d'eau dont il s'agit.

Enfin il y a, pour l'usage des différents quartiers quatre puits communaux : le premier est celui de la mairie - le second est situé près de l'église - le troisième fait face à la maison Pelletier-Merlin et le 4^{ème} est pour les habitants de la Petite Rue.

Monographie de Mazinghien

Société d'Emulation de Cambrai

Concours d'histoire 1928

Médaille d'argent : grand modèle

- I^{ère} Partie -

- La Commune -

La Seigneurie

Et d'abord, « Mazinghien, Robercourt », quelle peut bien être l'étymologie de ces deux noms ?

Robercourt, nom primitif de notre village, dont le centre se trouvait vers Ribeuville, est un mot composé. Robercourt = Robert, curtis, c'est-à-dire, courtil, fief, domaine de Robert, lequel Robert serait vraisemblablement le comte de Flandre ; et si l'on s'étonne qu'il ait pu son nom à notre pays, un peu de réflexion suffira à nous en faire découvrir le pourquoi. N'oublions pas que Mazinghien était l'extrême limite des propriétés du comte de Flandre, propriété souvent disputée, contestée : aussi les princes de jadis appliquèrent-ils leurs noms à certains fiefs qui bordaient leur domaine, afin que le titre lui-même en révélât le véritable possesseur, et cette manière de faire, pleine de sagesse est encore usitée de nos jours. Evidemment, nous trouverions étrange de voir, en plein Paris, des pancartes portant en gros caractères cette mention « Ici, France ». Mais il semble très naturel que le long de la frontière on ait planté des poteaux, indiquant aux passants : Ici, France. – Ici, Belgique. -

Et de même, à Mazinghien, nous avions autrefois la Flandre au comte Robert, d'où Robercourt, et tout auprès, de l'autre côté de la route, le Vermandois, la France, aux ducs de Guise d'où la dénomination : « Arbre de Guise ».

Plus tard, quand la Flandre fut réunie au royaume de France, le village perdit son titre seigneurial et reçut le nom plus poétique de Mazinghien, c'est-à-dire « terre des mésanges », sans doute parce que ces oiseaux étaient nombreux en notre région boisée. ²

Dans les différentes notices qui ont été publiées sur les communes du département du Nord, on lit que Mazinghien est un village fort ancien. Notre pays était primitivement habité par des hommes qui appartenaient à la puissante tribu des Nerviens. Fixée depuis

² Note : Autre étymologie : Mazinghien = mansorum + ghem = bourg de maisons - agglomération de fermes.

un temps immémorial sur les rives de l'Escaut, de la Selle, et de la Sambre, cette tribu occupait le pays dont une partie forma le Cambrésis. César dans ses commentaires, nous dit que les Nerviens rejetaient l'usage du vin, et de toutes les superfluités propres à énerver. Il nous donne des détails sur la façon dont ils combattaient. Pour résister à la cavalerie ennemie, leur infanterie, qui constituait la plus grande force de l'armée, taillait et courbait de jeunes arbres, et faisaient avec leurs branches entrelacées de ronces et d'épines, un mur impénétrable. « C'était le fil de fer barbelé de ce temps là ».

La manière de combattre de leurs cavaliers ne différait en rien de celle que les tribus arabes ont conservée jusqu'ici ; retranché dans leurs bois, ils se précipitaient sur les ennemis aussitôt qu'ils les découvraient, puis quand ils n'avaient pu les culbuter, ils se retiraient dans l'espoir d'être poursuivis par eux et de les faire tomber dans leurs embuscades.

On comprend combien merveilleusement notre région se prêtait à ce genre de combats quand on songe que Mazinghien était protégé par un long cordon de forêts, comprenant le Bois de l'Abbaye, le Bois de St Souplet, la Louvière, le Bois de Ribaucourt, le Bois « Monsieur ».

Le fait le plus remarquable de l'histoire des Nerviens est la résistance qu'ils opposaient à l'invasion romaine. Lorsque César voulut s'emparer de la Gaule-Belgique, il eut à compter avec ces braves qui ne craignirent pas de se mesurer avec lui. Une sanglante bataille fut livrée l'an 57 avant Jésus-Christ.

C'est une question déjà vieille que celle de l'emplacement de cette bataille ; souvent débattue, elle n'est pas encore résolue. La rencontre eut lieu, d'après les uns, au-delà de Maubeuge, vers Beaumont, Thuis et Valcourt ; selon d'autres à Prèle-s-Sambre, dans la plaine de Fleurus ; certains opinent pour Pont-sur-Sambre et Saint Rémi-Mal-Bâti ; quelques-uns pour Preux-au-Bois, non loin de Landrecies ou pour Catillon-sur-Sambre ; plusieurs la placent sur l'Escaut, à quelques lieues de Cambrai, ceux-ci sur la Selle, aux environ du Cateau, ceux-là à Solesmes-s-Selle. Si le lieu du combat n'est pas connu de façon certaine, il est presque hors de doute que notre pays était habité et que la population fournit son contingent à l'armée qui opposa à César une héroïque résistance.

Vers la fin du IXème siècle, nous savons que s'élevaient sur les rives de la Selle deux villages qui formèrent plus tard le Cateau : Vendelgies occupait la partie basse, occidentale de la ville, c'est-à-dire celle qui se trouve vers le faubourg de Cambrai, et Péronne, appelé aussi Péronnelle, pour le distinguer de la ville de Péronne en Artois, était situé au Nord-Est, dans la partie haute. Or, Mazinghien se rattachait à ce village de Péronne dont il était le faubourg, la banlieue. Othon III, en effet - (988 – 1002) - donna à l'évêque de Cambrai des lettres patentes lui conférant les droits de haute, moyenne et basse justice sur Le Cateau et la châtellenie qui comprenait au premier rang la banlieue c'est-à-dire Mazinghien.

Les 2 villages, Péronne et Mazinghien, furent donc, dès le IXème siècle, la propriété de l'église de Cambrai et il semblait qu'elle aurait dû en avoir la paisible jouissance, il n'en fut pas ainsi car maintes fois, nous voyons les évêques aux prises avec les injustes détenteurs de ces biens. De fait, ils lui furent enlevés un moment, puis restitués sous l'épiscopat de Dodilon (888) par le roi de Lorraine Zwentibold. Ils en furent

détachés de nouveau (895) pour être donnés à apanage par l'empereur Arnould à son fils naturel, roi de Lorraine, mais ils firent définitivement retour à l'église de Cambrai sous l'évêque Herluin (996) en échange de divers biens acquis par ses prédécesseurs, l'évêque Jean, dans le pays d'Hasbaie et le Boudros.

Herluin se préoccupa de la sécurité et du bien-être des habitants du Cambrésis. Pour les protéger contre les pillards qui infestaient les forêts de la Thiérache, de l'Arrouaise et de Ribeaucourt et répandaient la terreur dans la région environnante, il fit élever une forteresse en bois à laquelle il donna le nom de Château Sainte-Marie : « Herluin fit faire un Chastel de bois pour enfermer et garder le pays contre les robbeurs et larrons qui détruisaient et ravageaient l'environ repaissant-es-bois (ayant leurs repaires dans les bois). »

Quelques années plus tard, en 1095, on élut illégalement, comme évêque de Cambrai Gaucher, qui fut excommunié et chassé de son siège en 1103. Manassés fut reconnu évêque. Toutefois, Gaucher fut reçu au Cateau par le comte de Flandre, Robert II, qui s'était emparé de la ville à la faveur du désordre, et l'empereur de Germanie, Henri V -1106-1125- en apprenant ces événements, cru devoir abandonner Mazinghien et toute la châtellenie à Robert II qui, en maintes circonstances, s'était montré le protecteur des évêques de Cambrai. Mais l'évêque Burchard, considérant cette occupation comme une offense faite à Dieu et à la sainte église de Cambrai voulut faire restituer ces biens par le fils et successeur de Robert II, Baudoin VII, dit à la Hache. Il usa alors de l'arme que l'église mettait entre ses mains ; il l'excommunia, pour le punir d'avoir usurpé les biens ecclésiastiques. « Et certains jours, l'évêque Bourchard faisait faire grande complainte et proclamation, à cloque sonnante, devant corpus Domini, pour l'injure du comte ».

En 1118, Baudoin se rendit en Normandie : mortellement blessé au siège d'Eu, il fut ramené en toute hâte à Arras. Le prélat accouru auprès de lui, multiplia les instances et obtint la restitution de Mazinghien et des autres biens accaparés. Il le releva de l'excommunication, lui donna l'absolution et l'assista dans ses derniers moments.

Le successeur de Burchard, Liétard eut un épiscopat attristé par la guerre que lui fit Gérard de Maufilâtre, sire de St Aubert, de Busigny et de Quiévy. Gérard était un de ses aventuriers sans foi ni loi qui ne vivait que de meurtres et de brigandage. Il s'insurgea sans motif contre le prélat et vint attaquer Le Cateau avec l'aide du comte de Hainaut et de ses gens de guerre -1133-. Sur son passage, il sema la ruine, l'incendie, le pillage, la dévastation, la mort. « Et le prit par fu et par forche, et furent illués ars (iboulés) que hommes, que femmes plus de 100 ; et la ville fut arse et cinq églises aussi et reliques d'aucuns saints roberent chil de l'ost (ceux de l'armée) toute la ville, d'argent, de vestures et de chou qu'ils purent. » (Bibliothèque de Cambrai - n° 884) -

Notre pays demeura trois ans sous le joug de Gérard. Revenant un soir d'Oisy, où il avait eu une conférence, avec Simon, châtelain de Cambrai, fils d'Hugues d'Oisy, il fut arrêté à Thun par les hommes d'armes de l'évêque, et dut rendre le Cateau et ses dépendances, pour sa rançon. Il était temps de mettre un terme aux dégâts qui éprouvaient surtout les habitants de nos campagnes. Un certain nombre d'églises avaient été pillées et incendiées ; un malheureux prêtre et plus de 100 personnes avaient été la proie des flammes. Maufilâtre s'était même emparé des revenus que l'évêque avait à Mazinghien et

ailleurs. Simon, prenant la défense des droits de l'église, leva une armée, ravagea les possessions de Gérard et y mit tout à feu et à sang. Le mauvais sire, ayant essayé de nouveau à reprendre la ville, tomba entre les mains des assiégés qui l'assommèrent à coup de pierres, tandis que son armée s'enfuyait en désordre -1137-

Comme on le voit par ces quelques faits, le Cambrésis était rarement en paix. Les guerres intestines étaient désastreuses pour le pays. Elles avaient pour cause l'esprit des seigneurs qui étaient aventuriers et belliqueux et se soulevaient facilement contre l'évêque dont ils ravageaient les domaines ; elles avaient pour cause également, le caractère des évêques eux-mêmes, pasteurs et seigneurs tout à la fois et qui, comme tels, n'échappaient pas complètement à l'esprit du temps.

Pour soustraire notre pays aux incursions ennemies, l'évêque Nicolas résolut de faire bâtir, près de la Sambre, sur les confins du Hainaut et du Cambrésis, le château fort appelé la Malmaison, cette forteresse, qui était un monument remarquable - pour l'époque selon les règles de l'architecture ogivale. L'évêque avait surtout veillé à ce qu'elle fut solidement bâtie, destinée qu'elle était à arrêter l'envahisseur, pour permettre aux gens du pays de prendre les armes, de s'organiser. Dans la pensée de Nicolas elle apparaissait donc comme une protection pour nos aïeux. L'emplacement de ce château était exactement à 6 km de Mazinghien, sur la route de Catillon à Ors, au lieu appelé le Donjon, vaste cirque aujourd'hui couvert de prairies. Des fouilles pratiquées aux endroits où se voyaient des traces de l'ancienne forteresse, laissèrent apparaître ce que l'on croit être des fortifications du château : des murailles de 1 m 20 de profondeur et d'une épaisseur égale, appuyées sur d'énormes chênes entiers qui, en dépit du temps, ont conservé leur dureté et leur résistance. Ces murailles sont formées, à l'intérieur de silex, de mortier et de débris de matières très dures ; elles étaient recouvertes de grés piqués parfaitement taillés. Le fossé qui entourait la première enceinte circulaire du château était large de 25 mètres et profond de 2 mètres, la seconde enceinte avait une largeur de 20 mètres.

Loin de répondre aux espérances de son fondateur, la Malmaison fut, pour les successeurs de Nicolas, une source d'ennuis, et pour notre pays, l'occasion de multiples dévastations. Ainsi, en 1398, les 2 fils du seigneur d'Esne, Mansard, pair du Cambrésis, et Grignard, chevalier, résolurent d'enlever ce château à son légitime propriétaire, l'évêque de Cambrai. Prétextant une question de mariage, ils se firent ouvrir les portes de la forteresse, et dès qu'ils y furent entrés, envoyèrent chercher au château d'Esne des canons et des munitions. Ils prirent aussi à leur solde des Ardennais qui ravagèrent nos campagnes. Désolés de voir piller les blés et avoines, les « gens de loy » s'adressèrent à l'évêque de Cambrai. Les mayeurs et échevins du Cateau, ville et banlieue, c'est-à-dire Mazinghien et Pommereuil, les mayeurs et échevins d'Ors et de Catillon, les mayeurs et gens de loi de Saint-Benin, Reumont et Maurois, vu les maux dont elle était cause pour eux, réclamèrent de Pierre d'Ailly, la démolition de cette forteresse. Mais Pierre, rentré en possession de ce fort, mourut sans avoir donné satisfaction à ses sujets.

Pour son successeur, Jean de Lens, la Malmaison fut aussi une source de nombreux ennuis. Comme les chevaliers d'Esne, Jean Blondel parvint à s'en emparer par ruse, puis s'étant pourvu de grands renforts et d'abondantes munitions, il se mit à courir

le pays « en faisant maux inestimables ». Pour se débarrasser de Jean Blondel et de Bourneville, l'évêque dut leur remettre 4.000 écus au paiement desquels participèrent nos ancêtres. Le château fut démoli en 1429.

Sous Monseigneur Henry de Berghes - en 1489 suivant certains auteurs, en 1492 suivant d'autres - malgré la soumission du Cateau aux armes de France, une bande d'aventuriers, commandée par Don Jehan de Chevillon, capitaine espagnol, vint avec une troupe d'hommes d'armes français, établit ici une garnison et fit main basse « sur les blés et avoines qui, cette année-là, étaient considérables - Les travaux des champs furent suspendus et le terroir laissé en friche ». Toutes les maisons, dit Dom Potier, tant à l'intérieur de la ville que dans les faubourgs furent détruites ; les habitants furent faits prisonniers par les Bourguignons et l'argent que l'on portait pour leur rachat fut intercepté et ceux qui le portait furent tués de sorte qu'on fut forcé de payer deux fois. On dit que le roi de France, sollicité de prêter main forte pour repousser les oppresseurs, resta sourd à toutes les prières qui lui furent adressées.

Pour obtenir le départ de Don Jehan et de son escorte, l'évêque de Cambrai traita avec lui ; on imposa à tout le Cambrésis de très grands sacrifices, qui mirent le comble à la misère publique - rien que pour la ville du Cateau, il fallut verser 3.200 écus d'or.

La paix étant momentanément revenue, chacun regagna ses foyers et se remit au travail, faisant contre mauvaise fortune, bon cœur.

Molinet, dans ses chroniques, p. 15, nous a raconté cet épisode :

« La conquête de Bretagne achevée par le roy de France, plusieurs mauvais garnemens rassembley de diverses nations, sans ordonnances, ni gages ou bienfaits, s'estaient fourrey en l'armée, lesquels, pour leurs exécrales maux par euls perpétrey furent bannis de royaume de France, et es mi dans les limites d'icelui ; commirent innumérables insolences... Les uns furent pendus... les autres voyant leurs compaignons Locquiey et Callauchiey au vent, sans séjour, se tirèrent en toute diligence hors du royaume et descendirent en Cambrésis... Ils jetèrent leur sort sur la ville de Chasteau-en-Cambrésis, tenant neutralité, appartenant à l'évêque de Cambrai... »

Quelques-uns de ces bandits se déguisèrent en pèlerins, traversèrent Mazinghien et surprirent le Cateau grâce à ce stratagème. Finalement ils se déclarèrent pour Mgr Philippe (-de Clèves, chef des Flamands révoltés contre Maximilien, leur souverain-) qui se trouvait à Lécuse. Au bout de sept mois, l'évêque racheta la ville comme nous l'avons dit plus haut et put enfin les expulser du Cateau, le jour de l'exaltation de la Sainte Croix.

Ce fut à cette époque que Mgr Henry de Berghes afferma pour 90 ans la cense de Tassonner de Mazinghien qui, depuis 100 ans était inoccupée, c'est-à-dire depuis le départ des templiers. « L'an 1493, est fait l'arrentement et cense de Tassonner, pour le prix de 26 livres tournois, par Henry de Berghes, pour l'espace de 90 ans. Laquelle passé plus de 100 ans était déserte ».

Jacques de Croy, deuxième fils de Jean de Croy, comte de Chimay et de Marie de Lalaing, héritière de Quiévrain fut, en 1508, nommé à l'évêché de Cambrai. Charles-Quint qui appréciait les mérites du prélat et prenait en considération la noblesse de sa maison, le combla d'honneur. Il lui conféra les titres de duc de Cambrai, comte du Cambrésis, prince du Saint-Empire et lui accorda « les dignités, prééminences, droits,

pouvoirs, libertés et honneurs qui appartiennent aux autres illustres ducs de l'empire romain ». Depuis cette époque jusqu'à la Révolution, tous les évêques et archevêques de Cambrai portèrent le titre de « ducs ».

Jacques de Croy eut pour successeur son neveu Guillaume de Croy qui, nommé vers 1517 ou 1518 à l'évêché de Castille, résilia son évêché de Cambrai en faveur de son frère Robert de Croy. La devise était : « Où que soit Croy ! »

Robert de Croy (1519) 4ème fils d'Henry de Croy n'avait que 13 ans lorsqu'il fut nommé à l'évêché de Cambrai. A cause de la rivalité de François I et de Charles-Quint, il eut son pays souvent ravagé et réduit à la misère. C'est ainsi qu'en 1530, il se vit dans la nécessité d'interdire la sortie des grains du comté du Cambrésis et « ce, depuis ce jour (-30 sept-) jusqu'à la fête de la nativité de N.S. » Le 6 aout 1531, effrayé des proportions que prenait le colportage et la propagation des livres protestants, il fit promulguer la peine de mort contre ceux qui les conserveraient dans leurs maisons. Au 26 décembre de la même année, Dom Potier nous donne encore un arrêté de ce prélat où des peines sévères sont prononcées pour punir le blasphème et les paroles déshonnêtes.

Ces mesures n'ont rien qui doivent nous surprendre. Pour les apprécier, il suffit que nous nous rendions compte de l'esprit qui, à cette époque, animait la société et réglait ses actes. Dieu était véritablement considéré comme souverain par les peuples ; la nation française, tout particulièrement, reconnaissait son auguste souveraineté ; en conséquence les crimes de lèse-majesté divine étaient punis avec la même sévérité que ceux qui attaquaient l'autorité temporelle des princes. Méconnaître les droits de Dieu, c'était encourir les châtiments de la justice au même titre que si on avait méconnu le respect dû aux gouvernants. Dès lors, rien d'étrange à ce que dans l'arrêté de Mgr de Croy, nous relevions les dispositions suivantes :

Art 8 – Tout blasphème contre le nom de Dieu, la Ste Vierge et les saints, quels qu'ils soient, est défendu sous peine de 20 sols cambrésiens pour la première fois, mais pour la seconde fois est laissé à la discrétion des juges.

Art 9 – De même, les paroles déshonnêtes et honteuses sont défendues sous peine de XV sols pour la première fois et pour les autres fois, la peine est encore laissée à la discrétion du juge.

Il les renouvelle le 14 septembre 1547, sans doute parce que le séjour de troupes indisciplinées avait contribué à répandre dans le peuple cette funeste habitude du blasphème.

Il est défendu de prononcer le mot « bougre » (= Bulgare, hérétique, livré au vice) et de blasphémer sous peine de 60 sols cambrésiens pour la première fois ; pour la deuxième fois et autres, le délinquant devait être mis pendant 3 heures à la colonne de la place publique, puis passible d'exil perpétuel.

Le 5 juillet 1542, Mgr de Croy fit défense à tous de se déclarer soit pour un parti, soit pour un autre ; il ordonna « d'observer ponctuellement la neutralité qui est dite d'avoir droit d'ancienneté ». - Par cette conduite prudente et sage, le prélat espérait

préservé notre contrée des malheurs dont elle était toujours menacée à cause de la proximité des armées belligérantes.

Ces multiples faits, rapportés dans les « Annales », prouvent que l'évêque de Cambrai ne parvint pas à soustraire son peuple aux horreurs de la guerre.

Principaux fiefs et domaines

Fief de Ribaucourt : Il se trouve en bordure de la route qui, partant de la « Tête d'Étope », se dirige vers Ribeuville et comprenait autrefois trois fermes principales - un fort et un bois - propriétés de l'évêque.

Le Fort : ou donjon se trouvait à l'endroit aujourd'hui dénommé l'Étang et gardait une entrée du souterrain qui s'étendait depuis les fermes de Ribaucourt jusqu'à la maison actuelle de M. Verin-Mineaux. Bâti sur une butte très élevée, il était un merveilleux point d'observation : du haut de la tour, les Templiers qui le gardaient, pouvaient découvrir au loin dans la plaine et surprendre les mouvements de l'ennemi qui se disposait à envahir ou à piller le pays. Au départ des Templiers ce fort fut abandonné et tomba en ruines.

Les Fermes : Elles semblent toutes bâties d'après un même plan et l'ensemble des bâtiments forment un rectangle très régulier : d'un côté, la maison d'habitation - au fond de la cour, la grange est parallèle à la maison ; à droite et à gauche, les écuries et bergeries relient la grange à la maison. Chacune d'elles possède une vaste cour munie d'un puits et d'un abreuvoir destinés à pourvoir aux besoins des habitants comme des animaux et constituant une réserve en cas d'incendie.

Des trois fermes, la plus importante n'existe plus : seuls quelques pans de murs en marquent l'emplacement. Elle comptait, en 1793, 388 mencaudées et était occupée par Mr Brassart qui payait un fermage de 3.152 florins, 8 patars. La seconde comportait 134 mencaudées et avait pour tenancière Madame Selliez qui versait annuellement à l'évêque de Cambrai 1078 florins, 4 patars.

Après la Révolution une dame Caudron, aidée par sa nièce mademoiselle Sagery exploita cette ferme. Puis la jeune nièce se maria avec M. Eugène Polliart, en son temps maire de Mazinghien, et dont la fille épousa un Hadengue de qui est née madame Eugénie Hadengue, épouse de M. Wattremez, propriétaire actuel (la famille Hadengue, viendrait paraît-il, d'Angleterre). Présentement l'exploitation n'est plus que de 20 hectares, moitié pâtures, moitié terres labourables. Elle avait sous M. Polliart, une plus grande importance ; mais son gendre, M. Hadengue, ayant installé une distillerie à Homblières, ne vit pas le succès couronner ses efforts et une partie de ses biens de Mazinghien, dut être engagée, pour liquider la situation.

Sur un vieux mur d'écurie se trouve la date « 1849 » qui indique la dernière restauration faite aux bâtiments avant 1914. Lors du bombardement d'octobre 1918, la maison d'habitation et toutes les dépendances furent anéanties ; l'ensemble a été relaté (*plutôt rebâti*) en 1922 d'après un plan nouveau.

La troisième ferme d'une contenance de 134 mencaudées était exploitée par M. Nuez (?) qui payait un fermage annuel de 1.072 florins. C'est chez lui que l'on dit la messe durant la période révolutionnaire. Occupée actuellement par M. Colle Calliot, cette cense appartient, après la Révolution à M. Lefebvre Jean-Baptiste, donateur du cimetière, et fut partagée entre ses quatre enfants qui eurent chacun pour leur part, 36 mencaudées. Sur la pierre située au dessus de la porte de la maison, nous relevons cette inscription :

I.H.S.
- 1813 -

A l'emplacement du Bois de Ribaucourt totalement défriché, s'élèvent les fermes de M.M. Canonne, Delaby et Claisse. Cette propriété du Bois de Ribaucourt, confisquée à la Révolution, fut achetée à l'Etat Français le 24 septembre 1822 par M. Jean-Baptiste Georges à raison de 1/8^{ème} et par M. Delplanque-Massucaut pour les 7/8^{ème}.

M. Delplanque, après avoir fait défricher quelques parcelles de bois, fit ériger une ferme occupée aujourd'hui par M. Vérin-Mineaux. Il acheta et échangea différentes terres de façon à former un ensemble d'un seul tenant de 143 hectares divisé par des chemins et avenues aboutissant à la ferme. Cette propriété est passée ensuite aux mains de M. Delplanque fils, et de Mme Lallier, sa sœur, chacun pour moitié. M. Canonne Delaby de Lumbres (P.d.C.) réunit les deux propriétés par les acquisitions qu'il fit à Mme V. Vaquart-Delplanque pour la ferme et à Mr de Laire, veuf de Mme Marie Lallier pour le lot de terres et pâtures situé entre la ferme et le Bois de l'Arrouaise.

Sur le 1/8^{ème} de M. Jean-Baptiste Georges, fut bâtie une seconde ferme, qui remonte à 1827 ainsi que l'atteste une pierre saillie près de la porte de la maison et sur laquelle on relève les initiales B.F. Sa contenance est de 19 hectares dont 6 en terres labourables. Elle fut achetée en 1920 par M. Claisse à M. Charles de Valette.

On retrouve là certaines choses ayant appartenu au fort du Bois de Ribaucourt – par exemple la colonne en pierre bleue qui soutient la voûte d'écurie de M. Claisse, par son style XIII^{ème} siècle, annonce à tout venant qu'elle est contemporaine des Templiers vivant dans le donjon vers 1250.

Le « Jonc de Mer » se trouve au fond d'une vallée où les roseaux et les joncs poussaient aisément. Le domaine qui appartient à l'archevêché avant 1793 est situé à 2 km du centre du village, sur la route n° 32 qui va de Mazinghien à Basuel – un chemin communal, ramification du n° 32 conduit à la ferme, merveilleusement située au milieu des prairies. Autrefois il y avait là deux fermes.

- Ferme Toilliez – 154 mencaudées – prix du fermage : 1.724 florins, 11 patars.

- Ferme Wuibail – 250 mencaudées – prix du fermage : 2.520 florins.

La première n'existe plus ; elle aurait été démolie par les Russes qui, en 1815, séjournèrent un an environ à Mazinghien. La seconde est la propriété de M. Emile Blanchard dont les ancêtres s'installèrent en ce lieu aussitôt après la Révolution. Nous voyons, en effet, à cette époque le remariage d'une Caudron de Tassemer avec un Blanchard du Jonc de Mer. M. Blanchard-Duplaquet serait le premier de cette lignée : il

laissa la ferme en héritage à son fils : M. Armand Blanchard-Desse de qui naquirent 7 enfants qui se partagèrent la propriété à la mort de leurs parents. M. Léon Blanchard-Danjou eut pour lot la ferme et 7 ou 8 hectares de terres labourables et pâtures que son fils M. Emile Blanchard exploite actuellement. La date relevée sur la maison est celle de 1724, avec les initiales P.I.L.

Cette propriété a été vendue en 1843 à M. François Monvoisin. En novembre 1924, deux voleurs, sujets polonais, pénétrèrent dans la ferme à la nuit tombante et, après avoir ligoté un domestique, tirèrent deux coups de revolver sur le propriétaire. M. Blanchard, atteint par les deux balles, dont l'une ne put être extraite, en fut quitte pour la peur, et les deux malfaiteurs furent mis sous les verrous.

L' « Arbre de Guise » : hameau de Mazinghien ainsi dénommé parce qu'autrefois domaine des ducs de Guise, possédait, au lieudit Petit Cambrésis la cense Lefebvre de 294 mencaudées rapportant à l'évêque de Cambrai un revenu annuel de 3.154 florins 1 patar. Propriété des Lefebvre jusqu'en 1925, elle fut vendue par M. Paul Lefebvre à M. Raverdy avec 8 hectares de pâtures.

Presqu'au centre du village, Tassonner ou Tassonnez comprenait à l'origine plusieurs fermes parmi lesquelles devaient se trouver la maison de M. Noblecourt Maximilien et celle de Mlle Marie Roisin. La ferme principale était improprement nommée château : c'était plutôt une tour ou un fort, gardant une entrée de souterrain de Ribaucourt et occupé par des Templiers.

Nul n'ignore que les Templiers dont le grand chef était Jacques Molay, résidaient primitivement à Jérusalem où ils avaient la garde du tombeau de Christ. A la suite des croisades, bon nombre d'entr'eux revinrent en France et surveillèrent les biens seigneuriaux. Lorsqu'en 1312, leur ordre fut dissous, leurs domaines furent transférés aux hospitaliers de St Jean de Jérusalem, puis aux chevaliers de Rhodes et de Malte. En Allemagne, c'est-à-dire, ici - jusqu'à cette époque, nous étions allemands -, les Templiers furent également dissous et Tassonnez abandonné. Dom Potier nous l'affirme en disant qu'en 1493 Henri de Berghes, fit l'arrentement de la maison et ceux de Tanssaumey, « laquelle passé plus de 100 ans était déserte ». Cet arrentement ayant pris fin vers 1580, la ferme fut de nouveau abandonnée et lorsqu'en 1623 furent construit l'église et le presbytère, Mgr Vanderburch fit entrer dans ces deux édifices les vieux matériaux du fort encore utilisables.

A l'époque de la Révolution, le domaine était exploité par une dame Caudron qui se maria avec un Blanchard du Jonc-de-Mer ; et il y a un siècle apparut la famille Boitelle dont Mme Caudron était la grand'mère (la famille Boitelle est originaire de Beaurevoir, près Le Catelet). A cette époque, elle cultivait 80 hectares de terres labourables et 20 magnifiques chevaux peuplaient les écuries de Tassaunney. Aujourd'hui, M. Boitelle-Lefebvre occupe de 40 à 50 hectares dont la majeure partie est en pâtures. En 1833 les bâtiments subirent une sérieuse restauration et il y a une quarantaine d'années la grange fut détruite par un incendie allumée par la batteuse mécanique.

Organisation de la Société

Mayeurs et Echevins

Depuis l'invasion des Barbares, une révolution lente s'était produite dans la société : situation politique et administrative, condition des personnes et des terres, fonctions et titres, tout avait subi une modification assez profonde.

Charlemagne, par ses conquêtes, avait reconstitué en partie l'empire romain ; il fit plus ; il contribua puissamment au progrès de l'humanité. Les Capitulaires, plein de sagesse, créèrent des royaumes divisés en duchés : les duchés renfermaient un certain nombre de comtés divisés eux même en vicomtés ; venaient ensuite les cantons qui renfermaient une quantité plus ou moins grande de manses ou domaines particuliers. Ordinairement, les circonscriptions des duchés concordait avec celles des métropoles ecclésiastiques. C'est ainsi que le Cambrésis, qui était l'apanage des évêques de Cambrai, porta plus tard le nom de duché de Cambrai.

Les ducs et seigneurs étaient chargés de rendre la justice, de lever des troupes etc... sur les pays qu'ils gouvernaient. Les « missi Dominici », créés par Charlemagne, veillaient à ce que les seigneurs fussent attentifs à toutes les prescriptions de l'empereur qui voulait, avant tout, le bonheur du peuple. Plus tard, à la faveur des invasions, les seigneurs se rendirent indépendants du pouvoir central ; ils devinrent de grands propriétaires qui tiraient des revenus des terres soumises à leur juridiction.

Les lettres patentes données à l'évêque de Cambrai par l'empereur Othon III faisaient du Cateau un des fiefs de l'empire ; il en résulta pour l'évêque des droits et privilèges considérables qu'il conserva jusqu'à la fin du règne de Louis XIV.

Il avait droit de haute, moyenne et basse justice sur le Cateau et sa châellenie qui comprit d'abord la banlieue, c'est-à-dire Mazinghien et le Pommereuil. Son autorité était bienfaisante, c'est ce qu'exprimait le dicton populaire « il fait bon vivre sous la crosse ».

A ses fonctions spirituelles, l'évêque de Cambrai joignait donc l'administration temporelle. Mais, comme sa charge pastorale ne lui permettait pas de s'occuper de tous les détails de l'administration, il nommait un châtelain pour le seconder et le remplacer au besoin. Le châtelain avait la main haute sur l'administration. Il prenait les mesures nécessaires pour assurer la sécurité publique, veillait au maintien des droits de l'évêque, à la bonne gestion de ses biens. Un receveur, placé sous ses ordres percevait les impôts et redevances. Les états des impôts étaient envoyés aux mayeurs des communes qui présidaient à la confection des rôles. Le châtelain représentait l'ordre de la noblesse et la châellenie aux états généraux de Cambrai. Il était aussi bailli des bois de l'archevêque - donc du Bois de Ribaucourt ? - et capitaine des chasses.

Un vice-châtelain remplaçait le châtelain en cas d'absence. Plus tard on adjoignit au châtelain le magistrat ou corps échevinal qui se composait de 7 membres et avait pour assesseurs un mayeur, un procureur d'office, un greffier tabellion et un trésorier massart. Les échevins étaient nommés par l'évêque ; ils étaient juges civils et criminels ; ils connaissaient par voie d'appel et de reformation toutes les sentences rendues en matière civile par les sièges inférieurs de la châtellenie.

Les gens de Mazinghien pouvaient faire appel des sentences prononcées par les échevins du Cateau devant ceux de Cambrai et ceux-ci ressortissaient au conseil souverain de Malines avant la conquête du pays par Louis XIV et ensuite au parlement de Flandre.

Ainsi en fut-il jusqu'en 1623, date à laquelle Mazinghien fut détaché du Cateau et érigé en paroisse : de ce temps-là, paroisse ou commune désignait la généralité des habitants d'une ville ou d'un village. A partir de cette époque, nous eûmes nos « gens de loy », c'est-à-dire un mayeur et sept échevins lesquels étaient nommés « chaque fois que mestier estoit », en d'autres termes, chaque fois qu'il était nécessaire. Le mayeur et les échevins du village ne jouissaient pas d'une autorité et d'une indépendance aussi grande que ceux de la ville ; ils étaient nommés par le prévôt, ordinairement parmi les censiers les plus estimés ; mais à cela près, leurs attributions étaient, sans contredit, beaucoup plus étendues que celles de nos municipalités modernes, car ils eurent longtemps la gestion exclusive des intérêts de la communauté. C'était à eux qu'il appartenait de répartir les charges imposées à l'ensemble des habitants, soit pour les contributions annuelles et régulières, soit pour les tailles extraordinaires, par exemple lorsqu'il s'agissait de fournir des secours en hommes ou en argent aux villes fortes du voisinage, de pourvoir à la subsistance des troupes qui, si fréquemment, passaient dans la localité.

Les échevins jouissaient encore du droit d'exercer la juridiction gracieuse, c'est-à-dire de pouvoir faire passer en leur présence et en vertu de leur seule autorité tous les actes d'intérêt privé, contrats, mariage, testaments, donations, partages, échange, ventes, arrentements. Les habitants n'avaient pas besoin de recourir à un notaire pour dresser un acte ; ils se rendaient simplement chez les échevins de leur localité, et, obtenaient d'eux, pour toutes leurs affaires privées, des actes qui avaient valeur légale. Chaque nouveau mayeur devait, le jour des Cendres, choisir parmi les habitants du lieu, sept jurés, appelé jurés de paix – « par devant lesquels se faisaient et passaient, audit lieu, obligations (= ou reconnaissances) pour débies et parties meublières, dont exécution et contrainte, par vertu de leur lettres, se faisaient, comme si passées estoient ladite loy, c'est-à-dire en présence du mayeur et des échevins » – (Cartulaire 1472). La police rentrait aussi, du moins pour une partie, dans l'attribution des jurés : « avec ce doivent ces jurés avoir leur regard en mesures de grains, à pesages, aulnages, en pains et chairs et à breuvages, pour en faire rapport à ladite loy si faute s'y trouvaient, auquel cas à chacune de ces parties 14 sols blancs de loix (d'amende) et la partie confisquée toute à mondit seigneur. »

De ce texte un peu obscur, on peut conclure que, si la partie confisquée, appartenait totalement au domaine, les jurés avaient droit, pour leurs honoraires, à une partie des amendes. Les fonctions échevinales, en raison de leur étendue et des pertes de temps qu'elles occasionnaient à ceux qui en avait la charge, n'étaient pas non plus

gratuites - une rétribution était d'autant plus légitimement dévolue aux mayeurs et échevins que, dans la plupart des communes, ils exerçaient la basse justice qui correspondait assez bien à la juridiction de nos juges de paix - de ce chef, ils avaient le pouvoir de juger toutes les causes civiles et personnelles de leurs administrés, pour lesquelles l'amende n'excédait pas 60 sous et un denier - toutes les affaires concernant les champs et héritages, les infractions à la loi commune, les coups et blessures étaient jugées par les échevins. Le pacage et le glanage retenaient d'avantage leur attention. Les fermiers et bergers d'un village ne pouvaient posséder de moutons en nombre illimité : l'importance du troupeau reposait sur l'importance de l'exploitation du berger ou fermier* (*Le particulier ne pouvait avoir plus de 4 moutons ou brebis par chaque bonnier de biens qu'il possédait en propre ou qu'il tenait à ferme.) ; dans l'intérêt de la culture et pour éviter des contestations, une ordonnance avait été rendue par le voyer d'Argenson, intendant du Hainaut et du Cambrésis le 2 sept. 1723. Mais on ne se gênait pas pour enfreindre cette loi ; aussi les mayeurs et gens de loy durent-ils en référer à l'intendant parce qu'un berger dénommé Baudechon, domicilié à Basuel obligé de sortir de son bien, avec un troupeau de têtes blanches d'environ 60 « non compris les anneaux » était venu sur Folemprise, parce qu'il n'était pas en état de fournir aucune nourriture à ses bestiaux. D'autres fois, c'était des désaccords qui survenaient à propos des moutons entre bergers et fermiers et qui conduisaient aux pires conséquences. N'avons-nous pas une note de M. Herbaux rapportant qu'un sieur Martelle de Basuel, berger à Mazinghien à l'époque de la Révolution et dont la famille dut habiter la maison actuelle de M. François Monvoisin, fut battu et laissé pour mort alors qu'il gardait nuitamment ses moutons dans la campagne. La police ne découvrit jamais les coupables mais les vieux racontaient que ce meurtre était le fruit de la vengeance et de la jalousie. Après le pacage, le glanage donnait aux échevins l'occasion d'intervenir. Chaque commune devait avoir une liste de glaneurs qui ne pouvaient ramasser d'épis avant que les gerbes ne fussent liées ; mais rares n'étaient point ceux qui enfreignaient ces 2 prescriptions et qu'il fallait punir.

L'ancienne organisation communale prit fin à la Révolution française. En vertu de la loi du 14 décembre 1789, chaque commune devait être régie par un conseil général formé du conseil municipal et d'un certain nombre de notables. D'après les registres de l'état civil, nous avons pu dresser la liste suivante des maires de Mazinghien :

Canonne Pierre 1818 – Méresse Isidore 1832 – Minaux Pierre 1837 – Polliart Eugène 1844 – Minaux Jean-Baptiste 1848 – Blanchard Louis 1850 – Dehon François 1864 – Polliart Eugène 1865 - Hadengue Edouard 1868 – Dufrénois Augustin 1870 – Gosset François 1871 – Blanchard Armand 1876 – Waris Pierre 1878 – Richard Jean-Baptiste 1887 – Minaux Martial Pierre Joseph 1892 – Dehon Henri 1896 – Richard André 1908 – Watremez Nestor 1912 – Devigne Georges 1919. A cette liste des maires, nous joignons celle des instituteurs : M.M. Hugé – 1850 – Pidoux – Courtois – Hanse – Richard – Brabant – Dherlomez – Dassonville – Wyart – Désormais, Mortreux, Liefer, Mathieu – Claisse, Witz – Dupuis – Vilette – Landas .

- Les Impôts -

Feux et cheminées : Au début chaque cheminée ne payait que 5 patars ; en 1601, elle s'éleva à 20 patars ; en 1606, elle fut réduite à 10 patars, mais en 1654, elle était remontée à 20 patars (1F, 25)

Taille des bêtes vives : Chaque cheval payait 20 patars par an, le bœuf et la vache, 10 patars. Les moutons ne devaient jamais paître sur les pâturages communs (marais communaux). Ils ne pouvaient même, pour se rendre dans les maréchais à peu près stériles, passer par les chemins publics, quand ils étaient bordés de blé ou de « marsages » (= grains de maïs). Défense aussi de leur faire suivre un chemin bordé de haies « ils eusse pu y tondre la largeur de leur langue. »

Tuage ou consommation : On désignait par ce nom l'impôt prélevé sur les bêtes abattues par le boucher. Pour un bœuf on payait 40 patars, pour une vache 20 ; pour un porc ou un mouton, 8 ; pour un veau, un agneau ou une brebis, 4 patars.

Le pas de pennas : C'était le droit prélevé sur les bêtes vives qui sortaient du Hainaut. Il était égal au droit de tuage. Le cheval payait 48 patars. Des amendes sévères frappaient ceux qui négligeaient d'en faire la déclaration. Ainsi en 1764, Hayez censier à Azincourt, près d'Abscon, ayant vendu un troupeau de 171 moutons et 29 brebis sans déclaration, fut condamné à une amende de 6 florins par chaque mouton et de 4 florins, par chaque brebis – total 1142 florins, ou 1427 livres, 10 sols.

Contrôle des courtiers jaugeurs : 4 sols au muid de vin – eau de vie 8 sols – bière et cidre 2 sols.

Octroi du Cateau et de sa Châtellenie : 16.000 livres en 1772 (ce qui précède est extrait du « Régime économique du Hainaut » par Caffiaux)

La capitation : La répartition s'en faisait par les mayeurs et échevins au marc la livre de ce que chaque habitant payait de contributions ; elle correspondait à ce qu'on appelle aujourd'hui la cote personnelle et mobilière et pesait sur chaque tête (*caput* en latin) en raison de la fortune de chacun. La capitation s'élevait pour le Hainaut : en 1762 à 227.499 livres, 18 sols, 3 deniers - en 1772 à 263.513 livres, 23 sols, 10 deniers.

Le contrôle : C'était un droit correspondant assez bien à notre droit d'enregistrement, il rapportait au Hainaut :

- en 1762 : 44.479 livres, 5 sols, 4 deniers
- en 1772 : 47.216 livres, 13 sols, 4 deniers.

La maréchaussée : Aujourd'hui la gendarmerie. Pour les gages des officiers et archers de la maréchaussée, les habitants du Hainaut payaient :

- en 1762 : 22.228 livres, 7 sols, 10 deniers
- en 1772 : 42.495 livres, 18 sols, 1 denier.

La milice : Le service et les prestations militaires faisaient partie du droit régible (?) par le souverain. L'évêque, dans le Cambrésis, a le droit de lever des troupes.

Le vingtième : Par délibération du 4 novembre 1604 il fut enjoint à tous les mayeurs de village de « porter à nous, une juste déclaration de tous les biens fonds

féodaux, allouets ou main ferme et généralement de tout ce dont on peut tirer profit ». Cette imposition fut loin de correspondre à 5 pour 100 du revenu effectif, car, par l'effet d'une inspiration naturelle, les particuliers comme les communes, accusèrent généralement un revenu inférieur au revenu réel ; néanmoins, les états se contentèrent de l'appréciation qu'on leur donna ; de plus, ils se bornèrent à faire répartir, entre les communes, la somme totale dont ils avaient besoin et la part afférente à chacun fut réputée vingtième. Le vingtième plus nominal que réel devint, pour l'avenir, la base de l'impôt. Ceci explique comment on put, en mai 1749, décréter un vingtième de plus, sans écraser les populations. Les 2 vingtièmes étaient de 2 sols par livre ou de 4 sols pour la livre du 1er vingtième, ils rapportaient :

- en 1762 : 409.977 livres, 6 sols, 4 deniers
- en 1772 : 743.987 livres, 4 sols, 11 deniers.

Les corvées : Il y avait les corvées seigneuriales - les corvées d'intérêt local, par exemple l'entretien des routes - les corvées d'intérêt général, telles les réquisitions de voitures et de pionniers en temps de guerre.

La dîme : *Dîme, decus, décime, pars* - Elle n'était autre chose qu'un impôt en nature prélevé, pour les besoins du culte, sur les produits du sol ou de l'industrie. Elle s'élevait ordinairement au dixième de la production ou des revenus. En maint endroit elle n'atteignait que le 20ème, le 30ème et moins encore. Tous les habitants des paroisses nobles comme roturiers, la payaient aux possesseurs de l'église paroissiale, pour reconnaître le souverain domaine de Dieu sur l'homme « in recognitio in supremi domini Dei » dit un Cartulaire de Charlemagne. Elle se divisait en 4 parts : l'une pour l'évêque, l'autre pour l'ornementation de l'église, la troisième pour les pauvres et les voyageurs, la 4ème pour la subsistance des prêtres. C'était la dîme ecclésiastique. Il y avait aussi des dîmes laïques ou dîmes inféodées qui étaient en la possession des leudes, des seigneurs et des grands propriétaires.

Terrage : C'était le droit qu'avaient plusieurs grands seigneurs de prendre en nature une certaine partie des fruits sur les terres qui étaient dans leur censive.

« Mieux vault uns faians qu'un pages
Et deux dismes que uns terrages » Poésie XIIIème siècle

La plupart des anciennes impositions ont été rajeunies sous une dénomination nouvelle, ou d'autres leur ont été substituées ; les prestations ont remplacé les corvées, nous n'avons plus les vingtièmes, la capitation, les feux et cheminées, mais nous avons par compensation la contribution foncière, la contribution personnelle-mobilière, les portes et les fenêtres, les patentes.

Le sentiment général est que les contributions directes sont notablement plus élevées que les impositions correspondantes avant la Révolution. Mais c'est surtout par les contributions indirectes que le fisc prélève une énorme part de la fortune publique. Sans parler des droits de mutation, du timbre de l'enregistrement, qui grèvent si lourdement la propriété foncière, les droits excessifs qui frappent les principaux objets de consommation sont encore plus onéreux, par ce qu'ils sont surtout supportés par les

pauvres qui forment l'immense majorité de la population. Le grand art de la régie moderne est de dissimuler presque partout le taux de l'imposition sous le prix de l'objet imposé ; de cacher au consommateur le bénéfice de l'Etat sous le gain du marchand et de les confondre l'un et l'autre dans un seul chiffre.

Le Bureau de *Bienfaisance :*

Jadis les biens des pauvres avaient pour administrateurs les mambourgs qui acceptaient les donations, louaient les maisons et les terres, réglaient les échéances, faisaient toutes diligences pour la rentrée des fermages, poursuivaient, au besoin, les débiteurs négligents, devant la juridiction compétente et, rendaient leurs comptes chaque année, devant l'assemblée paroissiale.

Cette reddition des comptes comportaient les mêmes solennités que celle des comptes de l'église, à savoir « qu'en conséquence des billets mis et apposez aux lieux publics et ordinaires, pendant trois dimanches consécutives, les mambourgs fait compte et renseignements des communs pauvres de Mazinghien, pour le terme qui a commencé le jour de St André 1777 pour finir à pareil jour l'année suivante, en présence du prévôt, pasteur, mayeur et échevins et de plusieurs habitants du dit lieu ».

Maintenant, l'administration des biens des pauvres est confié à une commission composée de 7 membres et appelée le bureau de Bienfaisance ; le maire en est membre de droit. Depuis 1860 jusqu'en 1880 le curé en fit aussi partie, de droit, mais ces établissements de charité ont été laïcisés, comme le reste. Les ressources dont dispose le bureau de Bienfaisance proviennent de biens fonds comprenant :

- 83 ares 34 de terre et pré sis à Mazinghien
 - 3 hect, 23 ares 16 de terre sis à Basuel
 - 7 hect, 60 ares 31 de terre sis au Cateau
 - 1 hect, 13 ares 83 de terre sis à Ribeuville
- Au total 12 h, 80 a, 64 c.
Le tout est loué pour 1769 frs.

Les revenus sont un précieux allègement pour la classe pauvre et ce serait parfait si la certitude de pouvoir compter sur le bureau de Bienfaisance pour leur vieillesse ne devenait pour un certain nombre d'indigents une tentation de vivre au jour le jour, sans se laisser guider par les principes d'une sage et prudente économie.

Composition du Bureau :

- Président M. Georges Devigne, maire

- Ordonnateur : M. Minaux, Leblon
- Membres : M.M. Felbacq Clovis, Hulin Nicolas, Pelletier Victor, Stevance Octave, Vérin Edmond

Les Habitants

Avant le XIII^{ème} siècle, on ne désignait guère les habitants que par les noms reçus au baptême, et quand on parlait d'une personne mariée, on ajoutait à son prénom celui de son conjoint ; cette coutume n'est pas totalement perdue à Mazinghien - qui ne connaît Marie-Elie, Marie-Désiré ? Rien qu'à l'énoncé de ces simples prénoms, on sait tout de suite qu'il s'agit de Mmes Elie F... et Désiré M... Aux noms de baptême les nobles commencèrent à ajouter le nom de leur fief ; quant à ceux qui n'avaient ni fief, ni domaine, leur nom fut tiré de leur lieu d'origine ou d'occupation, de leur charge ou profession, d'une qualité ou d'un défaut, même d'un animal.

Le lieu où la demeure est située : dou Bos, du bois, Dubois – dou Castel, du Castel, Ducastel

La charge : li Provost, Prévost, Pruvot

La profession : li Fèvre = le forgeron, Lefebvre

La qualité : Hault de Cuer, Hautcoeur

Nom d'animal : li leux, Leleux, Leloup

Voici les noms des familles les plus anciennes de Mazinghien : Devigne, Canonne, Gosset, Bernoville, Roger, Defossey, Roisin, Stevance, Aloux, Loqueneux, Caudron, Méresse, Deprey, Hamelle, Soufflet, Lombart, Milet, Richard, Pilette, Hutin, Minaux, Lacroix, Lefebvre, Dehors, Warey, Claisse, Godon, Luicate, Vignole, Polet, Pluchard, Martel, Bezançon, Felbacq, Mennechez, Copin, Tricot, Monvoisin, Selliez, Decossin, Caverne, Dupont, Carlier.

Habitants : D'incontestables progrès ont été réalisés sous ce rapport depuis un siècle et aussi depuis la guerre. Jusqu'en 1914, on voyait encore, au centre du village, des maisons aux murs en torchis, chargés d'une énorme charpente en chêne, que le moindre obus balançait et couchait à terre. Le double bombardement de Mazinghien eut donc toute facilité pour accumuler ici les ruines. Ces habitations, aussi malsaines que misérables, ont fait place à de solides constructions en briques, couvertes en ardoises ou en tuiles qui ont donné au village un aspect plus moderne et plus gai.

Le mobilier a aussi gagné en confort de ci de là, on trouve les meubles modernes, beaucoup ont gardé les meubles anciens, finement sculptés et plus solides que la menuiserie actuelle, ici, comme ailleurs, le vêtement a subi une transformation complète : la blouse, la « roulière » a fait place au veston et à la redingote ; la jupe et le bonnet, à la robe et au chapeau. Ce serait parfait si la tenue des femmes ne subissait tous les caprices de la mode qui nuisent grandement à la modestie et à l'économie. Toute une révolution s'est aussi opérée dans l'alimentation. Autrefois la viande ne paraissait guère sur la table que le dimanche ; la petite bière arrosait les repas et le vin était un luxe à peu près inconnu. Maintenant beaucoup mangent de la viande au moins une fois chaque jour ; le cidre et le vin, surtout depuis la guerre, ont remplacé la bière délaissée par un grand nombre. Mais la santé générale ne se trouve guère mieux de ce bien-être parce que les

effets en sont neutralisés par l'alcool, liquide perfide qui fascine les hommes et aussi...les femmes.

Travaux : Jusqu'à 1850 le voisinage du Bois de Ribaucourt et de l'Arouaise offrait à la population, surtout pendant la saison d'hiver, le travail d'abattage des arbres ; dans les anciens registres on trouve les noms de nombreux bucherons et scieurs de long. Mais depuis que ces bois ont été défrichés, c'est l'agriculture qui occupe à peu près tous les bras ; et si, au XIXème siècle, Mazinghien comptait beaucoup de tisserands, on ne saurait, retrouver, aujourd'hui, trace de métiers à la main.

Les céréales : Le houblon, l'œillette, le colza, le trèfle et la luzerne se partageaient autrefois le sol de Mazinghien. L'œillette, le colza, le houblon ont été délaissés pour faire place à la betterave à sucre. Celle-ci s'était promptement arrogée une place prépondérante qu'elle perd de plus en plus à cause de la crise de l'industrie sucrière. Les grandes exploitations inclinent maintenant vers la culture du lin.

Une préoccupation légitime des cultivateurs, c'est la diminution du nombre des bons ouvriers de ferme ; non seulement la population décroît d'année en année – de 1100 habitants en 1890 nous sommes, en 1926, à 465 – mais la passion du bien-être, acquis par le moindre effort, fait désertier les campagnes pour aller chercher en ville un gain qu'on estime plus facile et plus abondant. Le chemin de fer fascine particulièrement nos braves gens. Aussi, pour suppléer à la pénurie des bras, la culture recourt-elle de plus en plus aux machines agricoles : moissonneuse-lieuse, faucheuse, faneuse, bineuse à cheval, ratteuse, rien ne manque à la collection et à la fenaison et la moisson qui duraient précédemment des mois, entreprennent à peine quelques semaines.

Le commerce, dans une population comme celle-ci, consiste surtout dans la vente des produits du sol et des animaux domestiques. Le commerce se fait en partie sur place, par les amateurs et courtiers qui visitent les fermes, et, pour le reste, dans les foires et marchés d'Ors et du Cateau où les femmes transportent leurs marchandises. Le beurre est, parmi les denrées, celle qui tient la 1^{ère} place, non seulement les cultivateurs le fabriquent eux-mêmes, mais plusieurs laiteries viennent chercher le lait frais dans les fermes – la laiterie Catillonnaise a même installé une succursale à Mazinghien. Le village possédait autrefois deux moulins à vent situés sur la route de la Tête d'Etoupe à l'Arbre de Guise. L'un fut bâti par M. Honoré Canonne qui acheta les vieux matériaux du moulin situé, avant la Révolution, au petit Cambrésis, à 200 mètres environ de chez Mme Soufflet. Il le revendit à M. Jean-Baptiste Marcou qui le fit monter à vapeur. L'autre appartenait à M. Pierre-Joseph Roisin. De ces 2 moulins, il ne reste plus que la tour du second.

Une brasserie à l'Arbre de Guise est demeurée inexploitée depuis la guerre. L'usage du vin et du cidre du pays ont fait à cette brasserie une énorme concurrence.

Caractère : Si l'on trouve ici un certain manque de franchise, il faut pourtant reconnaître qu'il y a dans la population, un fond de générosité. Le gros appoint fourni au « Denier du Culte » et l'ameublement de l'église en témoignent hautement.

Les mœurs répondent assez bien à la situation géographique du village. Bâti entre la Selle et la Sambre, Mazinghien se trouve dans une zone de transition ; ce n'est plus au même degré la rusticité des manières que l'on remarque dans quelques populations du Cambrésis, mais ce n'est pas encore la politesse, l'exquise propreté de l'Avesnois.

Différent de l'Avesnois par la tenue, Mazinghien l'est encore par le langage. Tandis que Prisches, Landrecies, Maroilles, parlent le patois de Mons avec des variantes et des intonations diverses, nos habitants ont le patois « Rouchi » qui doit son nom à l'expression « Drou-chi », à Mazinghien « Dro-chi », c'est-à-dire à cet endroit-ci.

Pour donner plus de valeur à ces différentes remarques faites sur le caractère, les mœurs et le langage des habitants de Mazinghien, qu'il nous soit permis de présenter aux lecteurs un type ancien connu jadis sous le nom de :

« Henriette du Blanc Bonnet »

« Henriette du Blanc Bonnet, de son vrai nom Henriette Marguerite Wattremez, n'était ni grande, ni grosse, mais solide, nerveuse, trapue et une rude travailleuse : aux champs, elle valait deux hommes. Son regard franc, ses allures vives, ses poings sur les hanches lui donnaient plutôt l'air d'un guerrier que d'un cordon bleu. Elle descendait d'ailleurs d'une de ces braves femmes qui, en 93, firent déguerpir les révolutionnaires du toit de l'église et s'en allèrent au Cateau reprendre les portes déjà enlevées. Henriette se maria avec un sieur Moulin de Ribeuville, le ménage ne fut pas malheureux : elle avait bon cœur. Mais on dit tout bas et mieux tout haut que ce n'était pas l'homme qui portait le pantalon : il devait bien d'ailleurs en avoir quelque doutance avant de donner son consentement. Henriette était logique : un jour elle se dit : « C'est-ti pas drôle euq'travaillant comme un homme, je n'fumerai point comme li. La blague et l'briquet eud'min vieux père sont-y pas là ! »

Et, de ce jour, à la maison entre les tic et tac du métier à tisser et aux champs entre sarclage et fauchage, Henriette bourrait sa pipe et lançait gaillardement se bouffée de tabac. Même elle y prit tellement goût que parfois au lit, elle ne pouvait s'en détacher : c'était dangereux. Un jour, un tintamarre mit en émoi le quartier... Son mari, sa fille gourmandaient vertement notre fumeuse : « Si jamais vous mettiez le feu ! » Ils avaient bien raison. Un immense incendie, causé par un jeune homme qui jouait avec des allumettes, avait, quelques semaines auparavant (juillet 1846), détruit dans la grande rue 12 maisons et 9 granges. Que deviendrait le village si semblable désastre atteignait la petite rue ?

Fumer sans boire, c'est sec : d'ailleurs travaillant comme deux hommes, elle pouvait bien boire comme un. Henriette franchissait donc hardiment le seuil du cabaret, et frappant sur le comptoir : « Allons min fieu (c'était son mot favori) eun'chope – Ah ! c'est vous, Henriette – Oui ché mi – é'jouque t'cros qu'j'n'ai point assez ouvré pour boire un' mioche. » Mais cela dit et fait, elle retournait au champ, car elle n'était ni buveuse ni amulette. Henriette perdit son mari : le cher homme fut pleuré, et longtemps à l'église et à la chaumière la veuve récita à genoux des Pater et des Avé pour le repos de son âme.

Mais elle était pratique, économe et ne laissait rien perdre. Que faire des gilets, des casaques, des bonnets laissés par le brave homme – « In m'vot ben porter bêche et râteau su m'n'épeule, in sait ben que ch'to mi l'maitre. Un peu plus, un peu moinsse, quoiqu'in dira ? Après tout ej'va ti j'tter au feumier les loques de m'n'homme ? Non » –

et a partir de ce jour, elle porta gilets et casaques de son mari et même ses bonnets à houppette. Bonnet bleu, passe encore, mais le blanc bonnet figurait aussi bien le jour que la nuit. Aussi, dès ce moment, son nom ne fut plus Henriette tout court, ni Henriette du menuisier, mais « Henriette du Blanc Bonnet ». Il fallait la voir passer, le casque à mèche sur la tête, les casaques de son mari sur le dos, la bêche sur l'épaule, la pipe à la bouche. On riait, on s'exclamait, on la montrait du doigt. Elle s'en inquiétait peu et continuait bravement son chemin : « Bonjour Henriette. » « Bonjour min fieu », répondait-elle d'un temps rauque et gaillard.

Si on remarquait Henriette pour sa simplicité, elle s'en souciait fort peu et le rire des passants n'égalait pas son dédain des grandeurs et des toilettes. « Ravisé ché filles-là, disait-elle, avec leu rubans et leu dentelles, cha n'a point quate sous din leu poche. » En fait de tour de cou, elle préférait le fouet enlacé autour d'elle quand elle conduisait les chevaux. Vous riez ! Mais pourquoi pas : son mari ayant été meunier, ne fallait-il pas aller quérir blés et seigles pour le moulin et quel homme l'aurait fait mieux qu'elle ! Donc avec le gilet, la pipe et le bonnet dont la houppette allait et venait, elle agitait son fouet : hue-dia-clique-claque : c'est Henriette qui passe, Henriette chasse-meunier.

Les années se passèrent : 60-70-80. Henriette ne changeait pas, elle ne manquait ni sarclage, ni fenaison, ni moisson : ce qui ne l'empêchait pas entre temps d'aller fêter chez ses frères à Sans Fond, à la Tête d'Etoupe à Ribeauville. Son rude tempérament la fit arriver à une extrême vieillesse. Elle en était bien à son 90^{ème} printemps, lorsqu'un soir, quelqu'un - M. Millet - la voyant revenir des champs, courbée, mais se redressant à l'aide d'une rasette maintenue par les bras derrière le dos : « C'est vous, grand'mère ? - Ah ! ché ti ? - D'où venez-vous ? - J viens d'sarcler mes carottes - Vous ne devriez plus à votre âge - Quoiqu'tu dis : vaz-y vire : tu n'trouveras point un poil d'herbe. »

Henriette avait la crainte de Dieu. Elle ne manquait pas à la messe le dimanche : et bien entendu, son couvre-chef pour s'y rendre était toujours le bonnet d'homme, et comme les hommes, en franchissant le portail, elle le passait sous le bras avec une prestesse propre à déconcerter les plus osés rieurs. Pendant une mission, le religieux lui ayant fait visite et lui ayant remis un scapulaire elle en rendait ainsi compte à une voisine : « Eul séminaire y est venu, tiote : y m'a donné un' affaire - qu'min qu'in appelle cha - j'ai idée et qu'ché un'bricole. » Le séminaire, c'était le missionnaire - la bricole, c'était le scapulaire que, se le mettant sur les épaules, elle n'avait pu s'empêcher de comparer au collier qu'on passe au cou du cheval.

Henriette approchait la centaine : « Si tu arrives à cent, lui avait dit le vieux curé, je t'enterrerai pour rien. » Mais elle poussait l'ambition un tant soit peu plus loin : « Chou que j'demande au Bon Dieu, chest qu'y m'donne les quate au chin. » Elle entendait par là 4 plus 100, 104 ans. Elle ne les eut pas, mais à six mois près, elle toucha la centaine. Elle se prépara chrétiennement au grand passage ; mais originale elle vécut, originale elle finit.

Son grand âge et sa faiblesse ne lui permettant plus d'aller à l'église, le pasteur, sachant sa défaillance, vint la trouver chez elle. La brave femme qui ne savait rester à rien faire, était occupée à couper du bois, assise sur un banc, près du bloc, et la serpe à la main.

- Bonjour, Henriette.

- Bonjour, môssieur l'Curé.
- Vous ne pouvez venir à l'église et cette fois c'est moi qui vient vous voir chez vous, Henriette.
- Vous v'nez pou m'confesser ?
- Oui, Henriette.
- Eh ben : allons-y.

Et sans changer de place, fixant sa serpe sur le bloc, elle ôte son bonnet, se signe et commence sa confession.

Quelques jours après, la cloche funèbre annonçait son décès. Ce ne fut pas un deuil ordinaire dans le village : c'était comme un grand personnage qui disparaissait.

On ne verra plus Henriette
Avec son bonnet à z'houpette
Avec sa pipe et son louchet
Et sa cachoire et son gilet

Ce fut l'oraison funèbre d'Henriette du Blanc Bonnet.

- II^{ème} Partie -

La Paroisse

Origines du Christianisme dans le pays - Origine de la Paroisse -

Les Nerviens, qui habitaient primitivement notre région, avaient, comme les autres Gaulois, leurs religions - leurs sanctuaires les plus célèbres étaient dans les forêts ; en outre, ils considéraient les ruisseaux et les fontaines comme servant de résidences à des génies qui leurs révélaient leur destinée ; ils offraient aux arbres consacrés une partie du butin qu'ils faisaient à la guerre, ils tiraient leurs augures du mouvement des branches et des feuilles et du bruit qu'elles faisaient quand elles étaient agitées par le vent ; ils conjuraient par des enchantements les divinités qu'ils croyaient présentes : labourer la terre des lieux consacrés leur semblait un sacrilège et c'était pour prévenir une semblable profanation qu'ils la couvraient de pierres dont ils avaient fait des autels.

Lorsqu'ils étaient affectés de maladies graves ou lorsqu'ils voulaient conjurer les dangers de la guerre, les Gaulois immolaient des victimes humaines ou promettaient d'en sacrifier.

Ils croyaient à l'immortalité de l'âme mais ils n'attendaient pas d'une autre vie des plaisirs plus grands, ni même d'autres plaisirs que ceux qu'ils trouvaient à boire, à dormir et à se battre. Les druides, chargés du dépôt des doctrines religieuses, de l'instruction, de la jeunesse et à l'administration de la justice avaient une influence extraordinaire. On regardait également comme doués d'une puissance surnaturelle, des hommes qui se travestissaient en loups à certaines époques de l'année (Pline), sans doute au temps des saturnales. Ainsi ont dû prendre naissance dans notre pays les fêtes que le carnaval a consacrées et les contes qui impressionnent si vivement les enfants en les entretenant de fées, de sorciers et de loups-garous.

Avec leurs prêtres, leurs prières, leurs sacrifices sanglants et humains, les Nerviens croyaient à la chute primitive et à la nécessité d'apaiser la divinité par des sacrifices : « A moins, disaient les druides, que la souillure de notre race coupable ne soit lavée dans le sang d'un homme, la colère des dieux ne sera jamais apaisée. » Et comme les autres peuples, ils recoururent aux sacrifices humains.

C'est ainsi que la passion des hommes avaient grossièrement altéré les idées religieuses ; mais pour expliquer ces idées religieuses et universelles, il faut bien admettre que les unes, en ce qu'elles ont de pur, ont dû être gravées dans les esprits par le Créateur Lui-même, et que les autres sont un reste obscurci de la tradition qui remonte à l'origine du monde, à la révélation primitive. « Toute erreur, dit Bossuet, étant fondée sur une vérité dont on abuse. »

Il appartenait à la religion chrétienne de dissiper ces ténèbres en faisant briller la lumière de l'Évangile, de mettre fin à l'abomination des sacrifices humains par le sacrifice de l'Homme-Dieu.

Mais à quelle époque précise l'Évangile avec ses bienfaits a-t-il pénétré dans nos contrées ? C'est là une question obscure sur laquelle nous n'avons pas de documents ayant une valeur historique.

« Siagrius » ou Sagerius, que certains placent au I^{er} siècle comme missionnaire et prédicateur de la foi, est un personnage fabuleux. Fabuleux aussi « Diogène » qui aurait été martyrisé lors de l'invasion des Vandales en 407.

Superior, évêque des Nerviens, figure dans les actes du Conseil de Cologne en l'an 346, mais ces actes sont reconnus comme apocryphes. Au concile de Sardique, en 347, paraît un évêque des Gaules qui porte le nom de Superior mais il n'est pas donné comme évêque des Nerviens.

Il est probable que, bien avant cette époque, la foi avait pénétré dans nos contrées, qu'il y avait eu des missionnaires dont les noms sont oubliés. Les armées romaines circulaient sur toutes les routes qui, de la Gaule, menaient à la ville des empereurs, n'est-t-il pas à présumer qu'à leur suite et même dans les rangs des soldats, il y avait des missionnaires et des chrétiens désireux d'annoncer l'Évangile et de gagner des âmes à Jésus-Christ.

Un témoignage d'une valeur incontestable, c'est la lettre XVIII de St-Paulin de Nole qui atteste que saint Victrice, de Rouen, prêcha l'Évangile à la fin du III^{ème} siècle dans les pays des Morins et des Nerviens. C'est le seul document positif que nous ayons pour l'époque antérieure à St Waast. Dans cette épître nous trouvons ces mots : « Vous avez été choisi comme un vase d'élection pour porter le nom du Christ, sur les lointains rivages des Nerviens qui, jusqu'à ce jour, avait à peine reçu un faible souffle de la vérité évangélique : in remotissimo Nerviei littoris tractu, qui eus tenui entehac spiritu fives veritatis afflaverat ».

Les effets merveilleux de cette prédication, décrits par Saint Paulin, furent anéantis quelques années plus tard, lors de la grande invasion des Vandales en 407.

L'administration religieuse du pays fut établie d'une manière régulière par St Waast, évêque de Cambrai et d'Arras - 498-536 -. Cependant St Waast fut plutôt apôtre des Atrébates que des habitants du Cambrésis.

L'apôtre de Cambrai et des pays voisins fut surtout Saint Géry. Il trouva encore des peuples adonnés à l'idolâtrie, des temples païens et des lois consacrées aux mystères diaboliques des faux dieux. Il prêcha partout, renversa les idoles et fonda l'abbaye de St Médard sur le Mont des Bœufs qui porta ensuite le nom de Mont St Géry - 624 -.

Malgré les grâces miraculeuses attachées aux missions de St Waast et de St Géry, les progrès de la Civilisation furent très lents. Il en fut ainsi tant que l'apostolat resta individuel et ce ne fut qu'avec l'établissement des monastères que se consumma la ruine du paganisme dans le pays. Au VIIème siècle plus particulièrement le diocèse se couvrit par les soins de St Eloi et de St Amand d'une multitude d'abbayes qui répandirent autour d'elles, avec la connaissance et l'amour de la religion, les principes de la Civilisation.

St Humbert à Maroilles y dessécha les marais et Gérard de Florines au Cateau, transforma le pays en une riante contrée, bientôt couverte de villages florissants.

A la même époque St Aubert et St Vindicies, évêques, travaillèrent avec les missionnaires venus d'Irlande, Ehon et Maldegair, à la conversion de leur diocèse et ce fut le zèle de ces évêques, de ces moines et de ces missionnaires qui donna un coup fatal à la barbarie et qui fit naître la civilisation chrétienne.

Lorsque le Fagus Cameracensis devint l'archidiaconé de Cambrai, le Cambrésis fut divisé en décanats. Le Cateau fut le siège d'un décanat qui comprenait 50 paroisses dont Robercourt et Mazinghien. A cette époque notre village était banlieue du Cateau et nos pères se rendaient à cette ville pour l'accomplissement de leurs devoirs religieux. Ils se réunissaient à la chapelle Saint-Sauveur qui vraisemblablement était bâtie dans le quartier du Cateau situé vers Mazinghien. Détruite par les Huguenots, nos gens durent se réunir à l'église St Martin. Vers 1046, Gérard de Florines confia Mazinghien à l'abbaye de St André qu'il venait de construire.

L'abbaye de St André s'étendait sur l'emplacement occupé aujourd'hui par la rue de France, le Marché aux Chevaux, la rue de Landrecies, les maisons qui bordent la grand'place, la rue des Savetiers et la Place-au-bois. La consécration solennelle de cette abbaye eut lieu le 22 sept 1025, en la fête de St Mathieu. Ce 22 sept est resté une date mémorable, l'anniversaire en est rappelé, chaque année, par la fête communale que le Cateau célèbre toujours ce jour et chaque année encore les paysans se rendent en foule à la foire de St Mathieu qui demeure, à leurs yeux, un gros évènement.

Dans une charte datée de 1046, l'évêque énumère les lieux qu'il a concédés à l'abbaye de St André : « Parmi les bonnes œuvres, dit-il, l'aumône n'est pas la moins importante, comme il est écrit : faites l'aumône et vos actes seront purs. C'est pourquoi moi, Gérard, évêque de Cambrai, non par mes mérites, pour le bien de mon âme et de celles de mes successeurs, j'ai fait construire à Novum Castrum de Sainte Marie, un monastère en l'honneur de St André, de St Philippe, de Saint Jacques et de Sainte Maxellende ; je dote ce lieu d'alleux, d'églises et autres possessions et j'y ai placé des religieux pour servir Dieu »... etc.

L'abbaye de St André était un point central d'activité religieuse. Les moines célébraient les fêtes en grandes pompes et la vue de leurs offices, l'harmonie de leurs chants, la solennité de leurs cérémonies attiraient la population. Pendant des siècles ce

furent les spectacles favoris du peuple. Convenons cependant que le mauvais état de la route, la longueur du chemin, l'absence de moyen de locomotion, empêchaient bon nombre de nos aïeux de remplir leurs devoirs religieux.

C'est pourquoi Guillaume de Berghes, archevêque de Cambrai - 1558-1609 -, engagea des pourparlers avec Antoine de Gomiécourt, abbé de St André en vue d'ériger en paroisse Mazinghien. Mgr Vanderburch revint sur cette idée et fit bâtir une église qu'il consacra le 2 février 1623 et écrivit à Antoine de Gomiécourt :

« Considérant que Robercourt ou Mazinghien est tellement éloigné de sa paroisse, c'est-à-dire de St Martin, que les habitants ne peuvent s'y rendre facilement pour recevoir les sacrements, entendre la messe et l'autre office divin, et sur la représentation de Mgr François Vanderburch, qu'une église venait d'y être construite en son nom, qu'elle avait été en partie dotée par les habitants, qu'il mettrait à leur tête un pasteur ; mais que les moyens n'étaient pas assez convenables, la chapellenie de St Sauveur située autrefois au faubourg du Cateau et ensuite dans l'église St Martin, étant sous le patronage de St André, Mgr l'archevêque prie les moines de l'abbaye de vouloir bien permettre que Robercourt, avec l'église nouvellement construite, soit séparée de l'église paroissiale de St Martin et soit érigée en paroisse avec tous les droits qui conviennent à une église baptismale, qu'une cure y soit attachée, et qu'outre la dot assignée par l'archevêque, la chapellenie St Sauveur y soit annexée avec ses revenus, et ses charges et appliquée aux besoins du prêtre à y établir ».

Dès le 7 mars de la même année, les religieux firent savoir qu'ils consentaient « à la séparation de Robercourt d'avec la paroisse St Martin du Cateau, à l'érection de la nouvelle église en église paroissiale, à l'institution d'un propre curé, à l'incorporation de Saint-Sauveur pour les besoins de cette église, à la condition que les habitants de Robercourt ou l'archevêque et ses successeurs seront pour toujours tenus de subvenir à l'entretien de nouvelle église et de la chapelle, même à la reconstruction ; de fournir les ornements d'autel, les vêtements sacrés, les livres, le calice et tout ce qui est nécessaire au service divin ; et de payer les droits dus chaque année ainsi que la dot du curé et que l'abbaye ne puisse à l'avenir être inquiétée en aucune manière au sujet de ces choses ; autrement, la séparation, le démembrement, l'érection, l'institution, l'union, l'annexion et l'incorporation dont il est question seraient regardés comme n'ayant pas été faits ».

L'abbaye de St André acquiesçant aux désirs de l'évêque, il ne restait plus à Monseigneur qu'à nommer un curé ; chose qu'il fit le 23 mars 1623.



Eglise de Mazinghien

L'Eglise de Mazinghien

L'église de Mazinghien fut bâtie par Mgr Vanderburch en 1622 et consacrée le 2 février 1623. Elle ressemblait assez quant à l'extérieur à l'église de Ribeuville. Elle occupait le milieu de la place qui était alors un cimetière, et était dirigée vers l'orient, comme généralement les anciennes églises. Le chœur, auquel était adossée la sacristie, se trouvait presqu'en face du presbytère ; et l'entrée, ornée de sapin, voisinait le jardin de M. Direz. Pour élever cet édifice Mgr avait utilisé ce qui restait du château de Tassaumez, abandonné par les Templiers, lors de l'abolition de leur ordre vers 1312, il avait récupéré également quelques matériaux de l'ancienne chapelle Saint-Sauveur, détruite par les Huguenots. Ce qui appuie cette assertion, c'est qu'on a retrouvé dans le dallage une pierre qui cachait en terre sa face d'une architecture remarquable où on lisait cette inscription : « Virgo parens Christo Salvatori Estopia Petro Servitori » (ce Petrus Servitor, serait, d'après M. Desilves, Pierre D'Ailly.), de plus dans une arcature, St Pierre était représenté, soutenant un évêque et lui montrant le ciel. D'après le même archéologue, cette chapelle remontait (sic) au XVIème siècle.

La vieille église n'avait guère de style, mais présentait de fortes garanties de solidité, les murs mesurant à leur base 0m75, comme il n'y avait pas de tour, la flèche chevauchait sur le mur de la façade appuyé par deux énormes contreforts et sur la charpente. Le portail était rectangulaire et à l'intérieur un simple plafond tenait lieu de voûte. Ce bâtiment comprenait trois nefs séparées les unes des autres par une rangée de trois piliers en pierre : dans la nef de gauche se trouvait l'autel de la Ste Vierge, patronne de la paroisse, et dans celle de droite l'autel de St Eloi. Durant les guerres si fréquentes des XV et XVIème siècles, Mazinghien fut souvent dévasté et pillé, et l'église plusieurs fois brûlée, mais ces épaisses murailles résistaient aux ravages de l'incendie et permirent de la rétablir.

A la Révolution, on vendit d'abord les portes et fenêtres sur la place du Cateau ; c'était une façon de rendre l'immeuble inutilisable, puis l'église elle-même fut adjugée à un sieur Durot, de Douai, et remise en adjudication le 7 vendémiaire, an 7 ; la mise à prix était de 562 f 50 et elle fut laissée pour 8000 f au sieur Manchy, président de la fabrique de Mazinghien, M. Lefebvre étant maire.

(Cette somme de 8000 fr fut payée comme suit :)

Date des paiements	Désignation des valeurs admises	Sommes payées	Intérêts	Capitaux
8 germinal an 7	Prix de l'adjudication 1 ^{ère} partie payable en numéraires ou valeur équivalente, payée en bons de 1/3 provisoire 1 ^o intérêt de 281.25, du 7 brumaire au 8	286.88		8000 fr 281fr 25

	germinal an 7 (5 mois 1 jour) 2° à compte		5.92	
	Reste dû			280.96
13 germinal an 7	Payé en bons de 2/3 Intérêt de 7718.75 du 9 au 13 germinal – 4 jours	7718.75		0.29
	Reste dû			7714.46
	Cette somme est réduite en numéraires à raison de 290 à celle de			4.29
	Intérêt de 0.08 du 13 germinal an 7 2 avril 1799 au 30 juin 1811 (13 ans, 2 mois, 28 jrs)			0.08
	Reste sur la 1° partie.....			0.29
	Intérêt de 0.29 du 8 germinal an 7 28 mars 1799 au 30 juin 1811 (12 ans, 3 mois, 2 jrs)			0.13
				0.46
	Total dû au 30 juin 1811			
	Plus l'intérêt de 0.87 depuis le 30 juin 1811 jusqu'au jour de l'arrêté définitif du présent Pour projet de Décompte à Lille le 30 juin 1811			0.54

La Révolution mit en piteux état l'église bâtie par Mgr Vanderburch. Les vieux matériaux utilisés par l'évêque de Cambrai avec une si religieuse économie, rendaient irrémédiables les larges taches de salpêtre et d'humidité qui envahissaient l'édifice. Les enduits se détachaient des murailles et laissaient apparaître la grossière maçonnerie faite de briques et de moellons, le plafond, partout bosselé, menaçait de s'écrouler. Par ailleurs la population s'était sensiblement accrue et l'église devenait insuffisante. Ce furent ces considérations qui déterminèrent M. Wyart à entreprendre en 1863, la construction d'une église nouvelle et plus vaste.

(Nouvelle église) Mais une telle entreprise n'allait pas sans difficultés. La vieille église occupant la place sur toute sa largeur, pour construire plus grand il fallait disposer le nouveau bâtiment dans le sens de la longueur et, par suite, que de dépenses pour niveler le terrain et creuser des fondations au milieu de l'ancien cimetière ! Et puis, des esprits malveillants n'allaient-ils pas dire que « la commune n'avait pas les ressources suffisantes pour mener à bien un tel travail », que « l'église était assez bonne pour eux comme elle l'avait été pour leurs ancêtres » et que « s'il y avait à craindre d'un côté, il fallait se sauver de l'autre » ?

M. Wyart savait bien quels obstacles pouvaient surgir devant lui ; mais sa compréhension des hommes et des choses, son tact parfait et son inépuisable générosité

renversèrent toutes les barrières. S'adressant à M. Grigny, architecte à Arras, il fit dresser plans et devis.

Le plan annonçait un bâtiment gothique, style XIIIème siècle, mesurant au total 40 mètres de long sur 14 mètres de large. Les fenêtres, les colonnes et les voûtes seraient en pierres blanches d'Avesnes-le-Sec, taillées et sculptées ; la tour du clocher aurait 25 mètres et la flèche, 15 mètres. Et comme les dimensions de ce nouvel édifice réclamaient une longueur plus considérable que celle de la place communale, M. Wyart obtint de M. François Dehon une parcelle de son jardin pour bâtir le chœur.

Quant au devis approuvé de la dépense de reconstruction, il s'élevait à la somme nette de 35.492 f 72 :

« La commune, en s'imposant des vingt centimes de rigueur, et au moyen d'un emprunt remboursable en 18 annuités, ne concourut dans la dépense que pour un quart environ, c'est-à-dire : 10.000 f.

« L'Etat, tout en promettant un secours en cas de travaux supplémentaires s'il y avait lieu, intervint pour la somme de 8.000 f, ensemble 18.000 f. Chiffre insuffisant bien entendu, sans la libéralité de quelques fidèles de la commune, et, surtout, sans la bourse personnelle du digne curé de Mazinghien, lequel, spontanément, vint s'offrir de faire le chiffre complémentaire de 17.492 f 72 pour arriver à celui de 35.492 f 72. »

L'argent étant trouvé, on se mit à l'œuvre. M. Wyart payait de sa personne comme il avait payé de sa bourse. Chaussé de gros sabots, la soutane relevée, les manches retroussées, on le voyait escalader les échafaudages, manier la truelle, le ciseau ou la scie, sceller les briques et tailler la pierre aussi habilement qu'aurait pu le faire un homme de métier. Conduits par un tel chef, les ouvriers travaillaient sans répit : les murs s'élevaient partout, les sculptures ornaient les fenêtres et les voûtes et déjà l'on pouvait soupçonner combien jolie serait la nouvelle église de Mazinghien.

Malheureusement, au cours de ces travaux, on avait eu quelques surprises désagréables : ouragan, terrain mouvant sous le clocher, excavation, qui avaient nécessité des débours non prévus. Aussi la caisse étant vide, fallut-il faire un devis supplémentaire de 6.530 f 42, décembre 1865.

Devis supplémentaire des travaux exécutés et à exécuter pour l'entier achèvement de l'église de la commune de Mazinghien- Nord.

Exposé des motifs :

« Les ouvrages dont il s'agit et qui font l'objet du devis supplémentaire ci-annexé se composent de deux espèces de travaux indispensables tant par leur nature que par leur destination. La première comprend des travaux exécutés par force majeure, c'est-à-dire, maçonnerie de fondations, ouvrage confortatifs etc... résultant :

« 1° De la découverte d'une mare ou ancien abreuvoir comblé à l'emplacement destiné pour l'établissement de la tour et de la façade principale de l'église.

« 2° D'une excavation sous la partie formant les trois pans du chevet de l'église et autres circonstances ayant obligé par précaution, un supplément de maçonnerie

d'épaulement des arceaux et voûtes de l'église, diverses maçonneries de pierres, et autres travaux utiles, desquels il résulte une dépense faite de 3.318 f 10.

« La deuxième est relative à des travaux à exécuter, mais dont l'indispensabilité est réglée par les circonstances. L'église de Mazinghien, encore entre les mains de l'entrepreneur adjudicataire des travaux, se trouve aujourd'hui pourvue des échafaudages et matériaux indispensables à son entier achèvement, qui, dans la circonstance actuelle, peut se faire sur les bases, prix et conditions de marché de l'entreprise ; alors que la dépense serait plus que doublée dans le cas d'une exécution remise à une époque plus ou moins éloignée, sans compter les dégradations et mutilations dont aurait à souffrir les sculptures et ornements dont l'église est décorée partout. La somme nécessitée par ce travail complémentaire s'élèverait à 3.212 f 32 et se composerait de travaux de moulurage des arêtes et nervures de voûtes, sculptures de bases et chapiteaux, des colonnes extérieures, travaux qui, au devis primitif, avaient été ajournés à meilleure fortune, vu l'état précaire de la commune.

« Une circonstance malheureuse, la chute de la foudre sur la flèche et la tour, et la dégradation de plusieurs parties de l'église a appelé l'attention du conseil municipal de la commune, qui sur la proposition de M. Wyard, curé, a décidé qu'il serait fait appel à la bienveillance de l'administration... La commune, complètement épuisée par suite de l'imposition nouvelle qu'elle vient tout récemment de se créer pour la construction d'une nouvelle route, se trouve aujourd'hui loyalement obligée au paiement de 3.318 f 10 pour travaux indispensables, exécutés pour la bonne validité de la construction et d'une autre somme de 3.212 f 32 pour travaux dont l'urgence est incontestable à cause de la facilité de moyens d'exécution dont elle peut actuellement disposer et des conséquences d'un travail ultérieur.

« Ce qui fait, au total, une dépense supplémentaire au devis approuvé de 6.530 f 42.

« Cette fois encore, Monsieur le Curé de Mazinghien, désireux de voir une œuvre pour laquelle il a apporté déjà tant de zèle et de dévouement, vient dire à la commune : « La grêle, l'inondation et l'ouragan du 17 juillet dernier et leurs suites ont paralysé les mains généreuses sur lesquelles j'aurais pu compter dans la difficile position où nous nous trouvons ; cependant si vous voulez faire appel au gouvernement pour une somme de 4.000 f en lui rappelant nos malheurs et la promesse faite par lui, lors de sa première allocation, je prends personnellement l'engagement de compléter la somme nécessaire, soit 2.530 f 42. » Acceptant l'offre si généreusement exposée par son zélé pasteur, le conseil municipal de la commune vient, ainsi qu'il s'y est engagé, solliciter de l'Etat, avec l'appui administratif, la réalisation de la promesse faite et un secours qui lui permette de terminer une œuvre qui fait le vœu et l'orgueil de toute la population de Mazinghien.

Mazinghien le 15 Décembre 1865

Polliart, maire, Gosset, Felbacq, Richard, Roisin, Clays, Minot, Marchandier, Hulin, conseillers. »

Cinq mois après, le devis supplémentaire était renvoyé de la Préfecture avec la note suivante :

« Vu et approuvé conformément à notre arrêté de ce jour :
Lille le 14 Mai 1866. »

On put donc continuer les travaux et bientôt l'église de Mazinghien, complètement terminée, fut ouverte au culte. Au total, il avait fallu pour la bâtir : 45.000 frs.

Le gouvernement avait fourni.....	12.000 frs
Le département	3.000 frs
La commune.....	10.000 frs
M. Wyart.....	13.000 frs

Ce dernier, très fier du résultat obtenu, ne se tint pas pour entièrement satisfait, mais se mit à orner la maison du Bon Dieu. Un dallage en marbre noir couvrit bientôt le sol, puis furent placés les autels de la Ste Vierge et de Ste Germaine, autels en pierre blanche de même style que l'église : les vitraux et les statues furent ensuite l'objet de ses préoccupations, et pour compléter l'ameublement, M. Wyart offrit le maître autel à l'occasion de son jubilé sacerdotal – 2 août 1893.

Troisième Eglise :

Hélas ! le terrible bombardement d'octobre 1918 devait anéantir ce monument : Chère petite église, si calme, si pleine de prières, où les générations vinrent confier à Dieu leurs peines et leurs joies, elle fut renversée, frappée à mort ; de ses ogives il ne resta plus pierre sur pierre ; seuls quelques débris de murs ébranlés en marquèrent l'emplacement.

Avec elle avait disparu tout un patrimoine de traditions, de foi, de beauté ; tout ce que les années y avaient mis de pensées et de souvenirs et qui constituaient une part de notre richesse morale.

Pendant six ans et ½ - novembre 1918 à juin 1925 - les exercices de culte eurent lieu à l'école libre où, primitivement, le préau et une salle de classe furent transformés en chapelle. Les cérémonies religieuses y perdirent forcément de leur éclat. Le dimanche, la moitié des paroissiens devaient rester debout et les jours de fête, beaucoup ne pouvaient entrer. Il s'ensuivait que plusieurs ne venaient plus à la messe, se disant par avance : « Inutile de nous déranger, nous n'aurons pas de place. » Pour remédier à cet inconvénient, M. le Curé résolut d'occuper une troisième salle de l'école (mai 1921). De ce fait la chapelle fut agrandie d'un tiers et tout le monde put entrer et être assis.

Ces préoccupations pour l'installation provisoire, ne faisaient pas perdre de vue l'église à rebâtir. L'adjudication des travaux eu lieu à la Sous-Préfecture de Cambrai le 19 novembre 1921.

« - Sous-Préfecture de Cambrai -

Adjudication de travaux communaux :

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Cambrai donne avis que le 19 novembre 1921, à 10 heures très précises du matin à la sous-préfecture, il sera procédé en séance publique, à l'adjudication au rabais et sur soumissions cachetées des travaux ci-après pour chacun des lots, sous la présidence de Monsieur le Maire, assisté de deux conseillers municipaux, du receveur municipal, en présence de l'architecte, auteur du projet. »

	Remise en état de l'église	Estimation Valeur 1914	Cours 1921	Caution à fournir
1°	Maçonnerie, serrurerie, enduits, carrelage, marbrerie	150.760,53	829.182,91	27.600
2°	Charpente, couverture, zinguerie, plomberie	18.111,71	90.558,85	3.020
3°	Menuiserie, vitrerie, quincaillerie	8.750,30	52.501,80	1.750
4°	Fourniture et pose des vitraux	10.470	62.820	2.090
5°	Fourniture et pose d'une cloche avec accessoires	3.500	14.000	470
	<u>M. Ardhuin – Architecte</u>			

M. Georges Devigne, maire de Mazinghien, s'y présenta, accompagné de M.M. Hulin et Becquigny, conseillers municipaux, et de M. Fréau, receveur, et l'on procéda à l'examen des propositions.

M. Eugène Maudens d'Hirson eut pour sa part le n° 1, M. Barbot de Catillon prit le n° 2, qui fut passé ensuite à M. Maudens. ³L' « Union et Travail » de Douai se vit adjudger le n° 3. Le n° 4 fut pris par une maison de Valenciennes Augin (?), mise en faillite peu après. Enfin la fonderie de Blanc Misseron passa marché pour le n° 5. Dès le printemps suivant - avril 1922 - M. Maudens commença le déblaiement, décidé de mener à bonne fin aussi rapidement que possible une œuvre au service de laquelle il mit toute son âme et tout son talent. Malheureusement ses projets furent contrariés par des discussions administratives, et les travaux furent arrêtés pour ne reprendre qu'en juillet

³ M. Maudens d'Hirson était en excellents termes avec Mgr Binet, évêque de Soissons, plus tard cardinal et archevêque de Besançon. Désireuse de donner une marque de bienveillance à ses diocésains, Son Excellence vint visiter l'église en construction en avril 1925.

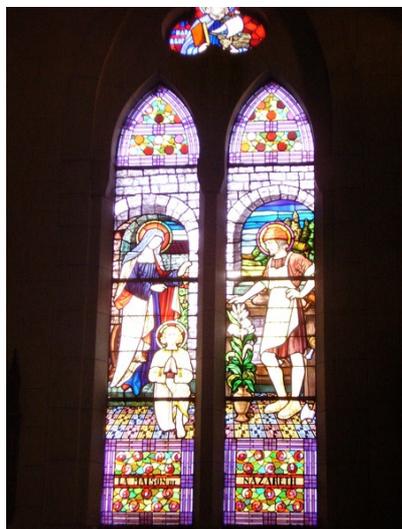
1923. On ne devait plus chômer. Une excellente équipe de maçons italiens, conduite par M. Clément, chef de chantier hors pair, mit exactement un an à réédifier les murailles et la tour de l'église. En aout 1924, en effet, les ouvriers plantaient au sommet du clocher le drapeau tricolore.

Aussitôt après, M.M. Dargent et Cie du Cateau construisaient la charpente au compte de M. Haudens, et le couvreur M. Stevance Cartignies, de Mazinghien, terminaient sans retard la pose des ardoises, puisque le 24 décembre, il pouvait planter le coq au sommet du clocher, accompagnant ce geste de plusieurs sonneries de clairon.

Il ne restait donc plus à faire que les voûtes et enduits ainsi que le carrelage : besogne qui fut terminée pour mai 1925. Et c'est ainsi que le dimanche 17 mai, jour des premières communions solennelles, M. le Curé, accompagné de tout son peuple, chantant à pleine voix le Credo, put transporter le St Sacrement de la chapelle provisoire à l'église, et y célébrer la Sainte Messe.

Après six ans d' « Egypte », qu'il faisait bon de se retrouver au Thabor !

*- III^{ème} - Description de
l'Eglise Intérieur - Extérieur
Le mobilier*



Intérieur de l'église (Photos Inernet)

Extérieur :

L'église de Mazinghien avec sa belle tour, ses murailles neuves émaillées de pierre blanche, son chœur élégant, présente un ensemble architectural assez harmonieux et qui ne manque pas de plaire.

Le Portail, percé au milieu de la tour, sur la face Sud, est en ogive - au centre de l'ogive pleine, qui est en pierre blanche, se trouve le chiffre de la Sainte Vierge patronne de la paroisse. La hauteur du portail est de 3 m 20 ; sa largeur, de 2 mètres.

La Tour est située à l'entrée de l'église ; elle a la forme carrée : 3 m 55 x 3 m 55 à l'intérieur ; les murailles ont 1 m 10 d'épaisseur. Elle se compose d'un soubassement en grès de 1 m 10 de hauteur et de trois étages séparés par un cordon de pierres blanches faisant saillie. A l'étage inférieur, face Sud, se trouve le portail ; à celui du milieu, au même côté, est percée une large fenêtre ogivale, en pierres blanches, surmontée d'une rosace de 1 m 20 de diamètre ; l'étage supérieur a sur chaque face une ouverture en ogive de 7 mètres de haut, avec auvents. Chaque face est encadrée de fortes pilastres ou contreforts ayant 1 m de largeur sur 1 m 50 d'épaisseur. La hauteur totale de la tour est de 26 mètres ; elle est surmontée d'une belle flèche qui mesure perpendiculairement de la base au sommet 10 mètres, et la croix 4 mètres. La tour et la flèche sont remarquablement bien dressées, et comme Mazinghien se trouve bâti sur un point élevé, elles sont remarquées par les habitants des villages voisins qui admirent en disant : « Dro comme l'cloquer du Mazingué ! »

Les murs de l'enceinte, qui ont 10 m 50 de hauteur et 0 m 50 de largeur sont couverts d'un cordon de pierres blanches et consolidées par six contreforts de trois étages, mesurant à leur base 1 m de largeur sur 1 m 50 d'épaisseur.

Dans la tour du clocher habite une cloche du poids de 800 kgs, fondue à Blanc Misseron. Elle fut bénite en même temps que l'église, le 28 juin 1925 par M. Deregnaucourt, doyen du Cateau, assisté de M.M. Nollet, curé de St Souplet, et Bricout, curé de Catillon. Elle porte comme inscription : « Je me nomme Andrée, Georgette, Marie, Léon. J'ai eu pour parrain M. André Richard, et pour Marraine Mme Devigne, née Maria Egret ; M. Georges Devigne étant maire et Mtre Léon Baudchon curé. Je publie la gloire de Dieu et de la Vierge Marie. Je chante vos joies, je pleure vos deuils et j'invite les fidèles à la prière. Paroissiens de Mazinghien, ne restez pas sourds à mon appel : si vocem andiesitis, nolite obdurare corda vistra. »

Dans le chœur avaient pris place : M. Baudchon, curé de Montceau-St Waast, M. Coquart, curé de Benansart, M. Warin, curé de Chevresis.

Dans l'église et sur la rue se trouvait une foule de 2.000 personnes environ ; au premier rang, on remarquait M. le Maire et son conseil, M. Reymond, architecte, successeur de M. Ardhuin, M. Maudens, entrepreneur, M. Clément, chef de chantier.

Les chants furent exécutés par la chorale d'hommes de St Souplet.

La cloche a coûté 11.900 francs.

Intérieur de l'église :

Les dimensions sont les suivantes :

Longueur de la grande nef, depuis le clocher jusqu'à l'entrée du chœur : 24 mètres, largeur du milieu d'une travée à l'autre 6 m 50.

Les petites nefs ont 23 mètres, depuis l'entrée jusqu'à la marche du chœur, et 3 m 50 de largeur.

Le chœur mesure 10 m 20 depuis la première marche jusqu'au fond et 6 m 25 de largeur.

La grande nef est séparée des petites par une rangée de 4 piliers en pierre blanche, puis un demi-pilier s'appuyant contre le mur du bas de l'église et à l'entrée du chœur. La voûte, en briques creuses, est ogivale et s'élève dans la grande nef à 10 m 50, dans les petites nefs, à 9 mètres. Les petites nefs sont percées de cinq fenêtres ayant chacune deux travées séparées par un meneau en pierre blanche et surmontées d'un trilobe, ce qui donne dans l'ensemble, une baie de 6 mètres de hauteur sur 2 m 48 de largeur.

Le fond des deux petites nefs est éclairé par une demi-fenêtre de 4 mètres de hauteur sur 0 m 70 de largeur.

Le chœur est pourvu de trois fenêtres de mêmes dimensions que celles des petites nefs et garnies de vitraux posés en 1926.

Le vitrail du fond représente Saint-Jean reposant sur la poitrine de Notre-Seigneur et fut offert par M. Bouchard-Pelletier, coût : 1.900 francs. Sur celui de gauche, on voit Saint-Georges, martyr, et Saint-Vincent, patron des vignerons. Il fut donné par M. Stevance-Colle, négociant en vin, coût : 2.700 frs.

M. Canonne-Delaby de Lumbres dont les ancêtres habitaient Mazinghien offrit celui de St Alexandre et de St Jean-Baptiste, patron de la famille. Ces vitraux, sortis des ateliers David et Plateaux, de Lille, sont les seuls que nous possédons actuellement, avec ceux de N.D. de Lourdes et de Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus qui se trouvent dans la nef de la Ste Vierge et qui furent donnés par M. Paul Lefebvre et par sa fille Mlle Emilie Lefebvre. Ils furent fournis par M. Vosche de Montreuil-sur-Seine et coutaient 3.200 f !

La tribune qui se trouve dans le fond de l'église est d'une élégante solidité. L'encorbeillement composé d'une ogive complète, flanquée d'une demi-ogive, lui donne un cachet gracieux et artistique qui cadre parfaitement avec le reste de l'église.

Le Mobilier : Le mobilier de l'église n'est pas complet mais de bon goût ; il n'a rien de vulgaire ni de disproportionné avec l'ensemble de l'édifice.

Le Maître-Autel attire les regards par sa tenue aussi gracieuse que monumentale, il fut offert par M. Wyart, lors de son jubilé, le 2 août 1893. Cet autel, séparé du fond par un couloir de 0 m 50, est en chêne sculpté ; sa longueur est de 2 m 55. Le devant de l'autel représente Notre-Seigneur au tombeau : dans le retable, de chaque côté du tabernacle, sont finement sculptés des épis de blé enlacés de branches de vigne, et, au dessus de l'exposition s'élève un élégant clocheton XIIIème siècle.

Sorti des ateliers Colleson de Wormhout, il a couté 10.000 frs. La croix Renaissance, placée au dessus du tabernacle, a son histoire. Avec six chandeliers de même style, dont deux n'existent plus, elle fut donnée par Sa Majesté Napoléon III le 7 mai 1869.

A droite de l'autel se trouve la statue de St Nicolas, à gauche, celle de N.D. de Robercourt ; toutes deux meublaient la vieille église.

Autels latéraux : L'autel de la Vierge est provisoire et la statue de N.D. qui s'y trouve n'est pas sans valeur. En bois sculpté, elle fut remise à neuf en 1926 ; comme celle de St Nicolas et de N.D. de Robercourt, elle se trouvait dans l'ancienne église bâtie par Mgr Vanderburch.

L'autel de Sainte Germaine a été confectionné, en 1925, par M. Pionnier d'Aulnoye pour 2.900 f au compte de Mlles Anne et Jacqueline Thellier de Poncheville. Il est surmonté de la statue de la Sainte Vierge, la même année, 335 f, par une personne généreuse de Mazinghien. Sainte Germaine fut béatifiée en 1854 et canonisée en 1867. Pourquoi est-elle la patronne secondaire de la paroisse ? Ce choix fut fait par M. Wyart, attiré par son affection pour celui qui travailla à la canonisation de la petite bergère de Pibrac, à savoir le cardinal Desprez, archevêque de Toulouse, dont l'abbé Wyart avait été le vicaire très estimé à Templeuve - Nord.

Le curé de Mazinghien, profondément attaché à son ancien curé, avait été voir Son Eminence à Toulouse, et, qui plus est, Son Eminence était venue à Mazinghien, en 1862 ; elle avait trouvé l'abbé Wyart occupé à bâtir son église et elle dut célébrer la sainte messe dans la grange servant aux offices divins pendant la construction de la nouvelle église.

Détail intéressant : les pompiers montèrent la garde au presbytère durant le séjour de Monseigneur - qui devint plus tard cardinal. C'est lui qui a envoyé la relique de Sainte Germaine.

Ce choix d'une seconde patronne se fit même avant la canonisation, vers 1863. Un pèlerinage à Sainte Germaine s'établit à Mazinghien peu après l'érection de l'autel à la sainte bergère que l'on invoquait pour les enfants malades, particulièrement pour ceux atteints d'écrouelles. Ce pèlerinage est tombé depuis longtemps.

Le Confessionnal qui est placé dans la nef de la Sainte Vierge figure en compte de 1925 pour 3.200 frs.

Le chemin de la Croix fut acheté pour 5.600 frs avec les dons de plusieurs personnes généreuses de la paroisse : M.M. Pruvost Monvoisin, Mme Marcou-Colle, M. Méresse-Badran, M. André Richard et M. Loc (?), curé 1925.

Le monument aux morts de la Grande Guerre représente le « Divin Modèle » de Charles Desvergues.

Un ange dont la sérénité contraste grandement avec l'aspect effroyable du champ de bataille, est accouru vers un mourant. Il l'a soulevé, le soutient et, d'un geste touchant de muette éloquence, lui montre le « Divin Modèle », ce Christ dont le sacrifice rédempteur est le gage d'une récompense céleste pour les hommes de bonne volonté. L'éminent artiste a su donner à cette scène impressionnante une émotion, une ampleur, une vérité qui force l'admiration.

L'église doit à M. Monvoisin-Pluchard de posséder ce chef-d'œuvre, 1928, il a coûté 1800 f.

Le Calvaire qui se trouve à gauche en entrant est celui-là même qui fut placé dans la vieille église par M. Wyart. Le Christ, brisé lors du bombardement de 1918, a été

remplacé en 1926 grâce à la générosité de madame Baudchon, au bas de la croix on lit cette inscription :

A la mémoire :

Claude Desse	De Mélanie Sartiaux 1856	Mme Anne Canonne
--------------	-----------------------------------	---------------------

La statue du Sacré-Cœur fut offerte par plusieurs familles de la paroisse particulièrement protégées pendant l'évacuation et le bombardement de 1918.

La statue de N.D. du Sacré-Cœur est le don de M. Trouquit (?), d'Aulnay-sous-Bois, qui est de Mazinghien par sa mère, Mme Camus.

La statue de Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, par « La Croix du Nord », une personne mettait 150 f à la disposition d'une paroisse dévastée pour l'achat d'une statue de Ste Thérèse. Le sort ayant désigné Mazinghien et la somme attribuée étant insuffisante pour acheter une statue de même taille que celles placées dans l'église, M. le Curé offrit de payer la différence pour avoir Sainte Thérèse en 1 m 20.

La statue de N.D. de Lourdes date d'avant-guerre, sous M. Wyart.

La statue de l'Ange-gardien fut acheté (sic) sous M. Herbaux.

La statue de Ste Jeanne d'Arc et son piédestal sont un cadeau de M. Bezin-Alliot : coût 1.010 f, 1926.

La statue de St Michel vient de la famille Colle-Noquet en souvenir de leur fils tombé au champ d'honneur : 395 f, 1920.

La statue de St Louis et son piédestal sont un témoignage de la reconnaissance des paroissiens pour M. l'abbé Wyart qui a bâti l'église - 1863.

La statue de St Etton est une générosité de M. Vérin-Minaux, fermier au Bois de Ribaucourt : 1925 ; coût, piédestal compris, 1.020 f.

La statue de St Eloi a été offerte par M. Bezin-Alliot en 1925, piédestal et statue coûtent 1.050 f.

La statue de St Joseph remonte à M. Wyart ; endommagée par la mitraille elle fut réparée et repeinte en 1925.

La statue de St Antoine de Padoue fut offerte à l'église par les paroissiens en 1923, coût 225 f.

L'église de Mazinghien est particulièrement riche en Reliques qu'elle a pu obtenir de Rome grâce à Dom Sébastien Wyart, neveu de M. Louis Wyart, curé de la paroisse. Nous possédons encore les authentiques des reliques de :

Saint Paul de la Croix, de Ste Anne, de St Joachim, de Ste Elisabeth, de Ste (sic) Nicodème disciple du Christ, de St Joseph d'Armathie, de St Pascal Baylon, de St Fidèle de Sigmaringen, de St Benoît de Philadelphie, de St François Régis, de St Jean à

Facundo, de Ste Jeanne-Françoise de Chantal, de St Janvier, de Ste Julienne de Falconieri, de St Jean de Dieu, de St Jean Néhémucème, de Stanislas Kosta, de St Etienne premier martyr, de Ste Sabine, de Ste Scolastique, de St Léonard de Port-Maurice, de St Bonaventure, de St Bartholomé, de St Barnabé, de St Luc, de St Marc, de St Ambroise, de St Augustin, de St Grégoire, de St Jérôme, de St Athanase, de St Jean Chrysostome, de St Léon, de St Innocent, de St Raymond de Penafort, de Ste Rose de Lima, de St Romuald, de St Louis, de St Pierre d'Alcantara, des sts apôtres Pierre et Paul, de St André, de St Jacques le Majeur, de St Thomas, de St Jacques le Mineur, de St Philippe, de St Mathieu, de St Jude, de St Jean l'Evangeliste, de Ste Philomène, de St Félicien, de St Félix de Valois, de St François de Paul, de Ste Germaine Cousin, de St Guillaume, de St Georges, de St Anaclet, de St Agespit, de St Calixte, de St Denys, de St Eleuthère, de St Damase, de St Eusèbe, de Ste Martine, de Ste Marcelline, de Ste Marthe, de Ste Reine, de Ste Marguerite-Marie Alacoque, de St Polycarpe, de Ste Praxède, de Ste Pétronille.

Ornements et vases sacrés : Avant-guerre, l'église était largement pourvue d'ornements et vases sacrés, et lorsque le 9 octobre 1918 M. Jourdain partit pour Hachaut (?), il avait emporté la monographie et registres paroissiaux, les vases sacrés et ornements les plus riches. Mais arrivé là, pour des raisons que nous n'avons pas à juger, M. le Curé confia son trésor à un officier allemand, lequel emportera cette riche aubaine sans donner son adresse.

Au retour de l'évacuation, l'église n'avait pour la célébration des Saints mystères, qu'une chapelle portative d'aumônier militaire comprenant : un ornement blanc et noir, un petit calice d'argent, une aube, amict et cordon. De ce côté encore, tout était donc à refaire. L'œuvre de secours aux églises dévastées de la Rue Oudinot, Paris, envoya une série complète d'ornements, d'autres œuvres fournirent linges sacrés, aubes ou surplis, et des personnes généreuses achetèrent les vases sacrés.

A l'heure présente, la paroisse possède :

- 1° un calice en argent offert par M. Léon Coquart, curé de Rosay sur Serre (Aisne) d'une valeur de 800 f (1925)
- 2° un calice en vermeil d'une valeur de 1.100 frs (1926)
- 3° un ciboire en vermeil, don de madame Bequart de Cambrai
- 4° un ostensor en argent, venant de l'église du Cateau
- 5° un ostensor en vermeil payé 1.400 f (1926)

IV - Les Cimetières -



Tombe du Général HUGO
(Photo Inernet)

1° L'ancien cimetière

Il entourait autrefois l'église et l'entrée, garnie de deux sapins, se trouvait du côté du jardin de M. Direz. Sans doute reçut-il les sépultures depuis la fondation du village, ou du moins depuis 1623 jusqu'à 1856 environ, car on enterrait dans le nouveau cimetière avant que la vieille église ne fut démolie. De nombreuses épitaphes en garnissaient les murs extérieurs et, suivant un usage depuis longtemps reçu et général, il y avait dans l'église des caveaux où les principales familles et les curés avaient leurs sépultures. En effet, une pierre bleue, qui se trouvait à l'entrée du chœur, portait l'inscription suivante : « Hic jacet Paulus Carton, suo tempore pastor ex Robertcourt - Obiit 23 maii anni 1666. »

La coutume d'enterrer dans l'église était touchante, sans doute, mais elle obligeait à remuer à de courts intervalles une terre où reposaient les restes de tant de générations et présentait ainsi de sérieux inconvénients pour l'hygiène et la propreté du lieu saint. Cet abus pris fin en 1776 ; une déclaration du roi, enregistrée au Parlement de Flandre le 12 novembre de cette année, interdit d'une manière générale les inhumations dans les églises.

De cet ancien cimetière, il ne reste aucun vestige.

2° Le nouveau cimetière

En 1856, le cimetière étant devenu insuffisant, M. l'abbé Wyart obtint de Madame Jean-Baptiste Lefebvre, née Virginie Romanette, un terrain situé à la Tête d'Etoupe, à 1.200 mètres de l'église, pour l'établissement d'un nouveau cimetière. La donatrice faisait réserve de 8 mètres pour la sépulture de sa famille. Quelques années plus tard, le nombre des concessions à perpétuité devenant assez considérable, la commune acheta plusieurs ares de terrain à M. Jules Macaine.

Dans le cimetière de Mazinghien, s'élève un superbe mausolée militaire sur la face duquel on lit cette inscription : « A la mémoire du général Hugo, grand officier de la Légion d'honneur. » Pourquoi ce militaire repose-t-il en ce lieu ? Y serait-il né ? Y aurait-il accompli quelque action d'éclat ? Ni l'un, ni l'autre.

Pierre-Charles Hugo est né à Paris le 4 frimaire an 13 (25 novembre 1804) et baptisé le lendemain dans l'église paroissiale de Sainte Clotilde. Son père était officier d'artillerie, un de ses oncles devint plus tard commandant de gendarmerie ; le jeune Charles étudia en vue d'entrer à l'école de Saint-Cyr ; il y fut admis à 18 ans. Il en sortit en 1824 avec le grade de sous-lieutenant. Il était en garnison à Lyon, où il passa lieutenant, lorsque son régiment fut appelé en 1831, au siège d'Anvers. Il s'y conduisit vaillamment et fut décoré de l'ordre de Léopold. Il ne tarda pas à être incorporé comme capitaine au 33^{ème} de ligne. Après avoir tenu garnison quelque temps à Condé - Nord - il fut envoyé en détachement à Bouchain. C'est là qu'il épousa le 5 mai 1837 Virginie Wyart, sœur du futur curé de Mazinghien, tante de celui qui devait être le capitaine Wyart, supérieur général des Trappistes. Le séjour n'est jamais bien long dans cette petite ville qui n'offre qu'un champ bien restreint à l'instruction militaire du soldat. Dès 1838, nous retrouvons le capitaine Hugo en garnison à Paris avec le 33^{ème} de ligne.

Vers 1840, il fut versé dans l'armée d'Afrique, et c'est là, désormais, qu'il poursuivra toute sa carrière militaire.

A cette époque encore rapprochée de la conquête, notre colonie était loin d'être pacifiée. Les tribus de Bou Choutcha étaient en révolte, les Ouled Ali, et d'autres encore. Le nouveau gouverneur général, le général Bugeaud, organisait son expédition de Mascara. Son but était d'attaquer notre redoutable ennemi, l'émir Abd-el-Kader au cœur même de ses possessions. Cette expédition comprenait deux divisions, la 1^{ère} sous les ordres du duc de Nemours, la 2^{ème} dirigée par le général Lamoricière, commandant la division d'Oran.

C'est dans celle-ci que se trouvait le capitaine Hugo. Il prit part à maints combats et assista à la fameuse bataille d'Isly, le 14 août 1844, où 40.000 Marocains furent complètement défaits par 10.000 Français ; il y reçut même une balle dans la cuisse, blessure qui heureusement fut sans gravité. Dans ces conditions, l'avancement se faisait nécessairement plus rapide. Le 30 août 1842, la croix de chevalier de la Légion d'honneur lui était accordée, et le 20 octobre 1845, il devenait chef de bataillon. Cinq ans après, il était nommé lieutenant-colonel et enfin les épulettes de colonel lui étaient données le 26 décembre 1853.

Après la prise de la Smala et la soumission d'Abd-el-Kader, se rendant à Lamoricière en 1847, l'Algérie rentra dans la paix. Néanmoins il y avait encore parfois des soulèvements partiels et les tribus ne se résignaient jamais à l'impôt que par la force. Il fallait donc de temps à autre montrer aux Arabes le fusil et le canon. Le colonel Hugo faisait souvent partie de ces expéditions armées comprenant au moins une division. C'est de ces expéditions lointaines et longues qu'il envoyait aux parents et amis des peaux d'animaux obtenues soit par chasse, soit par butin. Les Mazinghinois ont connu longtemps au presbytère des peaux remarquables de panthère, de lionceau, de lynx et de chacal.

Les résidences de garnison avaient été Médéah, Oran, surtout Mostaganem. La nomination de général devait le fixer à Tlemcen, chef-lieu de la subdivision dans la province d'Oran.

C'est le 11 mars 1857 qu'il fut promu à ce grade important, après avoir été nommé deux ans auparavant officier de la Légion d'honneur.

Les cadres de l'armée n'étaient pas alors multipliés comme aujourd'hui ; rares étaient les officiers atteignant ce grade supérieur ; notre département du Nord ne connaissait qu'un général résidant à Lille. Grande fut donc la joie de la petite ville de Bouchain et surtout de la famille Wyart, en apprenant cette nomination, et ce ne fut pas sans une légitime fierté que le curé de Mazinghien apprit à ses confrères que dans les séjours du beau-frère à la cure, il aurait désormais l'honneur de les présenter à un général. La paroisse verrait à la grand'messe M. Hugo dans son bel uniforme aux trois étoiles. Un de ses officiers, M. Flavigny, peintre amateur, voulut le représenter en pied, grandeur naturelle. C'est cette belle toile qui ornait le principal panneau du salon au presbytère.

Comme général il eut souvent à commander des expéditions. Il rend compte de l'une d'elles dans une lettre du 20 novembre 1861 :

« Je suis rentré à mon poste après 40 jours d'absence. Cette expédition comme résultat est magnifique et n'a pas coûté d'hommes tués par le feu malgré une grande supériorité du nombre du côté des Arabes : une trentaine d'hommes touchés. Mais quelle

mortalité ! Près de trois mille sont morts du choléra. Pendant 10 jours il a sévit avec une intensité très grande : dans une seule nuit, sont morts 360 hommes de ma division. Deux braves curés nous ont rendu de grands services. Le moral de l'armée ne s'est pas démenti ni abattu. »

Le général était très bon pour ses soldats, très attentif à leurs besoins. Un ancien soldat de Mazinghien, qui a servi sous son commandement, dit qu'on l'appelait le père Hugo. Commandeur au 7 août 1859, il avait grande chance, comme ancienneté et comme service, de passer divisionnaire en 1866 quand l'empereur fit son voyage en Algérie. Le général d'Exéa fut nommé et lui eu le cordon de grand officier de la Légion d'honneur.

Le général Hugo avait eu une carrière heureuse : la fortune lui avait souri ; les croix et les médailles brillaient sur sa poitrine. Elles avaient un revers, et il le vit. Son désir bien légitime était de fonder une famille et de lui transmettre sa valeur et sa science militaire. Une première fois, il avait espéré, lorsqu'à Paris, en 1838, il lui naquit un garçon. Hélas ! Le petit Alfred ne tarda pas à s'envoler au ciel.

Une deuxième fois, il sourit à la naissance d'un garçon. L'annonce lui fut donnée comme un doux soulagement dans les fatigues et les dangers de l'expédition de Mascara, en 1844, qu'à sa rentrée à Médéah il embrasserait son fils. C'était Charles, désormais le charme du foyer, l'espoir des père et mère. En 1861, on l'envoya étudier à Paris ; trois années d'études à Sainte-Barbe, où il eu pour condisciple et ami un Catésien, Henri Lozé, le futur préfet de police et ambassadeur d'Autriche, le préparèrent à Saint-Cyr. Il se disposait à y entrer quand une maladie se déclara : le jeune homme avait grandi démesurément ; une affection du foie amena diverses crises auxquelles il succombait le 13 mars 1864.

Il eut une fin chrétienne : comme on lui demandait ce qu'il faudrait dire à son oncle, le curé de Mazinghien, auprès de qui, plusieurs fois il avait passé ses vacances : « Dites-lui, répondit-il, que je suis prêt pour le ciel. »

Ce grand beau jeune homme de 20 ans était donc couché dans une tombe, reposant au cimetière de Tlemcen. Quelles transes, quelles douleurs pour le père et la mère ! Quel vide au foyer domestique ! Quel désespoir pour le général ! Il prit sa retraite à Mostaganem ; quelques temps après il essaya de venir se distraire en France, de se consoler au presbytère de Mazinghien. Il avait une maladie ; ce deuil l'aggrava. Il ne porta plus vertes feuilles. On le voyait, sombre et pensif, parcourir les rues du village, les sentiers des pâtures, et l'on entrevoyait que le général ne jouirait pas longtemps de sa retraite.

Rentré en Algérie, il vécut encore quelques années, mais au commencement de juillet, en 1868, sa position devint désespérante. Il voulut revenir en France ; après une traversée pénible, M. et Mme Hugo débarquèrent à Marseille, d'où l'on envoya cette dépêche à l'abbé Wyart : « Venez vite ». Celui-ci se hâta de courir à Marseille. Le général ne voulut plus dès lors se séparer de son beau-frère, prêtre. Ensemble ils revinrent et après un repos à Paris, on arriva à Mazinghien.

Le malade espérait encore : le calme de la campagne, l'air si sain des pâtures, les soins d'un beau-frère et d'une belle-sœur ajoutés au dévouement d'une épouse ne lui redonneraient-ils pas un regain de santé ? L'illusion ne fut pas de longue durée : au bout

de quelques jours, des symptômes de mort se déclarèrent. On manda le curé de Catillon, l'abbé Bécar, qui, sortant de la chambre du malade, disait, les larmes aux yeux : « C'est plaisir de confesser un soldat. »

Le capitaine Wyart, son neveu, était alors en congé en France. Averti, il accourut à Mazinghien. Avec quelle effusion s'embrassèrent l'oncle et le neveu qui ne s'étaient pas vus depuis près de dix ans ! Surtout le zouave du pape encouragea le soldat chrétien, sur le point de paraître devant le Dieu des armées. Les sacrements furent administrés. Comme les assistants remarquaient au cou du général une médaille de la Ste Vierge : « Il l'a toujours portée », dit Mme Hugo. Les derniers moments approchaient et comme on lui rappelait une parole qui lui était particulièrement chère : « Dites que je suis prêt pour le ciel », se dressant sur sa couche et regardant en haut : « Et moi aussi, ajouta-t-il, je suis prêt. »

Le 28 juillet 1868, il rendit son âme à Dieu, à l'âge de 64 ans. La cloche du village annonça aux habitants qu'un vieux soldat d'Afrique était venu, à 500 lieues, mourir parmi eux et que son corps reposerait dans leur cimetière.

Comment les ressources d'un simple village feraient-elles de dignes funérailles à un général, à un grand officier de la Légion d'honneur ? Il avait droit au moins à un bataillon et à la musique du 24^{ème} de ligne à Cambrai, dont le chef, M. Diaz, était justement un de ses anciens subordonnés de Madagascar. Mais il avait manifesté le désir qu'on fit les choses simplement, sans les honneurs militaires. Les vieux soldats revêtirent leur uniforme, les pompiers en tenue formèrent la haie, une petite fanfare, récemment organisée par M. Pidoux, instituteur, joua des marches funèbres et un offertoire.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. Wauters, juge de paix au Cateau, M. Léopold Bricout, lieutenant de pompiers à Catillon, M. Hadingue, maire, et le lieutenant de pompiers de Mazinghien.

Le deuil était conduit par l'abbé Wyart, beau-frère, le capitaine Wyart en uniforme de zouave du pape, l'abbé Herbaux, neveux. Messieurs les doyens du Cateau et de Wassigny, M. l'abbé Millet, originaire de Mazinghien, nombre de curés du canton et des paroisses limitrophes de l'Aisne ainsi que les notabilités du pays, assistaient aux funérailles au milieu d'une assistance considérable.

Les témoignages de sympathie ne manquèrent pas à la veuve et au beau-frère :

« Je prends bien part à votre deuil de famille, écrivait Mgr Régnier, archevêque de Cambrai, et je prie Madame Hugo de recevoir tous mes compliments de condoléance. Dieu soit béni des pieuses dispositions dans lesquelles le brave général a quitté ce monde. »

Mgr l'évêque d'Oran : « La nouvelle qui m'arrive aujourd'hui de la mort de l'excellent général Hugo m'attriste profondément... Au moment où il me donnait avec tout son cœur une si gracieuse hospitalité, rien ne m'avait fait pressentir un semblable malheur. La Providence a ses desseins et j'ai pleine confiance que les sacrements de l'église sont venus purifier cette âme si droite, si généreuse, si amie du bien et du vrai... Le bon général a rejoint le fils chéri qu'il a tant pleuré, et tous ensemble, un jour, nous nous retrouverons dans le séjour où il n'y a plus de larmes. Demain, je célébrerai la sainte messe pour le repos de son âme. »

Le curé-doyen de Tlemcen : « Vous ne sauriez croire quelle douloureuse blessure m'a faite au cœur la triste nouvelle de la mort du brave général Hugo, qui était pour moi un ami si bon et si dévoué... Il a fourni une brillante carrière en ce monde : espérons que le Dieu de toute justice l'en aura récompensé dans le ciel... Tout le monde ici prend une large part à votre douleur. »

M. le curé de Mostaganem : « Je ne manquerai pas de prier pour l'âme de notre pieu général, dont j'ai tant de fois admiré les nobles sentiments religieux. Mon cœur surabondait de joie lorsque je le voyais en tenue à la messe paroissiale. »

Les religieuses de Mostaganem, dont il était le bienfaiteur, apportèrent un large tribut de condoléances, de larmes et de prières.

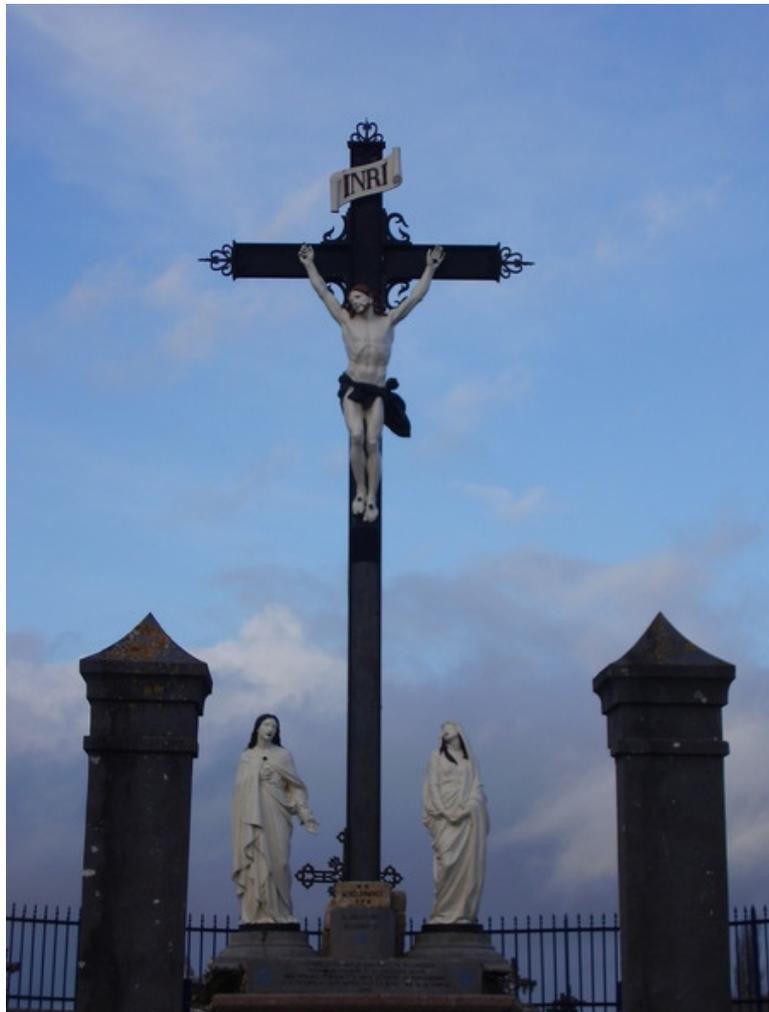
Les anciens compagnons d'armes répondirent bien affectueusement aux lettres de faire-part.

Le fils reposait là-bas, bien loin : la mère pouvait-elle se résigner à ne plus prier sur la tombe de son Charlot, et laisserait-elle séparer le père et le fils ? Le curé de Mazinghien entreprit le voyage d'Afrique et ramena le corps de son neveu avec la colonne de marbre blanc portant cette inscription touchante : « Nos pensées te suivront toujours ; règne avec Jésus-Christ dans le royaume des cieux, ton père et ta mère inconsolables. »

Un monument remarquable, avec panoplie, dû au sculpteur Boisleux de Cambrai, fut élevé à la mémoire du général Hugo, grand officier de la Légion d'honneur ; à gauche repose le fils, à droit l'épouse depuis 1887.

La pierre tombale indique que dans ce caveau ont été aussi déposés depuis l'abbé Wyart, Catherine Wyart, sœur Xavier, première directrice de l'école libre et l'abbé Herboux.

***V - Le Calvaire -
- Les Chapelles -***



Le Calvaire (photo Internet)

Le Calvaire :

La paroisse possède, au centre du terrain du cimetière, un beau calvaire. Il fut érigé par les habitants de Mazinghien sous M. Wyart qui, lors de la bénédiction solennelle, organisa un cortège composé de plus de 700 figurants, admirés par une foule évaluée à 10 ou 12.000 personnes. Cette cérémonie eut lieu le 10 août 1856, et fut présidée par M. Vallez, doyen du Cateau. La croix primitive était en bois : un chêne avait été offert par le duc d'Aumale, propriétaire du bois de l'Arrouaise et du Nouvion ; les bucherons abattirent cet arbre et les scieurs de long en débitèrent le bois.

Le devant de l'autel servant de soubassement n'était autre que le bas-relief en marbre bleu non poli trouvé en 1863 par M. Wyart, lors de la démolition de la sacristie de l'ancienne église. Le tout était entouré d'un mur de 2 m 50 de hauteur. En 1904, M. Herbaux, fit restaurer ce calvaire : la croix de bois fut remplacée par une croix de fer ; le devant de l'autel, de si grande valeur, disparut pour faire place à une nouvelle plaque de marbre, les murs, baissés de moitié, furent garnis d'une grille et le tout fut entouré d'une double rangée d'arbres dont l'une fut abattue par les Allemands en 1918.

Cette restauration fut l'occasion d'une belle cérémonie qui eut lieu le 10 juillet 1904, sous la présidence de M. le chanoine Méresse, doyen du Cateau.

Dans l'enclos du calvaire, derrière la croix, se trouve la sépulture de la famille Lefebvre-Romanette, donatrice du terrain. Sur la pierre tombale on lit ces deux inscriptions : « Ci-gît Jean-Baptiste Lefebvre, fermier de Ribeaucourt, époux de Virginie Romanette, décédé le 18 août 1853, âgé de 68 ans.

« Ici repose Virginie Romanette, veuve de Jean-Baptiste Lefebvre, décédée le 26 janvier 1865, âgée de 70 ans. Priez pour elle. »

On se rend en procession au calvaire à la fête du 15 août.

Chapelles :

Quatre chapelles ont été érigées, à différentes époques et subsistent encore sur le territoire de Mazinghien.

1° La plus ancienne est celle de Notre-Dame de Grâce, située à l'intersection des chemins de l'Arbre de Guise et de l'Épinette. Elle fut construite par M. Lefebvre, reconnaissant au Ciel de l'avoir arraché à une mort violente. En effet, un de ses ouvriers, mécontent, s'était promis de le tuer. Dissimulé derrière une haie, le garnement attendait la venue de son maître pour lui faire un mauvais parti. Mais voyant venir le bon M. Lefebvre, l'ouvrier eut honte de lui-même ; il se jeta au pied de son patron, avoua ses intentions criminelles et demanda pardon. Pour avoir échappé aux mains de ce misérable, M. Lefebvre bâtit une chapelle à l'extrémité de sa pièce de terre dénommée « les 91 mencaudées ». Au dessus de la porte se trouve cette inscription : « N.D. de Grâce, St Laurent et St Donat, priez pour nous, 1819. »

Cette chapelle est vénérée ; les jeunes mamans viennent y prier St Laurent et St Donat pour leurs bébés dont le visage est couvert de bobos.

2° La chapelle de N.D. de Lourdes : Elle possède, avec la statue de l'Immaculée, celles de St Eloi et de Ste Victoire. L'inscription est la suivante : « Chapelle érigée en 1877, à la mémoire d'Adrien Blanchard et de Victoire Duplaquet, son épouse, par leur famille. En l'honneur de N.D de Lourdes. »

Située à l'écart, près de la ferme du Jonc de Mer, cette chapelle n'est guère fréquentée.

3° La chapelle de St Antoine de Padoue, bâtie sur la route de Mazinghien à Rejet de Beaulieu, près du chemin de Ribeaucourt. On y trouve également les statues de St Etton et de St Sylvestre. Elle fut érigée en 1888 par Virginie Méresse, dame Antoine Détrain, à l'occasion de la mort accidentelle de son petit-fils, Antoine Détrain. Le propriétaire actuel est M. Bersillon-Bonnaire. C'est là que se rend la seconde procession du Saint-Sacrement.

4° La chapelle Saint-Joseph est située dans la Petite Rue. Elle fut construite vers 1895 par M. Herbaux, curé de la paroisse, sur un terrain appartenant à M. Burgue-Méresse de Ribeaucourt. Complètement détruite par les obus en 1918, elle fut réparée sur les ordres de Mme Burgue qui prit à sa charge tous les frais.

Alors qu'il était menacé d'une cécité absolue, M. Herbaux recouvrit partiellement la vue et attribua cette faveur inespérée à St Joseph à qui il fit ériger cette chapelle en signe de reconnaissance.

On s'y rend en procession le dimanche du St Sacrement.

VI - Biens d'église et Fondations pieuses -

Comme biens d'église, antérieur à la Révolution, nous avons pour Mazinghien la donation de Sébastien Denise et Marguerite Rousseau qui fut faite le 6 mars 1789. Elle consistait en 68 ares 42 centiares, sis au territoire de Ribeuville et de St Martin-Rivière ; vendus en 1860 pour la construction de l'église au prix de 7200 frs. Les 200 francs furent réservés et placés en rente sur l'Etat pour maintenir la charge dont était grevée l'une des pièces de terre.

L'autorisation de conversion en rente sur l'Etat fut donnée le 8 décembre 1862. La charge annuelle consistait en 2 obits solennels avec office des morts. Mgr Giraud les réduisit à deux messes de 5^{ème} classe.

Cette fondation de 1789 nous amène à parler de l'administration des revenus et des charges de l'Eglise avant la Révolution. Autrefois, l'administration des fabriques appartenait aux évêques ; il y renoncèrent pour mieux s'occuper de leur diocèse et s'en déchargèrent sur les archidiacres ; plus tard, les archidiacres laissèrent cette charge aux curés, et finalement ce soin à des séculiers notables et zélés.

Le célèbre Hincmar, archevêque de Reims, qui vivait en 845, est le 1^{er} qui donna à ces officiers de l'église le nom de Marguillers.

Le concile de Lavar, tenu en 1838* (*en réalité 1338), exhorte les curés à choisir parmi leurs paroissiens des intendants de fabrique. Le concile de Mayence, tenu en 1549, veut que les revenus de la fabrique soient levés et employés par les soins des laïques ; que le curé soit néanmoins le principal fabricant.

Avant la Révolution, les revenus de l'église étaient administrés en même temps que les biens des pauvres par les mambourgs. Le mambourg ou trésorier prêtait serment devant les mayeurs et échevins et était nommé pour une année qui commençait le jour de la St André (30 novembre) pour finir à pareil jour l'année suivante. Les fonctions étaient rétribuées : son droit de recette était établi « sur le pied du denier soixante-deux », c'est-à-dire à peu près 1 f 60 pour cent.

Le mambourg avait, du reste, recours à un greffier rétribué par l'église pour faire les chasserauds (?) ou baux des terres et revenus, et dresser les comptes de l'église. Il rendait compte de sa gestion par devant le prévost, et en présence des sieurs pasteurs, mayeurs et échevins et de plusieurs habitants. Le conseil ainsi composé se réunissait dans l'église, à l'issue de la messe paroissiale « en conséquence des billets d'affiche mis et apposés aux lieux publics et ordinaires, pendant trois dimanches consécutifs. »

Le compte signé par le mambourg était ensuite, après lecture, sauf opposition, approuvé par le prévôt, le curé, et le mayeur assisté de 4 échevins. Les habitants qui assistaient aux réunions n'avaient tout au plus que voix consultative, ou peut-être même n'y assistaient-ils qu'en tant que notables et de témoins.

Le 10 février 1806, la paroisse rentra en possession d'une terre sise à Ribeuville, ainsi qu'en fait foi cet extrait des registres de la Préfecture de l'Aisne.

Le Préfet du département de l'Aisne

Membre de la Légion d'honneur

« Vu la pétition présentée au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Vervins le 23 fructidor an 13, par les marguilliers extérieurs de Mazinghien, arrondissement de Cambrai, département de Nord, par laquelle ils demandent l'envoi en possession d'un hectare quatre-vingt ares environ (4 mencaudées) de terres labourables, sises à Ribauville, canton de Wassigny, et provenant de la ci-devant fabrique de l'église de Mazinghien.

« Vu l'avis de Sous-Préfet du treize janvier dernier, et celui du directeur de la Régie des Domaines du 31 du même mois, duquel il résulte que le sieur Etienne Charpentier, charron à Laon, est déchu de l'acquisition qu'il avait fait de ce bien le 28 thermidor an 8.

« En exécution de l'arrêté des conseils du 7 thermidor an 11 et des instructions ministérielles :

Arrêté :

« Art. 1 – L'administration de la fabrique extérieure actuelle de l'église de Mazinghien est envoyé (sic) en possession et en jouissance du bien par elle réclamée (sic) au terroir de Ribeuville.

« Art. 2 – Il lui sera fait restitution des fruits et fermages échus depuis le 7 thermidor an 13, par les caisses qui les ont reçus, sur mandats délivrés par nous d'après les bordereaux qui nous seront fournis à cet effet par les receveurs dépositaires des deniers.

« Art. 3 – L'expédition du présent sera adressé (sic) au directeur de la régie des domaines et au sous-préfet de l'arrondissement de Vervins, chargé de transmettre copie aux marguilliers de Mazinghien.

Donné à Laon, en l'hôtel de la Préfecture, les susdits jour, mois et an – Signé :

Al Mechin

Pour expédition conforme délivrée au sous-préfet de Vervins

Le secrétaire général – Signé : Carlier

Pour copie conforme – le sous-préfet de l'arrondissement de Vervins – Valéry Devisne. »

Comme suite de cette rentrée en possession, la fabrique signifia par huissier à l'occupant, Linéatte Honoré de Ribeuville, d'avoir à en abandonner la jouissance :

« L'an quatorze de la République Française, le 16 de frimaire, à la requête des sieurs Antoine Canonne, marchand, et de Ch. Mennechey, cultivateur, marguilliers en exercice de la fabrique de Mazinghien...

« J'ai, Pierre-Joseph Lefebvre, huissier public près le tribunal de première instance du second arrondissement de Vervins, département de l'Aisne, ayant serment en justice et patente au terme de la loi, demeurant à Oisy, soussigné, sommé et interpellé Honoré Linéatte, cultivateur, demeurant audit Ribeuville où je me suis exprès transporté, parlant à sa femme - à ce qu'il ait tout présentement à quitter, à abandonner la jouissance, culture et exploitation d'une pièce de terre qu'il occupe, appartenant à laditte fabrique, contenant un hectare soixante ares, au chemin du prévotement, de deux lisières aux Locqueneux, d'un bout au Chemin, d'autres aux pauvres de Mazinghien, sommant en conséquence ledit Linéatte en son domicile et parlant comme dessous de fournir son Etat de réclamation de labours, semence aux demandeurs dans la huitaine ; datte des présentes, pour être avoué ou contesté et lui déclarant que faute par lui d'obéir aux clauses susdites que les requérands se pourvoiront contre lui en dommage et intérêts requérands dépens sous toutes réserves et à ce que ledit Linéatte n'en ignore, je lui ai à domicile et parlant comme de l'autre part laissé copie du présent exploit.

Original lesdits jour et an

Lefebvre. »

Les autres donations légalement constituées à la charge de la fabrique de Mazinghien comprenant :

- Fondation de l'abbé sauveur, Henri-Joseph Guion : 8 octobre 1839, 39 ares 10 centiares, valeur 1.500 frs, sis au lieudit les « Trente-deux » autorisé par décret du 12 septembre 1848, signé : Général Cavagnac – charge annuelle un obit de 4^{ème} classe.

- Fondation Marie-Anne-Joseph Canone : Dame Jean-Marie Desse – 17 mars 1855, 75 ares 10 centiares, valeur 2.500 f au lieudit « La Houblonnière » autorisé par décret du 7 novembre 1855, signé : Napoléon – charge annuelle 22 messes de 4^{ème} classe.

- Fondation Sophie Lancelle : Dame Henri Vasseur, 28 octobre 1858, maison avec jardin et pâture : 15 ares 82 centiares, au lieudit « Les Moulins » ; 10 ares 95 centiares au lieudit « l'Arbre de Guise », près de la chapelle. Décret du 16 avril 1860, signé Napoléon – 12 messes de 4^{ème} classe.

- Fondation Abbé Louis Wyart : 1866, 350 francs – décret du 24 décembre 1866, signé : Napoléon – 3 messes de 5^{ème} classe.

- Fondation Virginie Wyart : Dame Hugo, 16 août 1881, 6000 frs – décret du 31 mai 1888, signé : Carnot – 24 messes de 4^{ème} classe.

- Fondation Juliette Méresse : Dame Cyrille Lefebvre, 12 mai 1901, 2.200 frs – décret du 21 novembre 1901, signé : Loubet – 12 messes de 4^{ème} classe et recommandations.

La dernière location de ces terres fut faite le 28 juin 1901. En voici un extrait :

« Location de terres d'Eglise

28 juin 1901

Renouvellement de Bail

Maître Gaston Delvallée, notaire à Catillon.

L'an mil neuf cent un, le 28 juin, en la salle de la mairie, à la requête de M.M. les fabriciens, locations publiques et aux enchères des biens ruraux appartenant à la fabrique de Mazinghien, conformément au cahier des charges dressé par l'administration requérante, le vingt et un mai mil neuf cent un :

1° 78 ares 20 centiares de terre, au lieu-dit « La Houblonnière »... occupés par Isidore Minaux, de Fesmy.

2° 39 ares dix centiares de terre, sis au lieu-dit les « Trente-deux » occupés par Albéric Montay de Mazinghien.

3° 32 ares de terre, sis au chemin de l' « Arbre de Guise », lieu-dit « Les Moulins », occupés par Nicolas Hulin, de Mazinghien.

Charges et conditions : Bail de neuf ans ; entrée en jouissance après la récolte de 1901 ; ne pourront sous-louer sans autorisation écrite. Les adjudicataires paieront toutes les contributions. Ils verseront chaque année, à l'époque du 30 novembre, le prix de leurs fermages, entre les mains du receveur. En cas de retard de ce paiement ou de l'inexécution d'une des clauses du bail, l'adjudicataire sera, sur la notification de l'administration, déchu de plein droit et le bien sera réadjudgé à sa folle enchère : l'hypothèque prise sur ses biens ou sur ceux de sa caution ne sera levée qu'après l'expiration du bail et lorsqu'il sera entièrement libéré.

En cas de non-paiement, le receveur aura, indépendamment du recours à la caution, le droit de procéder à la saisie des fruits et d'en faire opérer la vente après y avoir été formellement autorisé par le conseil de préfecture.

Le fermage de la dernière année du bail sera exigible d'avance au 30 juin de cette année.

Les preneurs paieront frais de timbre et d'enregistrement.

Aucune des clauses insérées dans le cahier des charges ne sera considérée comme comminatoire, mais bien comme étant d'exécution rigoureuse.

La location aura lieu dans la mairie de Mazinghien :

Mise à prix : Art 1°	110 f
Art 2°	60 f
Art 3°	50 f

Total.....	220 f

Art 1° : Après plusieurs enchères, adjudgé en location à M. Nestor Watremez, pour 160 frs. Caution et répondant solidaire du sieur Watremez : Albéric Montay. Lesquels ont signé –

Art. 2° : Adjugé à Albéric Montay, 80 f. Caution et répondant solidaire : Nestor Watremez. Lesquels ont signé –

Art. 3° : Adjugé à Nicolas Hulin, 64,50 f. Caution et répondant solidaire de M. Nicolas Hulin : Mme Constance Monvoisin, propriétaire à Mazinghien, veuve de Antoine Détrain. Lesquels ont signé –

Total : 304 f 50

Bail signé de : Belille et Décamp, de Catillon ;
Lefebvre Méresse ; Fr. Dehors, témoins du notaire ;
Roisin Eugène ; Méresse Lemoine.

Approuvé par le Préfet du Nord :
26 juillet 1901

En conséquence le Président de la République française, mande et ordonne à tous huissiers sur ce requis de mettre les présentes à exécution, aux procureurs généraux et aux procureurs de la République près les tribunaux de première instance, d'y tenir la main. A tous commandants et officiers de la force publique, de prêter main-forte, lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi les présentes ont été collationnées, signées, scellées et délivrées par ledit Me Delvallée

Delvallée

Pour extrait conforme
Le Président du Conseil
Lefebvre Méresse

Mazinghien le 9 décembre 1906
Le Comptable
Eugénie Roisin »

Nous savons tous que les biens ruraux et les rentes des fabriques furent confisqués lors de l'entrée en vigueur de la loi de séparation. Le pape Pie X, ayant trouvé les associations cultuelles contraires à la constitution de l'Eglise catholique, préféra pour l'Eglise de France la pauvreté à la servitude. Les églises, presbytères et fondations pieuses furent confisqués. Cette opération fut précédée de l' « inventaire » qui eut lieu à Mazinghien, le jeudi 22 mars 1905.

A 9 h., M. le Percepteur, accompagné d'un commissaire spécial, des témoins et de six gendarmes, se présentait à la porte de l'église. Des casseroles pendues au clocher annoncèrent l'opération d'inventaire... c'était plus en rapport. M. le Curé, avec le conseil de fabrique, aborde le groupe en disant qu'il s'étonnait bien de les voir se présenter pour inventorier puisque le ministère (Rouvier) étant mis en minorité précisément sur la question des inventaires, la France, par l'entremise de la Chambre, les avait désapprouvés, et qu'il y avait lieu tout au moins de surseoir... Tout d'abord, silence, qui semblait dire : nous voudrions bien ; puis : « Nous n'avons pas reçu d'ordre. »

Ces messieurs entrant, M. Herbaux leur fit remarquer qu'il avait un suisse chargé de la police à l'intérieur : les gendarmes restèrent sous le portail.

En avançant dans l'église, les inventorieurs durent lire ces sévères sentences inscrites sur des oriflammes noires : *Biens d'autrui ne prendras ; Bien mal acquis ne profite pas ; Malheur au voleur sacrilège ; Voleurs n'iront pas au ciel.*

Au banc de communion, M. le Curé fit entendre cette protestation écoutée dans le plus grand silence :

« Monsieur,

« Votre visite ne me rappelle que trop une autre visite d'il y a quatre ans par laquelle on osait signifier à nos bonnes religieuses qu'elles avaient à quitter cette commune, où cependant 27 années du plus beau dévouement leur avait certes bien donné droit de cité. On disait alors : « Qu'elles se soumettent. » Elles firent une demande d'autorisation et l'on sait quel accueil elle reçut.

« Aujourd'hui, vous vous présentez pour cette tentative d'inventaire au nom d'une prétendue loi.

« Mais demain, après-demain bientôt ne sera-ce pas la confiscation, le détournement, la spoliation non seulement de ce mobilier d'église mais encore des fondations sacrées qui, ici, forment les deux tiers de nos ressources budgétaires.

« A la Révolution, on inventoria aussi la vieille église dont Mgr Vanderburch avait doté cette localité.

« Quelque temps après, une partie du mobilier était emportée au Cateau, puis les révolutionnaires arrivaient pour démolir. Heureusement la population sut les mettre en fuite. Dans la circonstance présente, notre rôle doit se borner à protester : ce que nous faisons avec la plus profonde indignation, M.M. les fabriciens et moi, en notre nom et au nom de la paroisse.

« Pour moi, habitué aux gendarmes, aux procès, aux suppressions de traitements, je ne m'étonne pas de rien. Ma conscience me dit de protester au nom de mon vénérable oncle, curé de cette paroisse pendant 44 ans, qui édifia en 1868 cette superbe église au prix de quels sacrifices, des quels travaux personnels, de quelles sueurs ! La population vous en dirait long à ce sujet ! En 1890, il restaura le clocher à ses frais, sans demander un sou à la commune : ce qui lui coûta 11.000 f. Il a de plus contribué beaucoup de ses propres deniers à l'ameublement. Aussi vous présenterai-je de la part de l'héritière une revendication en forme. Je proteste aussi que nom de la générale Hugo, ma tante qui a fait à cette église plusieurs dons précieux et une fondation importante.

« Mon devoir est encore de protester particulièrement au nom de Mme Canonne-Pruvost qui a fourni et même confectionné de ses mains bon nombre de nos ornements et qui, peu de temps avant sa mort, a notifié par lettre spéciale qu'elle faisait ses plus expresses réserves.

« Enfin, je proteste au nom de toutes les personnes qui, par offrandes, soit personnelles, soit collectives, ont contribué à l'ornementation de cette église, et nous faisons à ce sujet toutes réserves que de droit.

« Le révérendissime Dom Sébastien, enfant, en quelque sorte de Mazinghien, répondait un jour à l'empereur d'Allemagne qui lui faisait les offres les plus avantageuses pour un couvent de Trappistes de la Palestine : « Notre trappe sera pauvre, mais elle sera française. » Croyez vous, monsieur, que cet ancien capitaine, chevalier de la Légion d'honneur, se réclamerait encore de sa nationalité de Français, s'il voyait ces spectacles écœurants de simulacres d'inventaires, ces assauts d'église imposés à votre armée, cette main-mise sacrilège sur l'église.

« Je réclame, comme c'est mon droit et votre devoir, l'insertion dans votre procès-verbal, de cette protestation signée de tous ces messieurs de la fabrique. »

L'inventaire de l'église, disons la réquisition, eut lieu quand même non par des Allemands mais par des Français, bien malgré eux sans doute. Les instances pour ouvrir les sacristies furent vaines : « Au nom de la loi de Dieu, dit bien haut M. le Curé, je vous défends d'ouvrir : la loi de Dieu est supérieure aux lois humaines et il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. » A côté de cette parole solennelle, elle palissait bien la petite formule civile : « Au nom de la loi, ouvrez », d'ailleurs prononcée fort bas. Alors eut lieu le crochetage qui entre désormais dans le cérémonial de la troisième République... Une pancarte dans la sacristie jetait cette apostrophe : « A bas les voleurs » à l'adresse de ceux au nom de qui on instrumentait.

Pendant que les inventorieurs inscrivaient pales et amicts, chapes et chasubles, aubes et surplis (ils vont devenir sacristains !), les fidèles continuaient de chanter : « Nous voulons Dieu – Parce Domine – Loué soit à tout instant Jésus au St Sacrement – (Croix du Nord). »

La conséquence de cet inventaire fut la mise en séquestre des biens des établissements ecclésiastiques, laquelle fut notifiée à M. Herbaux le 26 décembre 1906.

Les biens d'église assuraient à la paroisse un revenu global de 585 f 50, dont 304 f 50 provenaient des biens ruraux et 281 f des titres de rente.

Le montant des charges s'élevait, au moment de la séparation, à 397 f 05.

- Terre Guion – 1 obit de 4 ^{ème} classe, messe et Laudes	6.55	
Recommandation		5
- Terre Desse – 22 messes de 4 ^{ème} classe	100,10	
- Terre Vasseur – 12 messes de 4 ^{ème} classe	54,60	
- Rente Denise – 2 messes de 5 ^{ème} classe	6	
- Rente Wyart – 3 messes basses	6	
- Rente Hugo-Wyart – 24 messes de 4 ^{ème} classe	109,20	
Recommandation		45
- Rente Lefebvre – 12 messes de 4 ^{ème} classe	54,60	
2 Recommandations	10	

Nom des marguilliers depuis le rétablissement du culte d'après les comptes d'église qui nous restent :

1806 Antoine Canonne Charles Mennechey	1835 Richard Desse
1811 Paul Martelle Isidore Méresse Bernoville	1845 Méresse 1852 Blanchard
1824 Fr. Dehon	1894 H. Dehon – Isidore Roisin
1825 Déjardin	1900 André Richard, Eugène Roisin Méresse, Lemoine
1831 Claisse Minaux Montay Gaspar	1914 Jules Tellier, Jules Besin Régis Hulin, Désiré Marcou André Richard.

--	--

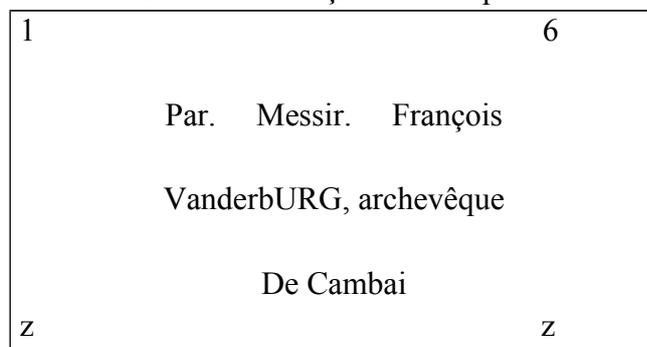
VII - Presbytère - Curés et Vicaires
- Religieux et Religieuses de
Mazinghien -



Le presbytère

Mazinghien, désigné dans un ancien titre de fabrique sous le nom de Robertcourt, était autrefois banlieue du Cateau-Cambrésis et se rattachait à la paroisse St Martin, administrée depuis 1046 par les moines de St André.

L'éloignement de la ville empêchant les habitants de remplir leurs devoirs religieux, Mgr Vanderburch, évêque de Cambrai, fit bâtir ici une église en 1623 et un presbytère en 1622. C'était celui-là-même qu'habitait, avant-guerre, le vénéré M. Herbaux et qui portait sur la muraille de la façade l'inscription suivante :



Le presbytère divisé par un couloir comprenait, à l'aile Nord qui était sans étage : 3 chambres ; et à l'aile Sud : une chambre au rez-de-chaussée et 2 chambres en haut. Il avait cave, grenier, remise, puits, jardin et avant-cour sur toute la longueur du bâtiment.

Complètement détruit par le bombardement (1918), il fut rebâti par moitié. En janvier 1921 l'aile gauche put être habitée par le curé, qui depuis novembre 1918 était en cohabitation chez Mme Blondeau Risbourg, laquelle lui avait loué 2 petites chambres. Cette aile comprend 4 petites pièces et 2 mansardes. En septembre 1921, M. le Curé y fit adjoindre une véranda de 7 mètres de long sur 3 mètres de large.

Les travaux du côté Sud furent terminés en juillet 1924. Il y a là une grande salle-à-manger et une belle cuisine, surmontées d'une chambre mansardée.

L'habitation est convenable, bien qu'il soit facile de remarquer qu'un plan d'ensemble ait manqué lors de la reconstruction.

Nous allons maintenant donner, aussi complète que nous avons pu l'établir, la liste des pasteurs qui se sont succédés à la cure de Mazinghien. Viendra ensuite la série des prêtres qui ont été leurs auxiliaires.

- Curés de Mazinghien -

- Paul Carton : Il fut enterré dans l'église de la paroisse. Une pierre bleue qui se trouvait à l'entrée du chœur de l'ancienne église portait cette inscription : « *Hic jacet Paulus Carton, suo tempore pastor ex Robertcourt – obiit 23 maii anni 1666.* »

- Philippe Denis : 1678 – 1682

- Pierre Méresse : 1683

- François Talma : 1684. Le nom de François Talma figure dans les registres de St Souplet du 16 mars 1690 au 1^{er} juillet 1693.

- Watteau : Octobre 1719 - septembre 1728

- Jean Vautier : Desserviteur ; septembre 1728 - décembre 1729

- Jean-Baptiste Hayard : Décembre 1729 - juin 1734. M. Hayard devait être curé de Mazinghien en 1728. 3 baptêmes faits à St Souplet le 17 et le 28 novembre et le 1^{er} décembre 1728 sont signés : *B. Hayard - loco - pastoris* ; 2 mariages le 19 janvier 1729 portent aussi la même signature.

- Henri-Joseph Vicart : juin 1734, mort le 22 décembre 1746.

- Charles-Joseph Leprohon et Berthold de St Philippe : Carme, desserviteurs ; 1746 - octobre 1747.

- Moustiers : Octobre 1747 - avril 1755

- Jean-Baptiste Renart : avril 1755, mort le 11 juillet 1761.

- Roch Déhée : août 1761 - décembre 1769

- Boniface : Desserviteur ; 1770.

- Pierre-Joseph Lobez : Né à Maubeuge, le 30 octobre 1729, ordonné prêtre vers 1747, Pierre-Joseph Lobez après avoir occupé les cures de Mazinghien, 1770 - décembre 1772, et de Cagnoncles, 1773, devint en 1780, curé de Gussignies. Ayant refusé le serment de fidélité à la constitution civile, il émigra. En 1802, il était encore en Belgique à Audreques (?). Revenu ensuite à Maubeuge il y mourut le 11 avril 1814. (*Semaine Religieuse* 14 juin 1930).

- Pierre-Antoine Lucas : janvier 1774 - 1791

Étant atteint de surdit , Antoine Lucas demanda et obtint un vicaire coadjuteur. Ce fut Pierre Laurent qui lui fut envoy  d s 1784. Nous en avons pour preuve l'acte suivant trouv    St Souplet : « 21 juin 1786, bapt me de Maximilienne Ho t. Parrain : M. l'abb  Pierre Laurent, coadjuteur du Mazinghien. » D'apr s un arr t  du d partement du Nord en date du 30 avril 1792, les cur s non asserment s devaient se rendre   Cambrai et faire connaitre les maisons o  ils voulaient demeurer. Le 7 mai, Pierre-Antoine Lucas, cur  de Mazinghien, d clara se retirer   Cambrai, rue St Georges, chez Derquennes. Deux mois plus tard, dans la nuit du 29 au 30 ao t, il se trouvait parmi les pr tres inserment s mis en  tat d'arrestation dans la caserne de passage de la ville de Cambrai.

- Laurent, constitutionnel : Il fut très dur vis-à-vis du curé fidèle l'abbé Lucas.

Durant la période révolutionnaire, plusieurs missionnaires évangélisèrent Mazinghien ; ce sont : M.M. Deleroi, Lemaire, Coupé et Maréchal, dont il était question dans les Annales. Ils disaient la messe ou chez M. Dewez, fermier à Ribaucourt, ou chez M. Poirier, fermier demeurant près de l'église. Propriété de Mme Dehon.

Au rétablissement du culte :

- François-Joseph Harduin ou Arduint : Récollet du Cateau ; 1803 - 1806.

- Pierre-Joseph Rogiez : juillet 1808, mort le 1^{er} juillet 1816. Voici son acte de décès :

« L'an dix huit cent seize, le trois du mois de juillet, après nous être assuré que la déclaration voulue par la loi a été faite, le sieur Jean-Baptiste Rogiez, fils des feus Pierre-Jean Rogiez et Marie-Magdeleine Déprez, décédé le premier de ce mois, trois heures de l'après-midi, âgé de cinquante trois ans, a été inhumé par Monsieur Lambiez, doyen de chrétienté du canton du Cateau, soussigné en présence de sieur Louis-Joseph Rogiez, frère du défunt, et Pierre-François Delcambre, curé de Montigny, qui ont signé avec ledit sieur Lambiez, doyen.

Rogiez-Delcambre

Lambiez, curé-doyen. »

De 1816 à 1833, la paroisse fut desservie tantôt par le curé de Basuel ou de St Souplet, tantôt par le vicaire de Catillon.

- Pierre-Joseph Minaux : Août 1833

- Hector-Louis-François Merlin : septembre 1833 - août 1836

Il naquit à Vieux-Condé le 20 juillet 1808, de parents peu riches mais vertueux. Son père François Merlin eut la gloire de passer neuf mois dans les cachots de la Terreur à l'époque néfaste de la Révolution française, et il ne dû qu'à la chute de Robespierre de ne point porter sa tête sur l'échafaud. Jeune encore, il devint complètement aveugle. Hector fut admis à la communion à l'âge de 9 ans et 10 mois, et à partir de cette époque, il se confessa et communia toutes les six semaines. Il allait avoir 14 ans et on songeait à lui faire prendre un métier quand il demanda à faire des études pour être prêtre ; il fut externe au collège de Condé et de Valenciennes. Sans être brillantes, ses études furent solides, il était un assidu travailleur... Admis au grand séminaire de Cambrai, il s'y distingua par son application, sa docilité, sa régularité et sa pitié. Ordonné prêtre le 12 août 1832, il fut nommé vicaire de Saint-Nicolas à Valenciennes ; curé de Mazinghien le 16 septembre 1833 ; de St Waast en Cambrésis, en 1836 ; de Wasquehal, le 30 juin 1839 ; de Raismes, le 17 septembre 1847. Puis, il entra chez les pères Oblats de Marie-

Immaculée et mourut supérieur de leur maison de Talence (Bordeaux) et curé de cette paroisse le 26 mars 1863.

Voici ce que dit de son séjour à Mazinghien le chanoine Sabatier, qui prononça son éloge funèbre :

« Après un an de vicariat, l'abbé Merlin fut nommé curé de Mazinghien. Ce poste était depuis peu érigé en cure. Il fallait pourvoir l'église des objets nécessaires au culte, et approprier le presbytère à sa destination. De plus, c'est au milieu d'une population ou impie, ou indifférente qu'il allait se trouver. La tâche était difficile ; mais elle ne fut point au dessus du dévouement sans bornes et de la piété solide du pasteur. Les difficultés surgirent, mais ne purent le décourager. Je laisse parler un des témoins édifiés de ses œuvres (Mme Vve Desse, née Lefebvre) : « A peine fut-il arrivé qu'il entreprit courageusement l'œuvre de son apostolat. Rien ne fut négligé : prédications fréquentes, instructions familières mais solides, catéchismes où tous, grands et petits, pouvaient trouver leur profit. La vie était simple, frugale, modeste ; il faisait ses délices de la prière, la piété grave et douce tout à la fois rendait son commerce utile et agréable. Que vous dire de sa charité, sinon qu'elle se faisait tout à tous et qu'il l'exerçait envers les pauvres de manière à se priver du nécessaire. »

« Tant de désintéressement, d'abnégation, de zèle et de piété firent une heureuse impression sur beaucoup de fidèles : les conversions furent nombreuses même parmi les plus endurcis. D'autres, au contraire, ne purent supporter tant de vertus et les condamnaient ; aussi lui firent-ils une désolante opposition à laquelle il ne répondit jamais que par la douceur et la charité les plus grandes, jointes à la fermeté et à la persévérance que le devoir inspire.

« Après deux ans et demi environ d'un ministère aussi pénible et aussi glorieux, l'abbé Merlin fut rappelé à la direction d'une paroisse plus importante ; mais il ne quitta Mazinghien qu'après avoir remis l'église et le presbytère en bon ordre, aplani toutes les difficultés d'administration religieuse et y avoir ramené la foi et la religion, dans le cœur de la majorité de ses paroissiens dont la plupart le regrettèrent sincèrement. »

- Lesage : Février 1836 ; transféré en octobre 1838 à Somain-sur-Ecaillon.

- Armand Houzé : 1^{er} janvier 1839 - 2 août 1849. Il était l'oncle maternel de M. l'abbé Millet, curé de Douzies. De santé fort délicate, il dut quitter son poste le 2 août 1849 pour être aumônier des hospices civils de Valenciennes, où il mourut le 9 février 1868 à l'âge de 58 ans.

- Louis Wyart : Né à Bouchain ; successivement vicaire de Templeuve, Onnaing, Quarouble. Aumônier des hospices civils de Valenciennes, nommé curé à Mazinghien le 3 août 1849, y est décédé le 1^{er} février 1894.

M. Wyart, curé hors-pair, a le grand mérite d'avoir fait de Mazinghien une paroisse dans toute la force du terme. Il y bâtit une magnifique église où il sut amener son monde et une école qui, en fournissant gratuitement aux petites filles une solide

instruction, leur procure le bienfait inappréciable d'une bonne éducation ; maintenant encore se continue l'impulsion qu'il a donné à la paroisse, tant il y a creusé un profond sillon. Monseigneur Fichaux et M. le Chanoine Decorne nous ont brossé deux portraits achevés de M. Wyart.

Dans la *Vie de Dom Sébastien*, page 9, Mgr Fichaux nous montre dans le curé de Mazinghien « un excellent type de curé de campagne. Il avait la foi robuste qui convient au prêtre, le sentiment du devoir profondément enraciné, la haute estime de son sacerdoce, la soumission à son évêque, l'amour de l'Eglise et de son chef suprême. Sa vie était marquée au coin de la simplicité. Le presbytère propre et bien ordonné n'avait pas de trace de luxe ; le vivre était d'ordinaire plutôt frugal. Les paroissiens avaient libre accès chez lui, à condition de ne pas se départir du respect auquel il avait droit et de se prêter aux observations que lui dictait parfois sa rude franchise. Lui-même avait son entrée dans toutes les demeures ; il y portait tantôt des conseils, tantôt des consolations, tantôt des encouragements, parfois même des reproches.

« Le ministère, tel qu'il se pratiquait en 1850, n'était pas trop chargé au sein d'une population d'un millier d'âmes. La fermentation d'idées n'était pas alors aussi intense qu'elle l'est aujourd'hui ; la lutte entre le bien et le mal n'avait pas encore cette ardeur passionnée que nous lui connaissons. Les œuvres de préservation, en dehors de l'église et de l'école, ne s'imposaient pas comme une impérieuse nécessité. L'assistance à la messe et à l'office du dimanche, une fréquentation convenable des sacrements, la surveillance de l'école, les catéchismes assidument suivis, les malades visités, les mourants assistés à leur dernière heure, telles étaient les préoccupations du curé, qui avait à cœur de bien remplir tout son devoir. Ces préoccupations n'absorbaient pas les journées entières. Après le bréviaire récité, après le chapelet, une bonne lecture, une visite à l'église, une étude sommaire de la théologie, il restait des loisirs durant lesquels le travail manuel, sous une forme ou sous une autre, avait une part notable. Le jardinage était en honneur et, si le curé était fier des fruits de son ministère, ce n'était pas sans un certain orgueil qu'il montrait à ses visiteurs les poires de son jardin.

« A côté de lui, se trouvait Mlle Catherine Wyart, fidèle compagne de son frère, intendante avisée du petit ménage, prodigue de ses soins dévoués, mais aussi participant à quelque degré de l'autorité du curé.

« Tous les deux avaient un cœur d'or.

« Très fier des fruits de son jardin, M. Wyart pouvait l'être davantage encore des fruits de son zèle : qu'on en juge plutôt par cette simple énumération :

« 3 août 1849, Louis-Frédéric Wyart est nommé à Mazinghien, de l'hôpital général de Valenciennes où il était aumônier, en remplacement de M. Houzé qui lui succède en cette maison.

« 16 avril 1854, mission de 15 jours : presque toute la paroisse y prend part.

« 19 novembre 1854, Jubilé prêché par les pères du Sacré-Cœur de Marie. Erection de la confrérie de N.D. du Mont Carmel : 355 personnes.

« 10 août 1856, érection du Calvaire : 10 à 12.000 personnes, 700 figurants.

« 24 mai 1857, institution de l'adoration perpétuelle du Très Saint Sacrement.

« 1863, construction de l'église sous le règne de Napoléon III.
 « 1879, ouverture d'une école libre de filles : 2 classes, 2 salles d'asile dirigées par les religieuses de Portieux.
 « 1882, mission prêchée par les R.P Rédemptoristes : presque tout le monde.
 « 1890, la flèche du clocher menaçant de tomber, M. Wyart la fit démolir et reconstruire à ses frais. Coût : 10.000 frs.
 « 2 août 1893, jubilé sacerdotal ; achat du maître-autel : 10.000 frs ; don de M. Wyart.
 « 1^{er} février 1894, mort. »

Tout cela fut rappelé en excellents termes par M. le Chanoine Decorne, doyen du Cateau, le jour du jubilé sacerdotal de M. Wyart :

« Cher et Vénéré curé de Mazinghien,
 « Au nom des disparus, des éloignés et des absents, comme au nom des présents, veuillez me permettre d'ajouter aux fleurs choisies dont vous êtes inondé quelques modestes félicitations qui ne sauraient effrayer votre sincère humilité.
 « Les disparus, dont la longue liste formerait des cinquantaines, n'ont cessé de revivre par le souvenir dans tous les recoins de votre hospitalière maison.
 « Les éloignés et les absents ne le sont que par l'espace et nullement par le cœur.
 « Avec cette foule innombrable qui acclame le vieux Pasteur, tous ensemble nous appliquons à l'heureux jubilaire ces paroles de la Sagesse : « *Florès mei fructus honoris et honestatis* ».
 « Oui ces véritables fleurs, dont les nôtres ne sont que l'emblème éphémère, l'impérissable couronne de vos chevaux blancs, c'est que votre vie est pleine de fruits d'honneur et de vertu.
 « Cinquante années de prêtrise et de ministère sacerdotal annonce 20.000 messes, 1.200 baptêmes, 100.000 confessions, 10.000 catéchismes, 1.000 premières communions, 800 mariages, 1.000 convois funèbres, et une quantité innombrable de pieuses exhortations, instructions consolantes, redressantes, fortifiantes, en chaire, dans la rue, dans les maisons, au chevet des malades, partout.
 « Quarante-quatre années de résidence dans une seule et même paroisse font passer devant nos yeux émerveillés la construction et l'ameublement d'une église magnifique, l'établissement et l'entretien du cimetière, l'érection d'un calvaire monumental, la création dispendieuse d'écoles chrétiennes, la confrérie florissante de N.D du Mont Carmel, les œuvres prospères de la Ste Enfance et de la Propagation de la Foi.
 « Les fonctions sacrées de l'état ecclésiastique n'ont pu satisfaire l'activité surabondante de votre énergique nature. L'échelle, la serpette, la bêche, le plantoir, la truelle, le rabot, la scie, le marteau, le ciseau, la brosse et le pinceau ont tour à tour exercé vos bras nerveux et rendu vos mains calleuses ; le soleil et la pluie ont halé votre teint ; les arbres fruitiers, les légumes et les fleurs ont joui de vos soins éclairés aussi bien que les murs et les voûtes du temple saint, les tables et les bancs de classe. C'est par

cinquantaines qu'il faudrait compter les instruments que vous avez manié, les métiers que vous avez exercés. Qui jamais a trouvé l'abbé Wyart inoccupé ? Qui n'a pas compris que la gloire de Dieu était l'unique but de tant d'efforts et de peines ? Trappiste par la prière et par le travail, vous ne vous êtes pas senti la vocation de l'être par le silence. Pour les uns, quel affable et bon curé ! Pour les autres, quel joyeux confrère ! quel aimable convive ! quel plaisant causeur ! quel conteur inventif ! Quelle chose n'a-t-il pas dite ? Quelle pointe fine n'a-t-il pas acceptée et relancée ? Quelle société n'a-t-il pas charmé ?

« Pour achever votre physionomie, pour compléter votre œuvre, pour vous faciliter l'exercice du ministère, pour être le bras droit de votre charité, la Providence a eu soin de placer auprès de vous une femme forte et laborieuse, une vierge sage et prudente, une sœur aimante et dévouée. Celle qui a aidé le prophète recevra la récompense du prophète.

« Sur cette double vie de fonctions saintes, d'occupations fatigantes, de récréations salutaires, plane l'inaltérable amitié d'un prince de l'Eglise, l'estime affectueuse de plusieurs évêques, la confiance entière des supérieurs, la fraternité d'un brillant général, l'attachement respectueux d'un vaillant défenseur de Rome et de la France, aujourd'hui chef modèle et gloire du plus austère de nos ordres religieux, la piété filiale de deux prêtres zélés, la sympathie des nobles cœurs, la reconnaissance profonde d'une paroisse renouvelée, les vœux ardents des chastes épouses du Christ, la protection d'une sainte du ciel choisie pour seconde patronne, la tendresse maternelle de la Reine du clergé, et le sourire bienveillant du maître suprême qui récompense au centuple le bon et fidèle serviteur. Avec vous, cher confrère, les absents et tous ceux qui vous entourent, les jeunes et les vieux, nous glorifions le Seigneur pour le passé, nous l'invoquons pour le présent et, sachant que vous ne refusez pas le travail, nous disons d'un élan unanime : *Ad multos annos !* Oui, encore de longues années pour faire aimer Dieu et sauver les âmes. »

Le souhait de M. Decorne eut une bien courte réalisation ; quelques mois après le Jubilé, le 1^{er} février 1894, M. Wyart rendit sa belle âme à Dieu. Sa bonne sœur, confiée aux soins de M. l'Abbé Herbaux, son neveu et successeur à la cure de Mazinghien, ne lui survécut que six mois. Sur leur commune tombe on a gravé ces mots :

Maitre Louis Wyart, décédé le 1^{er} février 1894 - âgé de 75 ans -
Pasteur ferme et vigilant pendant 44 ans.

Catherine Wyart, décédée le 25 juillet 1894 - âgée de 79 ans -
Sœur dévouée, amie des pauvres.



- Désiré Herbaux : Il naquit à Cambrai de Désiré et Dame Wyart, fit ses études à Solesmes et entra au grand séminaire, puis, ordonné prêtre, il fut vicaire à Thiers, curé de Bautapelle, de la Rue des Vignes, de Houdain-lez-Bavai, nommé à Mazinghien en 1894, aumônier à Lesquin en janvier 1908, à nouveau curé de Mazinghien en novembre 1911, démissionnaire le 9 août 1912 et mort au cours de l'évacuation à Bachant le 20 octobre 1918. Inhumé à Mazinghien le 17 novembre 1919. On lit sur sa tombe : « Maître Désiré Herbaux, décédé le 20 octobre 1918, âgé de 73 ans ; bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice. »

Persécuté, M. Herbaux le fut particulièrement lors de l'expulsion des religieuses de l'école : traîné devant le tribunal correctionnel de Cambrai, il se vit injustement privé de traitement. Ne l'accusait-on pas d'avoir outragé par paroles et par gestes le commissaire spécial Baldini dans l'exercice de ses fonctions ? Les paroles incriminées étaient les suivantes : « Vous faites une besogne illégale, anti-française et contraire aux intérêts de la commune. Vous êtes l'agent de Combes le prescripteur ; la population est indignée. Allez-vous-en ! » M. Herbaux fit remarquer d'abord que quand M. Baldini entra dans l'école des Sœurs, il n'avait pas d'insigne et n'était accompagné de personne qui pût révéler sa situation. Et comme le président lui faisait remarquer qu'il n'avait pas à intervenir, M. Herbaux riposta :

« J'avais à intervenir comme représentant de la propriétaire de l'immeuble, Mlle Wyart, dont je suis le neveu, et comme parent du fondateur de l'école, le général Hugo. »

Et il ajouta :

« C'est le samedi 1^{er} juillet, vers midi, que notification fut faite aux religieuses de la circulaire préfectorale leur enjoignant d'abandonner leur asile dans le délai de huit jours. Aussi lorsque le lendemain un monsieur arriva escorté de l'instituteur, je courus à l'école. Ce monsieur était occupé à lire aux religieuses émues un papier qu'il tenait en mains. Je l'entendis prononcer ces mots : « école indument tenue ». Je ne pus m'empêcher de l'interrompre pour lui dire : « très légitimement tenue, au contraire ».

« Il continua et c'est lorsque la lecture fut terminée que m'adressant à lui, je lui dis : « Ce que vous faites là, monsieur, est illégal, anti-français et contraire aux intérêts de la commune ». »

Le geste répréhensible ne pouvait être que celui-ci : la lecture terminée, le commissaire dit à M. Herbaux : « Je vais sortir. Veuillez me faire faire un passage », et le curé, écartant la foule, lui jeta ces mots : « Laissez passer monsieur, et surtout pas d'insultes » ; qui l'aurait cru ? Tant de courtoisie ne pouvait que révolter le procureur de la République. Prononçant son réquisitoire, il dit son étonnement de voir des femmes se jeter dans les mêlées politiques, des prêtres exciter aux troubles et à l'émeute. Aussi réclama-t-il l'application de la loi. M. Trilon, avocat, ne fut point de cet avis. Relevant les paroles étranges du réquisitoire de M. le Procureur, il rendit hommage à ces femmes, à ces prêtres trainés devant les tribunaux parce que revendiquant leurs droits méconnus. Il fit ressortir le rôle pacificateur de M. Herbaux, protégeant contre la légitime colère de toute une population M. Baldini, commissaire ; celui-ci d'ailleurs pénétra illégalement dans le domicile des religieuses, car le préfet n'avait point qualité pour ordonner aux Sœurs de partir dans un délai de huit jours. Mais que peuvent les plus éloquents plaidoyers quand le siège du tribunal est fait ?

En vertu des articles 222 et 223 du code pénal, M. Herbaux fut condamné à 30 frs d'amende. Le tribunal ajouta : « En raison des bons renseignements recueillis sur le prévenu Herbaux, il lui est fait application de la loi de sursis. ». 30 frs d'amende pour un pareil délit, c'était trop peu : à titre de compensation, l'officiel publia, dix jours après, la suppression du traitement du curé de Mazinghien.

- L'abbé Huchette : En janvier 1908, l'abbé Herbaux étant nommé aumônier à Lesquin, fut remplacé à Mazinghien par l'abbé Hachette, curé de la Vacquerie.

- Fernand Jourdain : Né à Le Cateau. Il fut successivement professeur au collège N.D à Valenciennes, vicaire à Coutiches pendant 4 ans et à La Madeleine ; il arriva à Mazinghien le 9 août 1912, à Neuville en avril 1919, à Escaupont en 1926, à Cambrai St Joseph 1937 ; sous son pastorat fut donné une mission par le R.P Trilles de la congrégation du St Esprit.

- Léon Baudchon naquit à Saint-Souplet le 26 avril 1880, de Placide et de Juliette Hannappe, et fit ses études au Petit Séminaire de Cambrai. Ordonné prêtre le 10 juillet 1904, il fut nommé professeur au collège de N.D. des anges, à St Amand les Eaux, puis vicaire à Landrecies (2 oct. 1906) et à Denain St Martin le 17 juillet 1912. Nommé curé de Mazinghien le 13 mai 1919, il dut veiller à la reconstruction du presbytère qu'il dota

d'une véranda et s'occuper de la reconstruction de l'église dont la bénédiction solennelle fut l'occasion d'une belle manifestation ; pourvut le temple saint d'un mobilier neuf et vit restaurer le Calvaire en août 1926 ; nommé à Malincourt en mars 1927.

- **Gaudoux Henri** : Né à Damosies (Nord) le ; fit ses études au Petit Séminaire, ordonné prêtre le ; il fut successivement vicaire à Marez, Caudry et Fourmies (St-Pierre), curé de Eth et Bry.

(Le texte original manuscrit comporte des blancs, dont certains sont complétés au crayon, mais pas tous.)

Il fut nommé à Mazinghien en avril 1927. Sous son pastorat une mission fut donnée en novembre 1927 par les R.R.P.P. Béquaire et Verdouche, missionnaires diocésains. Nommé curé de Rousies en octobre 1941.

- **Carlier Emile** : Né à Fressain le 5 février 1904 ; fit ses études au Petit Séminaire de St Saulve ; ordonné prêtre le 7 juillet 1929, il fut successivement vicaire à Bavai 1929, puis à Aulnoye 1931-1940, à St Heaud (Loire) 1940-1941, curé de Mazinghien le 12 octobre 1941, nommé curé de en juillet 1947.

(Le paragraphe suivant a été ajouté au crayon sur le manuscrit original :)

- **Mouton Gérard**, économiste à St Amand, vicaire à Flines et à Landrecies, curé de La Groise, Mazinghien, Rejet de Beaulieu. Ouverture d'un pensionnat, construction de salle de fêtes.

Prêtres auxiliaires :

Nous mentionnerons encore les prêtres et religieux, curés et vicaires de paroisse qui, dans le cours des siècles, rendirent service à notre paroisse de Mazinghien.

En 1720 : le père Bernardin, récollet du Cateau.

De 1729 à 1734 : Jacques-Joseph Dizez.

De 1734 à 1746 : Bailleul, desserviteur de Catillon ; Facon, vicaire à Catillon.

Les Pères Candide, Cassiodore de Ste Marguerite, Séraphin, Séverin, Berthold de St Philippes, carmes de Landrecies. Les Pères Arsène Ordry, Cayetan (?), Scoyez (?), récollets du Cateau.

De 1755 à 1761 : les Pères Bruno de Ste Martine, carme, Adrien, Barbet, Pacôme, Silvestre Obled, André Le Blanc récollet.

De 1761 à 1769 : les Pères Joachim Crépin, Boniface Latin, Simon Vasseur, Toussaint Depinoy récollet du Cateau, Charles de Ste Marie, prieur des carmes de Landrecies.

En 1816 : Caillez, curé de Basuel.

De 1817 à 1833 : Génois curé de Basuel, Lambert curé de St Souplet, Vluyselinck (?) vicaire de ..., Dolez, Deltombes, Bucquoy, Vitoux, vicaires de Catillon.

Après avoir nommé les ouvriers évangéliques qui cultivèrent ce modeste champ confié par le Père de famille à leur sollicitude, il nous reste à faire connaître les fruits de bénédiction que ce champ a produits, nous voulons parler des vocations sacerdotales et religieuses qui sont l'honneur d'une paroisse.

Prêtres réguliers ou séculiers :

- Maître Charles-Alexandre-Joseph Locqueneux : Sous-diacre. Dans l'église de Ribeaupville, on lit sur une pierre tombale l'inscription suivante :

« Aujourd'hui à toi, demain à moy.

« Ici repose le corps du sieur Jean Charles Locqueneux, en premier lieu fermier à une des fermes de Ribeaucourt de la paroisse de Mazinghien ; en second lieu fermier à Ribeaupville et receveur de la terre et Seigneurie dudit lieu, décédé le 14 juillet 1770 âgé de 56 ans. Auprès de luy reposent les corps de ses enfants : André Joseph décédé le 6 juillet 1769, âgé de 16 ans, de Jean Baptiste décédé le 19 août 1769, âgé de 18 ans et du sieur Charles Alexandre Joseph, sous-diacre, décédé le 7 janvier 1770, âgé de 24 ans, tous natifs de la paroisse de Mazinghien.

« Un *Dé Profundis* s. v. plaît, pour le repos de leurs âmes. »

« Le Révérendissime Dom Sébastien Wyart
Ancien capitaine aux zouaves pontificaux et aux volontaires de l'Ouest
Abbé de Cîteaux
Général des Cisterciens Réformés
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de Pie IX
Chevalier de St Grégoire. »

En parlant de Dom Sébastien Wyart, nous n'entendons pas vouloir ravir à Bouchain l'honneur de le compter parmi ses enfants. Mais si Bouchain est son lieu de naissance, une autre localité est en quelque sorte sa patrie d'adoption. Village modeste, caché dans les riantes pâtures qui bordent le Cambrésis en approchant l'Avesnois, Mazinghien est l'endroit où Henri Wyart a passé les plus belles années de sa jeunesse, où il est revenu bien des fois comme zouave, puis comme supérieur général des Trappistes au cours de visites de ses monastères.

L'abbé Wyart, curé de Mazinghien pendant 44 ans, était son oncle ; il lui donna les leçons de latin qui le préparèrent au séminaire ; une bonne partie de ses vacances se passait au presbytère où il trouvait aussi « tante Catherine », sa seconde mère. Le blessé de Castelfidardo vint s'y rétablir au grand air de la campagne. Il était bien connu et aimé à Mazinghien : petit, c'était « Henri du curé » ; zouave officier, c'était « M. Henri » ; enfin,

quand il échangea la robe blanche du Trappiste contre l'épée et l'uniforme de capitaine, c'était « le Père Sébastien ». Maintes fois dans son enfance et son adolescence, il s'était rencontré au presbytère avec un autre oncle, le général Hugo. Celui-ci affectionnait particulièrement ce neveu dont le caractère se dessinait déjà si bien : franc, énergique, généreux. Et quand le vieil Africain, sentant la mort prochaine, voulut venir chez son beau-frère prêtre, se préparer au grand passage, le capitaine Wyart, alors en congé, put l'êtréindre dans ses bras, lui dire un dernier adieu et assister en grand uniforme à ses funérailles. Parce que très connu et très estimé à Mazinghien, la mort de Dom Sébastien fut un deuil pour toute la paroisse, et l'église fut comble lors du service chanté à sa mémoire le 6 septembre 1904.

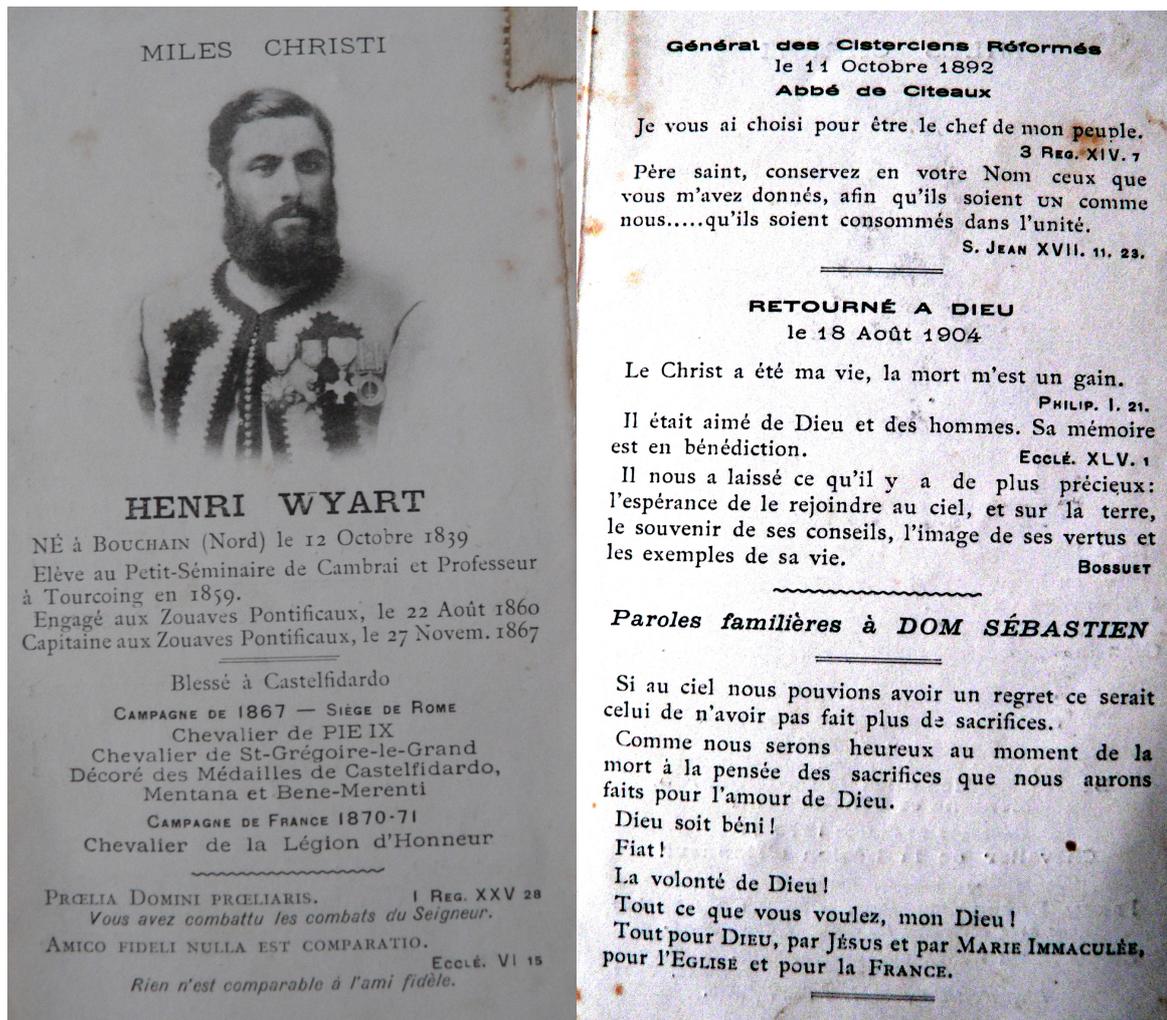
Pour la circonstance, l'église offrait un ensemble remarquable de décoration ; à gauche, sur les colonnes, figuraient des écussons rappelant les noms des batailles contre les Piémontais : Castelfidardo, Montero, Tondo, Mentana, Rome ; à droite, les étapes de l'armée de la Loire : Orléans (Cercottes), Le Mans, Vatay. A l'entrée du chœur de grandes oriflammes jaunes présentaient les noms des abbayes, dont le capitaine, devenu moine, fut supérieur : Mont des Cats, Sept Fons, Cîteaux, Rome (maison générale).

Sur le devant du catafalque se détachaient gracieusement l'épée et la crosse avec les armoiries et la devise : « *Trahe nos* » ; sur le cénotaphe, l'uniforme du capitaine de zouaves et la mitre ; à côté le fanion du Sacré-Cœur, couvert de gloire à Loigny, voilé de crêpe. Le célébrant était M. l'Abbé Milet, curé de Douzies, enfant de Mazinghien et ami du Père Sébastien. Le deuil était conduit par M. Herbaut, proche parent, et l'abbé Cagniard, cousin du défunt, accompagnés de M. Lecomte, de Tourcoing. L'assistance était considérable : les anciens pouvaient-ils oublier le camarade d'enfance si bon, si enjoué, et les plus jeunes n'avaient-ils pas remarqué à l'église, à plusieurs reprises et avec édification, le révérendissime Dom Sébastien ; toute la paroisse pouvait-elle ne pas honorer celui que son vieux curé chérit d'une affection si privilégiée ? C'est que le chanoine Méresse, doyen du Cateau, rappela dans une éloquente improvisation :

« Deuil pour l'église, deuil pour la France que la mort de l'illustre et vaillant Dom Sébastien ; et deuil aussi pour ce village où il a passé les plus belles années de son enfance et où il revenait si volontiers. »

Ce thème fut commenté avec une émotion sensible qui se transmet facilement à l'auditoire.

Nota : Vous trouverez page suivante un ajout effectué par le transcripteur avec photo d'Henri Wyart (Dom Sébastien) et courte biographie.



- Maître Gustave Milet : (le manuscrit original ne comporte rien après ce nom)

Religieuse :

- Célestine Wuibail : Il y avait anciennement au Cateau un hôpital Saint-Sauveur tenu par des religieuses que Pierre de Mirepoix soumit à la règle de saint Augustin. Quinze sœurs, parmi lesquelles nous trouvons Célestine Wuibail, de Mazinghien, y vivaient en 1789. Lors du procès de Louis XVI, suivi de l'érection de la guillotine sur la place de Cambrai et des perquisitions domiciliaires, la terreur se répandit dans tout le Cambrésis. Les religieuses du St Esprit qui jusqu'alors n'avaient été inquiétées que dans leurs biens, se virent menacées dans leurs personnes. Prises de peur, elles abandonnèrent leur maison et Célestine Wuibail vint se réfugier chez ses parents installés au « Jonc de Mer », aujourd'hui ferme Blanchard.

VIII - Fêtes, Cérémonies,

Coutumes religieuses

La paroisse de Mazinghien, avec ses maisons groupées autour de son antique église, présentait autrefois l'image d'une grande famille où régnait universellement l'amour et la pratique de la religion. Après les durs labeurs de la semaine, le dimanche apportait à tous les charmes du repos. Lorsqu'au milieu du silence général, la voix puissante de la cloche faisait entendre son appel, hommes, femmes, enfants s'acheminaient vers la maison du Bon Dieu. Au sortir de la messe, les femmes et jeunes filles se hâtaient de rentrer au logis pour préparer le repas familial ; les hommes, revêtus de leur blouse ou « roulière », s'arrêtaient le plus souvent sur la place, avec leurs amis, pour deviser de leurs travaux et s'enquérir des nouvelles. La plupart revenaient aux vêpres et s'unissaient discrètement au chant des psaumes et des hymnes sacrés qui les avaient charmés dès leur plus tendre enfance.

A la belle saison, on dansait devant l'église, sous les yeux vigilants des parents, mais au coucher du soleil, tous regagnaient leur demeure, et quand la cloche sonnait le couvre-feu, le silence s'étendait sur cette paisible population. La Révolution jeta un trouble profond dans ces habitudes chrétiennes ; néanmoins, pendant la première partie du siècle dernier, le repos dominical était encore observé par la presque totalité des habitants ; c'est seulement lorsque s'introduisit dans notre contrée la culture de la betterave à sucre, avec sa main-d'œuvre compliquée et sa récolte tardive, qu'un grand nombre de cultivateurs et d'ouvriers agricoles, prirent la déplorable habitude de profaner le dimanche.

La tradition et les monuments du passé, qui attestent le respect qu'avaient autrefois les habitants de Mazinghien pour le dimanche, nous ont aussi conservé le souvenir des fêtes, des cérémonies et des coutumes religieuses qui leur étaient chères.

Le 2 février : fête de la Purification, procession et messe à l'intention des mères chrétiennes.

Le 15 mars : messe et salut en l'honneur de St Joseph pour les scieurs et charpentiers.

Le 19 juillet : messe en l'honneur de Ste Véronique pour les mulquiniers.

Le 25 novembre : jour de Ste Catherine, messe à l'intention des demoiselles.

Le 1^{er} décembre : fête de St Eloi, messe à l'intention des laboureurs.

Le 6 décembre : fête de St Nicolas, messe pour les jeunes gens.

Les Trépassés ne sont point oubliés, l'usage est de chanter un obit solennel, le lundi qui suit la fête patronale de N.D. de Septembre pour les pasteurs et fidèles décédés.

Dès le milieu du siècle dernier, le 1^{er} août, la messe est dite à 5 heures le matin pour demander une bonne moisson. A la fête de Noël, la messe chantée à minuit est suivie par une assistance nombreuse et recueillie. Le Mercredi des Cendres, le Jeudi Saint au Stabat, le Vendredi Saint à l'adoration de la Croix, on voit une foule considérable à l'église St Christophe.

Parmi les cérémonies et exercices religieux, les missions tiennent une place importante ; elles eurent toujours grand succès à Mazinghien. Deux missions sont dues au zèle de M. Wyart, deux au zèle de M. Herbaux, une au zèle de M. Jourdan, deux de l'abbé Gaudoux, une de l'abbé Carlier. La première fut prêchée en 1854 du 16 au 30 avril par M. Vallez, missionnaire apostolique.

La deuxième fut donnée en 1882 par deux rédemptoristes. Elles furent suivies, écrit M. Wyart, avec un empressement incroyable. Presque toute la population s'est approchée des sacrements (il paraît que M. Wyart fit donner d'autres missions).

La troisième fut prêchée du 8 au 22 novembre 1896 par les R.P. Garros et Deroo, lazaristes. La quatrième, du 1^{er} au 5 février 1903, par les R.P. Deroo et Hamon, lazaristes. Ces 2 missions produisirent des résultats abondants : « Chaque soir, écrit M. Herbaux, et pendant quinze jours, l'église, pourtant vaste, se remplissait d'une foule qui écoutait religieusement les zélés missionnaires. La presque totalité des femmes s'approchaient des sacrements le 2^{ème} dimanche de la mission, et le jour de la clôture plusieurs centaines d'hommes venaient recevoir le pain des forts et s'en retournaient bravement avec le crucifix qui, désormais, serait pendu au chevet du lit, comme les trophées de victoire qu'étale le vieux guerrier au foyer domestique. »

La cinquième mission eut lieu du 22 février au 8 mars 1914 ; elle fut prêchée par le R.P. Trilles, de la compagnie du St Esprit. Assistance nombreuse aux exercices, 255 personnes s'approchèrent des sacrements dont 94 hommes. Une en 1927, une en 1937.

Confréries et Œuvres : La Confrérie du Mont Carmel fut érigée à Mazinghien sous le pastorat de M. Wyart, le 15 novembre 1854 à la suite du jubilé prêché avec grand succès par les R.P. Blin et Lhomme de la société du St Cœur de Marie.

355 personnes, à la tête desquelles se trouvaient le maire et les autorités, prirent le saint habit en cette circonstance. Les registres de la confrérie que possédaient Mazinghien contenait 905 inscrits dont 286 hommes et 619 femmes.

Les Œuvres de la Propagation de la Foi et de la Sainte Enfance, pour la conversion et la civilisation des infidèles, et celle de St François de Salle, pour la conservation de la défense de la foi dans nos pays chrétiens, sont depuis de longues années établies dans la paroisse.

Le Denier du Culte, œuvre rendue nécessaire par la loi de séparation, est particulièrement florissant à Mazinghien. Dans le classement diocésain, la paroisse est chaque année dans les vingt premiers rangs.

Ecole libre : Elle fut fondée en 1873 par M. Wyart, aidé en cela par la générosité de son illustre beau-frère, le général Hugo. Elle comprenait à l'origine 2 classes et 2 salles d'asile dirigées par les religieuses de Portieux, dont Sœur Xavier fut la supérieure depuis

la fondation jusqu'en 1890, date où elle retourna à Dieu. Elle fut enterrée dans le caveau du général Hugo, sur la pierre duquel on grava ces mots : « Chère Sœur Xavier, 1^{ère} supérieure de l'école 1875-1890 : Reconnaissance et fidélité. »

Sœur Amédée lui succéda et demeura en fonctions jusqu'en 1902, date de l'expulsion.

En effet, le samedi 19 juillet, notification fut faite aux religieuses de la circulaire préfectorale leur enjoignant d'abandonner leur asile dans le délai de huit jours. Cette nouvelle se répandit aussitôt dans le village, soulevant une émotion considérable. Le conseil municipal réuni d'urgence envoya au préfet une protestation votée à l'unanimité, et une pétition circula parmi les habitants qui se couvrit rapidement de nombreuses signatures. Aussi lorsque le lendemain M. Baldini, commissaire, arriva escorté de l'instituteur, une foule considérable le suivit-elle jusqu'à l'école en protestant violemment. Ayant signifié aux religieuses leur départ dans la huitaine et sa mission étant terminée, le pauvre Baldini n'osait sortir ; dans son embarras, il dit à M. Herbaux : « Je vais sortir, veuillez me faire un passage ! » Et M. le Curé, écartant la foule, lui jeta ces mots : « Laissez passer Monsieur, et surtout pas d'insultes. » Sans cette bienveillante intervention, M. Baldini aurait été certainement malmené : aussi en garda-t-il une sincère reconnaissance à M. Herbaux qu'il fit comparaître devant le Tribunal correctionnel de Cambrai et condamner à 30 francs d'amende pour outrage au commissaire dans l'exercice de ses fonctions.

Le lendemain de cette fâcheuse visite, dimanche 20 juillet, les sœurs furent l'objet d'une ovation enthousiaste et les hommes commencèrent à monter la garde près de l'école pour empêcher l'expulsion manu militari. Mais dans la nuit de dimanche à lundi, pour éviter des incidents, M. l'abbé Herbaux, profitant d'une absence momentanée des hommes de garde, fit partir en hâte les religieuses par des chemins détournés. Gagnant le bois de Ribeaucourt, elles s'en allèrent, à travers les champs, prendre le train à Wassigny.

Était-ce la mort de l'école ? Non pas. Du haut du ciel, M. Wyart, le général Hugo et Sœur Xavier veillaient sur l'œuvre qu'ils avaient tant aimée. S'étant assuré le concours de Milles Chandelier et Drumez pour l'école et de Mme Bouleman pour la salle d'asile, le curé de Mazinghien faisait paraître cette note dans la *Croix de la Sambre* du 10 octobre 1909 :

« La population de Mazinghien, qui par l'entremise de son conseil municipal avait une première fois protesté contre la fermeture de l'école des religieuses, et qui ensuite, lors du départ de ces religieuses, avait si éloquemment manifesté son mécontentement, vient de donner une nouvelle preuve de son attachement à la grande cause de la liberté d'enseignement.

« Une école libre a été ouverte pour remplacer celle des religieuses chassées. Toutes les anciennes élèves, sauf trois, s'y sont fait inscrire et depuis plus de vingt ans, avec un zèle inlassable, nos institutrices travaillent à instruire et éduquer les enfants de Mazinghien. »

Pour un si noble dévouement, Mlle Chandelier, titulaire de la médaille d'argent de l'Instruction publique, reçut le 30 juillet 1921 la décoration « *Pro Pontifice et Ecclesia* ». Elle fut remise par M. l'abbé Pilate, inspecteur diocésain, après une messe d'actions de grâces, chantée à Mazinghien le 18 août. M. l'abbé Coquart, curé de Rosays-Serre et neveu de Mlle Chandelier officiait, assisté de M. Bricout, curé de Catillon, et de M. Gennevoise, curé de Roeux. Dans le chœur avaient pris place M.M. les abbés Deregnaucourt, doyen du Cateau, et Vaillant, curé de St Souplet.

Certificat d'Etudes

1903	Léa Tellier	1910	Berthe Blondeau
1904	Mathilde Mauguier	1910	Madeleine Pluchart
1905	Blanche Roisin- A.B.	1911	Eugénie Lemoine
1905	Victoria Stevance	1912	Suzanne Godelier
1906	Jeanne Morelle- A.B.	1912	Marie Allot
1907	Marie Roisin- Bien	1913	Flore Lemoine
1907	Emilia Martin- Bien	1913	Eugénie Binot
1907	Armandine Coquelle- Bien	1914	Sophie Colle
1907	Félicité Richard	1920	Emilie Stevance
1907	Julia Bezin	1921	Rosa Polvent
1907	Marthe Mauguier	1921	Céline Lefebvre
1908	Virginie Debinche	1922	Zélie Becquigny
1908	Marthe Bailleul	1922	Renée Villain
1908	Elise Bailleuil	1923	Marguerite Godon
1908	Marie Marchandier	1923	Suzanne Monvoisin
1909	Marthe Bezin- A. Bien	1923	Henriette Copain
1909	M. Emilie Martin	1924	Lucienne Stevance-A.B.
1910	Marie Bruyelle	1925	Hélène Audray
1910	Hélène Decossin	1926	M. Louise Manesse

Complémentaire : Fernande Lemaire, Très Bien et prix diocésain – Mathilde Mauguier, prix de couture – Blanche Roisin, Bien – Jeanne Morelle, A.B. – Emilia Martin, Bien – Marthe Manguier – Marthe Bezin – Marthe Bruyelle, B. – Madeleine Pluchart.

IIIème - Partie -

Les Annales

Depuis l'origine jusqu'à la Révolution

Le village de Mazinghien, à peine fondé, eut à souffrir de nombreuses incursions ennemies. Ce qui nous porte à le croire, c'est la présence des Templiers, veillant sur le bois de Ribaucourt, où ils avaient un fort ou donjon entouré de fossés et retranchements ; peut-être en trouverait-on facilement l'emplacement à l'endroit dénommé « l'Etang ». Des souterrains s'étendaient sous ce fort et servaient d'abri aux femmes et aux enfants, à l'heure de l'assaut. La ferme de Tassonnez, improprement appelée « château », était également un fort gardant une entrée du souterrain. A la première alerte, les habitants, abandonnant leurs maisons, s'y réfugiaient avec leurs bestiaux et ce qu'ils avaient de plus précieux et y soutenaient de véritables sièges : « Et après sont venus les dits ennemys avec pétards, de fachon qu'ils ont rompus les hayes du fort et prins le reste des dits bestiaux et bouttez les feux dont les meubles des dits povres censeurs ont estez brusloy » et plus loin : « Ayant abandonné leurs maisons pour aller coucher au fort comme povres bestes » (*Requête aux Etats du Hainaut*). Situation touchante, c'était sous les yeux de leurs épouses et de leurs enfants que nos pères repoussaient les efforts de l'ennemi. La pensée qu'ils défendaient ce qu'ils avaient de plus cher exaltait leur courage et leur faisait mépriser les dangers.

Une guerre si longue qu'on l'a appelée « Guerre de Cent ans » (1337-1453) devait porter la ruine et le deuil au sein de notre population : « Cette guerre entre la France et l'Angleterre, et la rivalité entre le roi de France et le duc de Bourgogne qui en fut la suite, forment l'une des périodes les plus tristes des annales du Hainaut et du Cambrésis. Les grands vassaux alliés contre le roi ; les villes fortes et châteaux pris et repris ; les villes ouvertes et les villages pillés et livrés aux flammes par une soldatesque effrénée ; les produits du sol foulés sous les pas des hommes et des chevaux ; les comtes et les seigneurs prodiguant l'argent pour les expéditions militaires ou pour les fêtes, et forcés d'emprunter à des usuriers qui les ruinaient et devenaient possesseurs de leurs biens et de leurs droits ; les hommes de guerre, les voleurs et les brigands se réunissant par troupes et organisant des guerres civiles ; des rixes sanglantes entre villages voisins, entre habitants

de la même localité ; voilà la situation dans laquelle presque toutes les provinces du nord de la France se sont trouvées, à diverses reprises, au XIV^{ème} et au XV^{ème} siècle. » (Dehaine et Bontemps, *Histoire d'Iwuy*)

Les grandes lignes de ce sombre tableau conviennent trop bien au village de Mazinghien et aux localités voisines comme le prouvent les faits de guerre et les calamités qui feront le sujet des pages suivantes : c'était une guerre atroce en effet qu'Edouard III avait entreprise de faire pour se rendre digne du trône de France. Quand en 1339, il vint avec une armée de 80 à 100.000 hommes mettre le siège devant Cambrai, des détachements d'Anglais et d'Allemands répandus dans nos campagnes y commirent mille horreurs. Dans une lettre du roi d'Angleterre, que l'Histoire a conservée, ce tyran se vante des crimes de ses soldats. Un chroniqueur contemporain en a tracé un tableau terrible : « Les Anglais, dit-il, enforchaient fêmes gisant d'enfants, fêmes mariées et bonnes filles ; et au gesnes enfans ils copoient à l'ung un pied, à l'autre un poing, à ceux-ci les oreilles, à ceux-là le nez, et à aucuns ils crevaient les yeux en disant : Ché pour che qu'il vous souvienne que les Anglais ont été en Cambrésis. » Cependant Philippe de Valois, ayant rassemblé une armée, s'avança jusqu'à Péronne et de là à Buironfosse. Edouard de son côté leva le siège de Cambrai, pour venir vers Le Cateau à la rencontre de l'armée française ; mais les deux armées restèrent dans la position dont elles avaient fait choix sans vouloir en sortir pour attaquer ses adversaires. Enfin le 3^{ème} jour de cette observation réciproque, Edouard leva son camp, rentra en Hainaut et ne tarda pas à repasser en Angleterre.

Une remarque importante pour l'histoire de l'artillerie, qu'il convient de faire à l'occasion de ce siège de Cambrai, c'est que la ville avait, pour se défendre, dix pièces de canon qui avaient été fondues à Cambrai, et la poudre préparée dans ses murs. De son côté, l'armée anglaise était pourvue de canons pour assiéger la place tandis que, si l'on devait croire la plupart des historiens, ce serait seulement 7 ans plus tard à la bataille de Crécy que l'artillerie proprement dite aurait fait son apparition dans les armées européennes.

Aujourd'hui, on sait positivement que Cambrai est la 1^{ère} ville de France qui se défendit avec le canon, et la seconde qui fut assiégée avec cet engin. Quant les ennemis furent retirés, le roi de France usa de représailles et fit envahir le Hainaut : « Le roi de France, dit Froissart, mit sur une chevauchée de 600 hommes d'armes et se partirent un samedi au point du jour ; ceux de la Malmaison arrivèrent en même temps que ceux de Cambrai en la ville d'Haspres qui était une moult bonne ville et grosse, mais n'était point fermée, mais seulement fossoyée. Les gens du dedans étaient sans aucune crainte. Les Français entrèrent dedans et trouvèrent les gens, hommes et femmes, en leurs hôtels ; ils les prirent à leur volonté et tout ce qu'ils possédaient en argent, draps, bijoux et bestes, puis boutèrent le feu en la ville et l'ardèrent si nettement que plus rien n'y demeura fors les parois. Dedans Haspres était une Prévôté de moines noirs et grands edifiés avec le moutier qui se tenait de St Waast d'Arras que pillèrent les Français et robèrent, et puis boutèrent le feu dedans et l'ardèrent moult vilainement. Quand ils eurent fait leur volonté, ils chargèrent leur pillage et s'en retournèrent à Cambray. »

L'année suivante (1340), tandis que le comte du Hainaut était en Angleterre, le fils du roi de France (Jean, duc de Normandie) se mit à la tête de la garnison de Cambrai, laquelle avec quelques troupes auxiliaires s'élevait à 14.000 hommes, et vint explorer notre région, puis se logea à Montay. Le sire de Verchain, sénéchal du Hainaut, les y attrapa pendant la nuit et leur tua un certain nombre d'hommes.

Le duc de Normandie « qui moult courouchies estoit dou despit que li Haynnier li avoient fait » pénétra le lendemain en Hainaut et réduisit en cendres une trentaine de villages, dont les habitants s'étaient réfugiés à Bouchain, à Valenciennes, à Bavay, au Quesnoy, à Maubeuge et à Landrecies.

Il alla mettre également le siège devant le château de Thun l'évêque dont les Flamands s'étaient emparés par surprise. Mais les solides murailles du château résistèrent à tous les efforts. Pour détruire les assiégés, on imagina de lancer au moyen de catapultes, non plus des pierres, mais des quartiers de chevaux en putréfaction. Les maladies se mirent bientôt dans la garnison, et la peste se déchaina sur la contrée. Elle sévit avec tant de violence, dans les Pays-Bas, qu'il n'y eut ni ville, ni bourgade, ni même de famille qui n'en fut frappée. Un tiers de la population succombe alors. Les seules villes de Mons et de Valenciennes perdirent plus de 20.000 personnes de cette terrible maladie. Elle fit particulièrement de grands ravages à Maroilles et dans les alentours. Les chroniques du temps disent que cette peste tua plus de monde que toutes les croisades ensemble.

1388 : Pour mettre fin à toutes ces déprédations :

Des troupes licenciées à la suite de la guerre de Cent ans, il se forma des bandes indisciplinées qui, sous divers noms (Ecorcheurs, Pastoureaux, Maillotins, Routiers, Cabochiens), désolèrent une partie de l'Europe, mais qui exercèrent principalement leurs ravages dans le Hainaut, lors de la révolte des Pays-Bas contre le duc de Bourgogne. Notre contrée en eut beaucoup à souffrir. « En 1437, une bande de brigands français appelés Ecorcheurs (à cause qu'ils dépouillaient tous ceux qui tombaient entre leurs mains jusqu'à la chemise) s'était jetée sur ces païs et grossissoit tous les jours. Ils étoient environ 2.200 hommes de cheval ravageant tous les environs et avoient leur retraite à Haussi et à Solesmes. Attaqués par quelques Hainniers, ils avoient tué leur chef, le Bailly de Lessines, et défait les troupes. Mais ayant eu vent que ceux de Valenciennes, au nombre de 1.000 ou 1.100 hommes alloient marcher contre eux, ils passèrent aux environs de Guise, et de là en Champagne. »

La longue rivalité de Louis XI et de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, si désastreuse pour notre contrée, avait pris fin en 1477 par la mort de ce dernier sous les murs de Nancy. Mais à propos de sa succession la guerre recommença bientôt. Charles ne laissait qu'une fille, Marie, âgée de 20 ans. Louis XI fit valoir, les armes à la main, certains droits qu'il prétendait avoir sur plusieurs fiefs de cette maison ; il s'empara successivement du duché de Bourgogne, de la Franche-Comté, de l'Artois et d'une partie du Hainaut. Une garnison fut établie au Cateau et les troupes françaises ravagèrent les terres de Mazinghien et celles de l'abbaye. Non content de promener l'incendie dans les villes et les villages que traversaient les armées, « le roy très chrétien, dit avec une amère ironie Jean Molinet, converti les lances en faux et livra guerre aux bleds et aux avoines.

Donc pour mettre ce hideux fait à exécution finale, au mois de juillet que les bleds ne sont tous verds (verts) ne tous meurs (mûrs) et que la dépave, la mise au grenier ne profitoit ne aux gens ne aux bestes, il fit assembler d'autour de Paris, de Soissonnais, de Vermandois, de Beauvésis et de Valois, plus de 80.000 faucheurs. »

Aussi ne faut-il pas s'étonner que le blé se vendit pendant plusieurs années à un prix excessif, dans tout le pays de Hainaut. En 1481, il se vendait encore 3 livres 10 sols tournois le mencaud, somme considérable pour cette époque.

Depuis un siècle et demi, les épreuves s'étaient succédées presque sans interruption pour le village de Mazinghien comme en général pour toutes les localités placées à la frontière du Hainaut et du Cambrésis. Le seizième siècle ne fut pas moins fécond en calamité de tout genre : pestes, famines, guerres, tout contribua à en faire un véritable siècle de fer pour notre malheureuse contrée.

Dès l'année 1502, la famine et la peste firent les plus grands ravages en Europe et particulièrement en Hainaut. Il périt en certains endroits le quart et même le tiers de la population, d'après les chroniques du temps.

En 1515, la peste apparait de nouveau dans tout le Cambrésis, et elle sévit d'année en année jusqu'à 1521.

Ce fléau fit place à la famine : « Le 12 janvier 1521, il commença à geler si fort que merveille, et neigea huit jours sans cesser. Puis ce fut une sécheresse telle que rien ne venait et valut le bled 22 gros le mencaud. » (Bibliothèque de Cambrai). De 1528 à 1538, nouveau dérèglement des saisons qui amène une effroyable misère. Des femmes égarées par la faim tuèrent et mangèrent leurs enfants.

La peste survint encore avec des effets plus foudroyants que jamais. Ceux qui en étaient atteints mouraient en quelques heures. On l'appela le feu St Antoine, le mal des ardents.

Aux horreurs de la famine et de la peste s'ajoutèrent celles des guerres ; c'est la longue lutte de François 1^{er} et Charles-Quint : les troupes des deux rivaux pillent tour à tour le Hainaut, aussi bien les Bourguignons que les Français. Puis viennent les Anglais et les Espagnols, non moins pillards, qui causent tant de ravages que le prix de toutes choses est quadruplé.

En effet 1543 vit renaître les hostilités, et malgré les lettres de neutralité accordées au Cambrésis, par les deux princes François 1^{er} et Charles-Quint, cette province devint le principal théâtre de la guerre.

« Le mi-mois de juin 1543, le roy de France François 1^{er} vint en Hainaut, prit Landerchy, Aimery, Berlaimont et se tint à Marole, puis ce fut au Chastel en Cambrésis, et au départir, il y laissa de ses gens environ 500 piétons et 300 chevaux et s'en alla à Bapaume pour y mettre le siège, mais ils n'y firent rien forque de brusler plusieurs villages et le IV juillet les Franchois qui estaient au Chastel en délogèrent, dont ceux du Chastel furent fort joyeux. »

Certes les habitants pouvaient se réjouir du départ des troupes, car pendant leur séjour les réquisitions furent si nombreuses et les dévastations si grandes que le pays était

ruiné à six lieues à la ronde et Mazinghien connaissait la misère noire, les fermes étant brûlées et les moulins démolis. Un manuscrit de l'époque nous parle du roi de France faisant « plusieurs graves dommages, foulles et oppressions aux manans et habitants dudit pays et subjects dudit Saint Empire, ayant fait brusler aucunes censes et rompre et démolir les molins, à intention de courrir, piller, et endommaiger nos aultres pays et subjects, contrevenant directement à la neutralité par lui accordée à nos très chiers et fidèles (?) l'évêque et duc de Cambray, doyen, prélats et gens de l'église et de loy, et tous les manans et habitans et ducé de Cambray et pays et comté de Cambrésis. »

Après le pillage, l'incendie et le meurtre qui s'étaient succédés dans notre pays avec une triste monotonie, les pauvres habitants de Mazinghien espéraient jouir enfin d'un peu de calme et de tranquillité ; mais les sectateurs de Calvin et de Luther vinrent troubler nos campagnes. Tout leur servait de prétexte pour surexciter le peuple et l'insurger contre l'autorité. « Les conventicules, les presches, les assemblées de nuit se multiplièrent, des placards furent affichés la nuit aux portes des églises, des monastères et autres lieux, ou bien jetés à profusion dans les maisons. Les habitations furent saccagées à la campagne comme à la ville. Rien ne fut respecté. Les saintes hosties furent foulées au pied, les orgues brisées, les bancs et coffres et aussi les cloques. »

Nos aïeux, qui se rendaient au Cateau pour l'accomplissement de leurs devoirs religieux, y découvrirent un spectacle lamentable : la chapelle Saint-Sauveur qui leur servait d'église avait été pillée : la porte éventrée, les statues brisées, les fenêtres enlevées et les ornements souillés.

Un huguenot, Jean Lesur, arrivé récemment dans la ville, s'étant armé d'une cognée et, avec une rage satanique, brisait les crucifix, les statues de la Sainte Vierge et de Saint Jean et, poussant son impiété jusqu'à l'extrême, il en recueillit les débris pour faire bouillir son potage.

Ce même Jean Lesur, prêchant, fit nommer six hommes à qui fut dévolu le soin « d'avoir regard sur tout le peuple, pour conduire et corriger ceux qui seraient défailants et scandaleux », en sorte que, ajoute Dom Potier, « depuis ces jours, les catholiques n'osaient plus regarder les huguenots et le service divin ne se célébra, iceux ne voulant le permettre. »

Dans son dictionnaire historique, Bouly, parlant des protestants, dit que dans nos campagnes le nom seul de Huguenot était synonyme de pillage et de meurtre. « Ils avaient tant saccagé, les églises, les chapelles, brisé des orgues, les cloches, les bancs, les coffres, dont sans doute on ne croira pas qu'ils aient respecté le contenu ; ils avaient brûlé les livres, les ornements et fait cesser tout à fait le service divin. » Aussi nos villageois s'empresaient-ils de mettre à l'abri leurs bestiaux et leurs effets précieux.

Pour purger le pays de ces perturbateurs de l'ordre public et religieux, Maximilien de Berghes, ayant pris l'avis des Etats généraux de Cambrai, envoya des hommes d'armes vers le Cateau. M. de Mollya dirigea l'attaque : il fut secondé par Robert de Harchies, seigneur de Molain, près Mazinghien, qui reçut, en récompense de ce noble geste, 600 livres et une chaîne d'or.

A ces rapines commises par les « Gueux », vint s'ajouter pour ruiner nos populations une sécheresse extraordinaire pendant les années 1586 et 1587. Le sac de blé

pesant 200 livres se vendait jusqu'à 48 florins ou 90 livres. Aussi beaucoup d'actes de l'échevinage de ces années-là sont-ils relatifs à des ventes faites par des pauvres gens de Mazinghien ou des environs, « pour subvenir à leurs affaires et extrêmes nécessités ». C'est la formule à peu près invariable qu'on rencontre à cette époque désastreuse : « Le 6 juillet 1587, Ogiez de Renneville, demeurant à Clary-en-Cambrésis, vend deux mencaudées moyennant 160 livres tournois pour subvenir et emploier à la nécessité de Jehanne de Renneville, veuve de Louis Gossuin, demeurant à Clary, principalement affin de pouvoir gouverner et allimenter cinq petits enffans, ad cause de la chiereté des vivres, dont elle se sentait oppressée et chargée, morans les gens en partie de faim et povreté. »

Nota : tandis qu'une mencaudée se vendait 80 livres, le sac de blé coûtait 90 livres !

Mgr Vanderbursch avait obtenu de Richelieu le privilège de la neutralité pour sa châtellenie, et cependant en 1637 le duc de Candale vint brûler et saccager le pays. Les villages de la châtellenie : Catillon, Ors, Le Pommereuil, Montay, Maurois, Reumont, St Benin et Mazinghien, plus de 22 censes séparées et distinctes desdits villages, furent complètement abandonnées. Ce ne fut que vers 1644 qu'on vit la région commencer à se repeupler. On se logea d'abord dans des caves, dans de misérables huttes. Nos pères ne se rassuraient que lentement et ne se hasardaient que peu à peu à reprendre des terres.

Vers 1662, 7.500 mencaudées du domaine de l'évêché restaient, paraît-il, encore en friches.

Ces terres de la châtellenie étaient alors de peu de rapport ; elles s'adaptaient mieux à la production forestière qu'à la culture des grains. Les baux qui ont été conservés nous apprennent qu'à cette époque les redevances n'étaient que d'un mencaud et demi, deux au plus, et cependant les fermiers restaient pauvres ; au contraire, dans le reste du Cambrésis, elles s'élevaient à quatre et cinq mencauds à la mencaudée et les gens vivaient à l'aise. Laissons la généralité des habitants nous faire eux-mêmes l'histoire de ces années désastreuses et nous dire comment « leur territoire a esté stéril pendant les quattres dernières années par la force des armées, et durant icelles n'avoient despouillé un seul grain, quoy qu'ilz y avaient exposé le reste de leur substance et successivement tout leur crédit pour acheter de nouveaux bestiaux, après la perte des leurs, afin de pouvoir cultiver et ensemercer les terres, payer des sauegardes et soutenir le fardeau des logements et autres charges ; en somme ils sont dans une telle nécessité que la meilleure partie meurt à moitié de faim, ne mangeant que du pain d'orge et d'avoine, et sont si misérables qu'ils se résoudent d'aller mendier et abandonner le village. »

La situation de Mazinghien n'était donc pas brillante quand fut signé en 1678 et 1679, d'abord avec la Hollande, puis avec l'Espagne et en dernier lieu avec l'Allemagne, le traité de Nimègue. L'Espagne abandonnait à la France la Franche-Comté et douze places fortes sur les frontières des Pays-Bas : parmi ces places se trouvaient Valenciennes, Maubeuge, Condé, Bouchain... et Cambrai, dont Louis XIV maintint au chapitre tous les droits et privilèges.

Quant au Cateau-Cambrésis, qui n'avait jamais appartenu à l'Espagne, qui n'avait été ni pris par l'armée française, ni cédé par le traité de Nimègue, il continue à ne

reconnaitre d'autre souverain que l'archevêque qui exerçait la juridiction civile et religieuse et garda ses lois, ses usages, sa liberté. En somme, à partir du traité de Nimègue, le Cateau et sa châtellenie furent considérés, non comme une partie, mais comme une dépendance du royaume de France : par des lettres patentes accordées aux archevêques de Cambrai, Louis XIV avait mis ce petit état sous sa sauvegarde.

Cette liberté promise au Cateau et à sa châtellenie, Mgr de Bryas et Fénelon la défendirent énergiquement. Ainsi lorsque les officiers de la Maîtrise des eaux et forêts voulurent étendre leur juridiction sur le Bois de Ribeaucourt, Mgr eut recours au roi et le bois fut déclaré indépendant de la maîtrise et de l'ordonnance française des eaux et forêts. En 1692 le roi créa en Flandre de nouveaux emplois publics, et les traitants voulurent introduire chez nous cette administration nouvelle ; Mgr de Bryas réclama auprès du roi par l'entremise de son ministère, qui répondit à l'archevêque qu'aucune nouvelle administration ne serait faite ici, et le ministre ajoutait : « Je tiendrai la main de mon côté à ceci que cela soit ponctuellement exécuté. »

Sous Fénelon, les traitants firent des tentatives pour imposer leurs lois ; il porta plainte à M. Duguet de Bagnols, intendant de la province. Celui-ci adressa ces lignes à l'archevêque : « Ne soyez pas en peine, le traitant a ordre précis de respecter tout ce qui vous appartient. » Vers 1697, d'autres traitants voulurent faire exécuter dans le pays l'édit concernant les armoiries et les registres de baptême et d'enterrement. Fénelon s'adressa à nouveau au ministre et reçut l'ordonnance suivante de l'intendant, M. de Bagnols : « Attendu les ordres du Conseil à nous ci-devant donnés ; nous faisons défense aux sieurs Daoust et Varnier, traitants, de faire aucune poursuite contre les marguilliers des paroisses de la Châtellenie et autres particuliers habitants du pays. »

Il semble que la question devait être vidée sur tous les points afin que les franchises de la châtellenie fussent suffisamment établies. Cependant, vers l'an 1708, l'évêque dut réclamer la liberté du commerce des huiles pour les habitants du pays, qui cultivaient, nous le savons, l'œillette et le colza.

Cette situation particulière de Mazinghien paraissait étrange aux populations voisines. Wassigny, par exemple, considérait notre village comme hostile à la France. Vers 1698, des gens de Wassigny venus à la kermesse de Mazinghien eurent l'audace d'accuser les Mazinghienois de ne pas aimer le roi ! Blessé dans leur amour patriotique, nos pères ne l'entendirent point de cette oreille-là, mais s'armant de fourches, de bâtons et de pierres, ils poursuivirent les voisins jusque chez eux.

Durant de longues années subsista l'antipathie entre le Vermandois et le Cambrésis. Les enfants, ceux surtout qu'on appelle les gamins, trahissent souvent dans leurs jeux et dans leur langage les opinions de leur localité et de leurs familles. Cet âge est sans pitié, disait La Fontaine. Il y a de ces expressions enfantines et vulgaires qui sont la peinture d'une époque. C'est ainsi que la tradition rapporte qu'autrefois les gamins de Mazinghien et ceux de Ribeaucourt ou St Martin, localités limitrophes, se traitaient les uns de « sales Françouses », et les autres de « Boyaux rouges ». Tout porte à croire que cette expression remonte à la domination espagnole et serait vieille d'environ 400 ans.

Cependant, le règne de Louis XIV, si brillant au début, se terminait par une série de fautes, de revers et de souffrances. En 1709, c'est la désastreuse bataille de Malplaquet ; en 1711 le siège héroïque de Bouchain ; 1712 voit changer la fortune de la France, et la victoire de Denain illumine d'un dernier rayon de gloire le déclin d'un grand règne.

Les gens de Mazinghien se doutent-ils que le plan de la bataille de Denain fut élaboré au presbytère où logeaient Villars et son état-major, composé des marquis d'Albergotti et de Boujoles, du comte de Broglie et du maréchal de Montesquieu ? Le prince Eugène de Savoie s'était fortement retranché à Landrecies, Anglais et Autrichiens campés à gauche et à droite s'appuyant sur la Sambre.

Le maréchal de Villars avait établi son quartier général à Mazinghien, son armée s'étendant depuis Le Cateau jusqu'à Fesmy et comprenant : Catillon, La Haye Toinnoile, Basuel, La Louvière, Gourgouche, le Bois l'Arrouaise, Wassigny, Ribeuville, La Vallée Mulâtre, Vaux et l'Arbre de Guise.

Tout semblait indiquer que les Français se disposaient à l'attaque en avant de Landrecies pour dégager cette ville, et c'était bien la première intention de Villars ; quand tout à coup, on changea d'avis. M. de Villars (plus exactement le maréchal de Montesquieu) ayant appris que le prince Eugène avait considérablement affaibli sa droite vers Denain, décida une marche de nuit sur ce point. Le 23 juillet, toute l'armée française s'avança en rangs de bataille sur les lignes ennemies ; même à Fesmy, une division de cavalerie passa la Sambre et commença une attaque. Mais la nuit arrivée, toutes les troupes firent demi-tour à gauche et coururent passer l'Escaut à Neuville, fondant sur Denain endormie, faisant 10.000 prisonniers et s'emparant du camp de Marchiennes. Le 24 au matin, le prince Eugène voulant faire le coup de feu, se trouva devant le vide. Sans ce changement subit, les deux armées entraient en lutte entre Landrecies et Mazinghien, et notre territoire aurait été le théâtre de ce choc terrible.

Fénelon s'appliqua alors à relever les ruines de son diocèse causées par la guerre, car partout où avaient séjourné les troupes du prince Eugène ou celles de Louis XIV, c'était la ruine et la misère : « En 1712, certains villages avaient été si entièrement fouragez par les deux armées, qu'il n'est resté la moindre chose pour vivre. Les bestiaux dont une partie a été prise par les troupes et l'autre partie morte d'inanition, ce qui est si véritable qu'il n'y est pas resté de quoi faire une charrue en estat de charier ou voiture ; encore moins labourer les terres, dont presque tout le terroir est resté inculte tant par la disette des chevaux que pauvreté des habitants. »

- II - Pendant la Révolution -

Pendant le 18^{ème} siècle, la France en tant que nation avait presque cessé d'être chrétienne ; elle était le centre des doctrines encyclopédistes qui empoisonnaient l'Europe. Le jansénisme et le gallicanisme contribuèrent pour une bonne part, avec le philosophisme, à la ruine de notre pays et aux scènes tragiques et sanglantes dont elle (sic) devint le théâtre.

La Révolution, impie et sacrilège, s'attaqua surtout à la religion, au clergé et à la noblesse. Le 20 août 1790, l'Assemblée édicta la constitution civile qui séparait l'Eglise de France d'avec le St Siège ; et elle employa tous les moyens pour obliger le clergé à prêter serment à cette constitution schismatique. « Avec le clergé, dit M. Taine, la loi atteint les laïques. Tous les citoyens qui refusent le serment, électeurs, officiers municipaux, juges, administrateurs, sont déchus de leur droit de vote, révoqués de leurs fonctions et déclarés incapables de tout office public. Admirable loi qui, sous prétexte de réformer les abus ecclésiastiques, met tous les fidèles, ecclésiastiques ou laïques, hors-la-loi. »

Pour retracer l'histoire de Mazinghien pendant la Révolution, nous nous attacherons à suivre, jour par jour, les menées révolutionnaires : l'ordre chronologique auquel nous nous rallierons mettra chaque fait en meilleure lumière.

Le 17 juin 1789 : Par le Serment du Jeu de Paume, les députés du Tiers-Etat s'engagèrent à ne pas se séparer avant d'avoir donné une constitution à la France.

Le 4 août 1789, l'assemblée prononça l'abolition de tous les privilèges et la lecture des décrets fut faite au prône de la messe paroissiale qui fut elle-même suivie d'un « Te Deum » pour la proclamation de l'égalité de tous les Français.

Le 25 octobre 1789, fut publié le rôle des contributions : il avait été établi d'après les anciens règlements ; mais un rôle supplémentaire imposa les biens de ceux qui, autrefois, étaient privilégiés en matière d'impôts. L'archevêque eut donc à payer pour les censes de l'Arbre de Guise, du Jonc de Mer et de Ribaucourt. L'abbé Lucas, curé de Mazinghien, jusque-là exonéré, reçut aussi la feuille d'impôts.

Le 27 novembre 1789, fut affiché dans toute la France un décret obligeant les possesseurs de bénéfices et les supérieurs des communautés à faire la déclaration de leurs biens meubles et immeubles. Pour sa part, Mgr de Rohan, archevêque de Cambrai, dut déclarer ses propriétés de Mazinghien comprenant alors 1294 mencaudées, et le curé de Mazinghien fit connaître les biens meubles et immeubles de l'église.

Le 4 décembre 1789, nouveau décret concernant les droits de l'homme, la suppression des vœux monastiques, et la mise en vente des biens ecclésiastiques, qui avaient été proposé par Talleyrand, évêque d'Autun. Les municipalités furent autorisées à acquérir les domaines que la nation s'était appropriés ; elles avaient le droit de les revendre, si on leur en offrait au moins le prix d'estimation, établi proportionnellement au revenu de ces biens. On vit alors des particuliers de Mazinghien se rendre à Cambrai pour acheter des propriétés. Pour trouver des acquéreurs, on morcelait les grands domaines : la mise en vente du Bois de Ribaucourt fut faite par huitièmes. Le paiement pouvait

s'effectuer par douzièmes et par annuités ; on entra en jouissance dès le versement du premier terme.

Le 5 juillet 1790, fut rendu un décret qui divisait la France en 83 départements, chaque département en districts et chaque district en cantons. Le département du Nord fut partagé en huit districts. Le Cateau fit partie du district de Cambrai ; il devint le chef-lieu d'un canton qui comprenait 21 communes, parmi lesquelles Mazinghien.

Le 14 juillet 1790, jour anniversaire de la prise de la Bastille, on célébra dans toute la France la fête de la Fédération ; mais l'entrain ne fut pas bien grand à cause du décret du 12 juillet sur la Constitution civile du clergé : les curés devaient faire en public le serment d'être fidèles à la nation, au roi et à la loi, et d'obéir à la Constitution civile du clergé. La Société des Amis de la Constitution, formée au Cateau à l'instigation de Charles Mortier, veilla à l'exécution de ce décret dans le canton ; la société fondée à Catillon l'aida dans cette vilaine besogne. Mortier « ses chers patriotes » de lui dénoncer les personnes hostiles à la Constitution, afin qu'il put en informer le Club des Jacobins : « Mandez-moi si les curés ont prêté leur serment ; s'ils ne l'ont pas fait, j'en suis fâché pour eux. »

Tout en protestant de leur respect et de leur obéissance envers le pouvoir temporel, les prêtres du district déclarèrent « qu'ils avaient voué le même respect, la même obéissance à la puissance spirituelle de l'Eglise, et que, se considérant comme pasteurs loyalement institués, ils n'abandonneraient pas leur cher troupeau à des hommes qui se préparaient à entrer dans la bergerie comme des intrus, des voleurs et des larrons. »

L'abbé Lucas, notre curé, ayant refusé le serment fut remplacé par un carme du couvent de Landrecies, Laurent, qui lui fit endurer tout un système de taquineries. Tantôt l'église était fermée, les portes barricadées à l'heure qui lui avait été assignée pour célébrer ; tantôt calice, ornements étaient mis sous clef. La situation ne s'améliora pas, car Laurent finit par refuser l'usage des ornements sacrés. Lucas en fut réduit à solliciter l'intervention du district « à la fin qu'il fut fait défense à Laurent de l'inquiéter dans la célébration de sa messe, et de lui ordonner de laisser libres les ornements et les vases nécessaire à cet effet. »

Toutes ces vexations faites au curé fidèle attisèrent au constitutionnel Laurent un profond mépris ; la cocarde nationale ne le protégeait même pas contre les railleries de la population à laquelle il s'était imposé. Ainsi le 3 mai 1791, le jureur de Mazinghien, l'ex-carme Laurent porta plainte contre Charles Lorriaux, d'Avesnes-le-Sec, pour insultes au ruban national dont il s'était affublé (Veston ?).

Le 14 décembre 1791, parut un décret qui prescrivait aux municipalités de veiller avec soin sur l'instruction de la jeunesse. Ce n'était plus des chrétiens que l'on se proposait de former, mais de jeunes citoyens et citoyennes pénétrés de tous les principes de la Révolution ; aussi était-il recommandé d'exiger des maîtresses et des maîtres le serment civique, selon les décrets des 22 mars et 27 avril 1791.

On comprend que les religieuses du Saint-Esprit qui, jusqu'à cette époque, avaient tenu les écoles de filles au Cateau, aient refusé de prêter ce serment qui blessait leur conscience. Parmi elles, se trouvait Célestine Wuibail de Mazinghien.

En décembre 1792, « afin que rien ne vint réveiller et troubler la conscience des patriotes, toute manifestation publique du culte fut interdite » ; plus de processions, plus de sonneries de cloche. D'ailleurs l'église fut vendue à un sieur Durut de Douai, et pour la rendre inutilisable, les portes et fenêtres furent transportées au Cateau. Déjà même l'acquéreur s'apprêtait à démolir l'édifice et ses ouvriers escaladaient le toit pour décrocher la croix qui surmontait le clocher. Mais 4 femmes de la Petite Rue, parmi lesquelles Mme Wattremez, née Becquigny, dont la maison sert actuellement de laiterie à M. Roisin-Caverne, et Madame Dujardin, qui habitait un petit immeuble bâti à l'emplacement de la grange de M. Dehon, forcèrent les démolisseurs à suspendre leurs travaux ; elles allèrent même au Cateau chercher les portes et fenêtres enlevées. Tandis que la Révolution battait son plein, la guerre était déclarée à l'Autriche et tout le pays fut bien éprouvé. Les villages situés sur les rives de la Sambre furent sans cesse traversés par des soldats. Souvent, c'était le matin les Français ; l'après-midi, les Autrichiens ou les Anglais ; les fusillades crépitaient, le canon grondait.

Lors d'un passage de troupes fut tué :

Dewez, fermier à Ribaucourt. Voici son acte de décès :

« Dewez Aimable, tué à l'ennemi, le 17 avril 1794, fils de feu Pierre-Joseph Dewez et de Marie-Madeleine Devaux (?), tous deux cultivateurs.

Signé : Canonne, Greffier. »

Dans le combat qui eut lieu sur le pont de la Sambre à Catillon, les Français, qui n'étaient pas en force, durent battre en retraite sur la redoute établie au Nouveau-Monde et occupée par la légion dite de St Denis. Attaqués et battus par les Autrichiens, ils furent forcés de reculer jusqu'à Gembremont (?) (route de Basuel à Catillon). Cette dernière redoute fut encore enlevée.

La légion de Saint-Denis voulut gagner le Bois l'Evêque pour échapper à la cavalerie ennemie, mais ne put y parvenir, car, arrivé à la voie du Cerisier, vers Ors, elle se vit barrer le passage ; alors elle se forma en carré, mais attaquée de deux côtés à la fois elle fut entièrement détruite, on ne fit aucun prisonnier.

Sans doute on plaignit leur sort, tout en reconnaissant que cette défaite était un châtimeut. Cette légion de Saint-Denis avait été la terreur du pays, elle s'était surtout signalée par sa rage contre les églises et les objets de piété ; les légionnaires avaient brisé la croix et les statues des saints dans l'église de Catillon ; ils avaient posé le Christ sur les hauteurs d'une redoute, la veille même du combat. Une autre redoute avait été établie par les Français à la Haie-Tonnoille et il y eut un sérieux engagement. Les Autrichiens postés à la Louvière firent jouer leur batterie sur cette redoute : aux Quatre Chemins, la route de Mazinghien fut jonchée de cadavres qui furent enterrés dans les fossés sur les bords des champs ; un seul régiment, les Hussards Rouges, y arrêta pendant un jour la marche des Autrichiens, et la bataille se continua vers Mazinghien où les Autrichiens démolirent la redoute située derrière le cimetière actuel. De là, se dirigeant vers le Jonc de Mer, ils détruisirent la ferme Toilliez et un sérieux engagement eut lieu au-delà de Basuel, à l'endroit où l'on a bâti le pont du chemin de fer.

La tradition rapporte que le sang coulait dans le ruisseau.

A la jonction du Chemin de Gourgouche et de Catillon, au lieu dit « le Dieu de Gamblot » (?), un escadron anglais, commandé par un capitaine, rencontra un homme du pays, nommé Méresse. Quelques soldats lui demandèrent s'il n'avait pas vu dans le pays des « Carmaglots » (terme de dérision pour désigner les Français). Sur sa réponse négative : « Il faudrait, dit le capitaine, une chandelle pour les voir en plein midi. »

Ces mots échangés, les Anglais se dirigèrent vers Gourgouche, entrèrent dans une ferme, se firent servir à boire et à manger et se livrèrent au pillage.

Pendant ce temps, notre Méresse continua sa route vers le Petit Cambrésis où il rencontra un détachement de cavaliers français. En bon patriote, il leur dit les termes de mépris du capitaine anglais et leur indiqua un beau coup à faire. « Où sont ces Anglais ? » clamèrent les Français. Méresse servant de guide, la troupe se dirigea vers Crapaumez et vint déboucher sur les champs derrière Gourgouche. Une vedette ayant donné l'alarme, les Anglais furent tués ou mis en fuite. Le capitaine, lui aussi, s'était sauvé à travers champs ; traversant le chemin de la Louvière, il allait gagner Catillon quand il fut rejoint par un soldat français qui le tua d'un coup de sabre.

En 1793-94, Gourgouche eut beaucoup à souffrir de l'invasion étrangère. Les Autrichiens y avaient un parc d'artillerie et un piquet montait la garde à la ferme de Mallicourt. Plusieurs rencontres eurent lieu dans les environs. Deux régiments français battant en retraite par le bois de Catillon, traversèrent le Rejet, furent cernés et perdirent beaucoup de monde. Plusieurs soldats français furent enterrés à l'emplacement des écuries de la ferme Béra.

Le terrible hiver de 1794 vint ajouter la misère aux horreurs de la guerre, un grand nombre de personnes périrent de faim et de froid : « Dès le mois de mars 1795, la disette fut extrême dans toute la contrée où les armées ennemies avaient séjourné. Ceux qui avaient encore quelques ressources se procuraient du pain, mais à un prix excessif ; le mencaud de blé valait douze écus en argent de Cambrai... La détresse augmenta jusqu'au 1^{er} aout ; le seigle n'était pas encore mûr ni même l'orge sur lesquels on comptait depuis longtemps. On mangea le reste de l'avoine avec laquelle on faisait une sorte de bouillie qu'on allongeait avec des herbes potagères, des épis d'orge qu'on arrachait dans les champs. Il fallut vivre de rien pendant les trois semaines du retardement inattendu de la moisson. Plusieurs regardaient cette calamité comme un effet de la vengeance divine et revinrent à la religion de leurs pères. Un pain de section, dont souvent les chiens ne voulaient pas, était la nourriture du peuple, et la portion ordinaire ne suffisait pas pour l'empêcher de mourir de faim » (Dr Bombart)

La Convention nationale (janvier 1795), délivrée de la tyrannie de Robespierre, abandonna peu à peu la Constitution de 1793 et les principes exécrationnels qui en étaient la base ; elle supprima les clubs et sociétés populaires, les comités et les tribunaux révolutionnaires ; elle rappela en France tous ceux qui, n'étant ni prêtres ni nobles, n'en étaient sortis qu'à cause du régime de la Terreur. En conséquence, un grand nombre d'habitants revinrent dans leurs communes, dit le Dr Bombart, et s'y firent réhabiliter ; mais ils trouvèrent leurs maisons dévastées et leur mobilier gaspillé, et il a fallu qu'ils comparussent avec les prétendus acquéreurs à qui on avait déjà vendu quelques-unes de

leurs propriétés foncières. « La Convention, ayant fait entrer dans les administrations des hommes probes à la place des agioteurs et des sans-culottes, des discussions s'élevèrent entre ces derniers et leurs remplaçants qui, naturellement, entendaient avoir en main tout ce qui avait trait à l'administration des communes. C'est ainsi qu'à Mazinghien, Germain Lancelle, qui s'était emparé des registres, ne consentit à les remettre au conseil municipal que moyennant récépissé. Voici la lettre qu'il fit parvenir aux édiles municipaux - nous ne pouvons résister au plaisir de transcrire ce morceau de littérature ? :

« Au citoyens, citoyens au conseil générale
de la commune du Mazinghien

Au citoyens

« Citoyens du conseil générale de la commune du Mazinghien, cy je vous écris cette ligne pour vous faire savoir que je connoit parfaitement bien la loi - il est de raison que le registre de naissance soit ranceblé ensemble, il ne me falloit point une cinification pour que je remette le registre entre vos main atandus que ce la bonne raison mai auparavant que je vous remesse le registre entre vos main, il me faut un recipissé dont ont voilà la marche. Savoir :

« Un registre de l'année 1770, un registre de 1755 et 1756 et 1757, un registre de 1765, un registre de 1725, un registre de 1781, un registre de 1788, un registre de 1784, un registre de 1785, un registre de 1772, un registre de 1791, un registre de 1789, un registre de 1786, un registre de 1782, un registre de 1719 - le tout quatorze registre dont je demande un recipissé signier du conseil municipal, demambre qui save signier, la plus grande part ne save point leur croisete.

Salut et amitiés

Germain Lancelle »

Ce document nous révèle l'esprit supérieur du sieur Lancelle et nous comprenons, après cette lecture, que Germain ait cru bon de s'emparer du pouvoir à la faveur de la Révolution ; qui donc était plus apte que lui !

« La Convention avoua qu'il y avait un Dieu et qu'il fallait à tous les hommes un culte de la divinité ; dès le mois de janvier 1795, elle décréta la liberté de tous les cultes. On permit donc aux prêtres catholiques qui étaient restés enfermés dans les maisons de réclusion, et qu'on mit en liberté, de dire la messe dans des lieux particuliers. On souffrit que d'autres, qui avaient trouvé un moyen de se cacher, la disent de même. » (Dr Bombart)

Malheureusement, ce moment de paix accordé à l'Eglise ne dura guère ; la Convention voulut exiger des prêtres de nouveaux serments que réprouvait leur conscience. Le 25 octobre 1795, elle ordonna l'incarcération et la déportation de ceux qui se refusèrent à prêter ces serments.

Le Directoire qui succéda à la Convention - 27 octobre 1795 - n'agit pas avec moins de rigueur envers le clergé ; dans un ordre donné aux directions départementales, il dit au sujet des prêtres : « Désolez leur patience ; environnez-les de votre surveillance ; qu'elle les inquiète le jour, qu'elle les trouble la nuit ; ne leur donnez pas un moment de relâche. »

En ce qui concerne l'administration civile, la loi du 19 vendémiaire créait, au dessus des municipalités communales, un pouvoir cantonal réunissant dans ses mains l'administration générale du canton avec une partie des pouvoirs exercés par les districts, tels que la régie des domaines et les affaires de l'émigration. Des commissaires nommés par les directeurs exécutifs installaient ces nouvelles administrations cantonales. Celles-ci, composées de l'agent municipal et de l'adjoint de chaque commune, se réunissait au chef-lieu de canton et formaient avec ce chef-lieu l'assemblée primaire cantonale.

Pour Mazinghien, l'agent municipal fut Germain Lancelle et l'adjoint Antoine Soufflet.

Le procès-verbal de leur installation est ainsi libellé :

« Le 28 brumaire an IV, à 2 heures de relève, par devant nous, Maire et Officiers municipaux de la commune du Cateau, chef-lieu de Canton, en présence du citoyen Lenoir, commissaire du directoire exécutif, ont comparu : Germain Lancelle, agent municipal, et Antoine Soufflet, adjoint de la commune de Mazinghien.

« Lesquels, après avoir fait lecture des procès-verbaux de leurs nominations respectives, les avons conformément à l'art. 39 de la loi du 19 vendémiaire dernier, installés pour composer l'administration municipale du Cateau, et, à l'instant, ils ont fait et prêté serment de bien et fidèlement d'administrer ladite administration et de maintenir de tout leur pouvoir la liberté et l'égalité. »

Suivent les signatures

C'était donc le régime de la Terreur qui réapparaissait après un moment d'accalmie.

Missionnaires :

La population, qui avait entendu le récit des traitements barbares dont les prêtres les plus dignes étaient les victimes, accueillit avec empressement les missionnaires qui venaient au péril de leur vie baptiser les nouveaux-nés, réconcilier les pécheurs, célébrer les saints mystères, distribuer aux fidèles le pain des forts et assister les mourants. Parmi ceux qui ont visité le plus la paroisse de Mazinghien et y ont exercé leur périlleux ministère, nous pouvons citer M.M. Lemaire, Delcroix, Coupé et Maréchal.

M. Albert Lemaire naquit à Fontaine-au-Pire le 28 mai 1765. Il goûta d'abord toutes les amertumes de l'exil, puis, rentré en France, il parcouru pendant huit ans le Cambrésis et le Hainaut portant sur le dos le sac de marchand de fil, déjouant les ruses des ennemis de la foi et échappant d'une manière providentielle aux recherches des gendarmes. Il fut d'abord nommé curé d'Hem-Lenglet, puis successivement vicaire de St Géry à Cambrai, curé de Rieux et, en 1814, doyen de Solesmes où il mourut le 20 février 1821.

Le 28 juillet 1799, après les fiançailles, la dispense des bancs et le consentement des parents, nul empêchement ne s'étant rencontré, la bénédiction nuptiale fut donnée par M. Lemaire à François Monvoisin et Marie Selliez, de Ribaucourt. Le 10 février 1800, il baptisa Marie-Magdelaine André, le 10 janvier, Agnès Caverne née en 1794 et Jean-Baptiste Caverne né en 1798.

Le 11 février à Ribaucourt, il conféra le baptême à Constant Selliez et à Marie-Catherine Monvoisin, née en 1798. Le 14 avril, il réhabilita le mariage qu'avait contracté devant l'officier civil Charles-Louis-Joseph Lefebvre et Marie-Françoise Decossin.

Le 26 mai : baptême de Marie-Anne Méresse née en 1799 ; le 10 août : Catherine Mairesse née en 1798 ; le 6 août : Jean-Baptiste Stevance né en 1798 ; le 7 août : Marie-Thérèse Canonne née en 1799 ; le 7 août : Henriette Bernoville née en 1798, Jean-Baptiste Bernoville né en 1800, Louis Bernoville né en 1795. En 1801, le 7 juin, le même M. Lemaire baptisa Jean Lemaire et Romaine Wallerand.

En 1802 nous trouvons encore les actes de baptême de Antoine Martel né en 1799, d'Augustine Martel née en 1801, de Célestine Tricot née en 1798, de François Tricot né en 1802, de Sophie Tricot née en 1795 et de Pierre-Joseph Desvigne né en 1798, signés par M. Lemaire.

M. François Delcroix, qui a laissé dans toute la région un souvenir impérissable, était né à Rombies le 18 août 1760 de François-Joseph et de Marie-Agnès-Françoise Solier, son épouse, née à Houdain-lez-Bavay. Il fut successivement vicaire d'Artres, de Marez, de Valenciennes (St Nicolas) et du Quesnoy où il trouva la Révolution. Il émigra en 1791 et se retira en Autriche. Il rentra en France, probablement après la prise de Valenciennes par les Autrichiens, et n'en sortit plus. Doué d'une force athlétique, d'une âme ardente, d'un caractère ferme et d'un imperturbable sang-froid qui le faisait passer sans crainte à travers les plus grands périls, il joignait à ces qualités naturelles une foi vive, une piété douce et affectueuse et une tendre charité pour les malheureux.

Il faillit payer de sa tête son dévouement à la religion. Il sortait du Quesnoy : deux gendarmes s'avancent à sa rencontre : « Dis donc, lui crie l'un d'eux, sais-tu si le calotin Delcroix est encore dans la ville ? » « Il y était il n'y a pas longtemps, répond le prêtre, mais il n'y est plus. » « Saurais-tu nous dire où il est ? » « Vous dire où il est serait chose un peu difficile ; mais je sais bien quand il est parti, il avait l'intention d'aller à Louvignies. » Les gendarmes rebroussent chemin ; l'abbé Delcroix les accompagne, cause, rit avec eux, enfin arrivé à Louvignies il prend une autre direction et les laisse enchantés de l'agréable rencontre qu'ils viennent de faire.

De lui, il nous reste pour 1801 : le 9 mai, le baptême de Théodore Martel né en 1800, Grégoire Lefebvre né en 1800, Antoine Becquigny né en 1800 ; le 11 mai, Pierre-Joseph Carlier né en 1798, et le mariage de Joseph Pruvot âgé de 66 ans avec Marie Dupont, 76 ans.

Liebert Coupé, recteur de Busigny, baptisa en 1800, le 28 octobre, Henriette Felbacque née en 1799, Marie Felbacque née en 1794, Marie-Catherine Felbacque née en 1794, Marie-Rosalie Felbacque née en 1798. Tous ces enfants ont eu comme parrain Locqueneux Théophile.

Maréchal

Remarque importante : presque tous les enfants baptisés durant la tourmente révolutionnaire le furent sous condition. Les sage-femmes les ondoyaient en attendant le passage du missionnaire qui recommençait conditionnellement.

Le zèle des missionnaires était secondé par le dévouement de courageux paroissiens qui n'hésitaient pas à s'exposer à la mort pour cacher dans leur maison les prêtres fugitifs et leur donner le moyen de célébrer pendant la nuit le saint sacrifice de la messe. La famille Poirier, qui habitait près de l'église, partagea avec la famille Dewez de Ribaucourt cet honneur et ces périls.

Lorsqu'on voulait faire connaître aux fidèles de la paroisse la présence d'un missionnaire et la maison où il devait célébrer la messe la nuit suivante, on avait recours à diverses industries pour ne pas donner l'éveil aux farouches républicains de l'endroit. Une des plus ordinaires était de glisser un billet entre les vêtements d'un enfant et d'aller ainsi de maison en maison, comme par manière de promenade. Les personnes qui étaient dans le secret prenaient l'enfant dans leurs bras, et, tout en le caressant adroitement, tiraient le billet caché dans son corsage, puis, après en avoir pris rapidement connaissance, le remettaient en place.

A Mazinghien, comme dans la plupart des communes, le peuple abandonnait de plus en plus le curé intrus dans l'église usurpée. Il semble bien qu'elle n'ait jamais été convertie en temple de la Raison, mais qu'elle n'ait servi qu'au culte schismatique.

- III - Après la Révolution -

Pendant la période qui suivit la Terreur jusque vers 1803, le brigandage se donna carrière, surtout dans les campagnes, grâce au relâchement et à la désorganisation des services publics. Des bandits envahissaient les maisons isolées et « chauffaient » les pieds de leurs victimes, jusqu'à ce que, vaincues par la douleur, elles eussent déclaré où elles avaient déposé leur argent.

Le Rejet-de-Beaulieu était, paraît-il, un repaire de Chauffeurs ; ils avaient formé une bande qui avait un mot d'ordre, un chef ; chacun des brigands portait un nom de guerre, connu seulement entre eux. Le capitaine, dont le nom de guerre était « Bâton », allait à cheval à la tête de sa troupe. Les lieux écartés qu'ils choisissaient et les bois, dérobaient leurs démarches et leur prêtaient un asile presque sûr. Dans les hameaux ou dans les villages voisins, ils volaient des vaches, qu'ils dépeçaient au vu et au sus de tout le monde. Ils pénétraient dans les maisons, dans les granges, dans les greniers, et la

terreur était si grande qu'on n'osait ni réclamer, ni se plaindre. Dans une nuit d'hiver, ces brigands firent une excursion du côté de Landrecies. Pénétrant dans la maison de la « Cense Tronée », sise à Ors, sur l'ancienne route de Landrecies, vers la Folie, ils chauffaient les pieds aux personnes de la maison pour les forcer à déclarer où était leur argent. A la ferme de Beaurepaire, sur la route de Guise, ces voleurs pénétrèrent nuitamment dans la pâture de M. Meurant et y firent une razzia complète de ses pommes. Le fermier, entendant du bruit, y courut : « N'allez pas plus loin, lui crièrent les brigands. » « Ne serais-je pas ici le maître ? » répliqua-t-il. Au même moment, un coup de feu l'atteignit en pleine poitrine ; il tomba raide mort aux pieds de sa femme.

Au bois de l'Abbaye, une vieille fille du nom de Lefebvre demeurait seule dans la maison. Les brigands se présentèrent la nuit pour lui enlever ce qu'elle possédait. Ils firent un trou à la muraille et allaient pénétrer par cette ouverture. La vieille fille eut le courage de s'y présenter, et une bêche à la main elle était résolue à frapper le premier qui mettrait la tête à cette brèche. Les menaces et son sang-froid mirent en fuite les brigands.

Bonaparte, arrivant au pouvoir, fit bientôt disparaître ces brigands ; une grande partie de la bande fut arrêtée ; les deux plus coupables furent condamnés à mort et exécutés. Seize autres furent condamnés aux fers.

Repaire de brigands et de voleurs, sans doute, mais notre contrée de Mazinghien-Rejet fut aussi la patrie de cœurs généreux et vaillants. Citons le sergent Wallez, Joseph Demarez et Jean-Hubert Fournier. Wallez Jean-Baptiste, sergent-major au 13^{ème} régiment d'infanterie légère, chevalier de la Légion d'honneur, naquit à Rejet. Le 20 août 1812 il fut fait prisonnier à Calon (?), avec le corps d'armée du général Vendôme et faisait partie d'une colonne escortée par 52 Prussiens. En traversant un bois, nos soldats chez qui l'adresse seconde souvent la bravoure se mirent à crier : « Voilà les Français ! Voilà les Français ! » Wallez qui s'aperçut du trouble des casques à pointe fit aussitôt main basse sur ses conducteurs, parvint à rassembler 25 hommes de son régiment et fit mettre bas les armes aux 52 Prussiens qu'il ramena presque seul à l'armée française se trouvant à deux lieues de là, la plupart des militaires qui formaient la colonne s'était dispersés afin de n'être pas repris.

L'intrépide Wallez avait antérieurement dans plusieurs circonstances donné des preuves du plus grand courage, notamment le 19 avril 1809 devant Landshut, où avec deux carabiniers de son régiment il alla couper sous une grêle de mitraille le câble de plusieurs bateaux que foudroyait l'artillerie autrichienne. Cette action eut lieu en présence du maréchal Davout qui promit alors de le récompenser, c'est ce qui lui valut la décoration de la légion d'honneur : distinction bien rare chez les sous-officiers.

Wallez fit dans la suite partie de la garnison de Dantzig, dont la misère fut si extrême.

Il mourut en 1837, laissant 4 enfants.

Son nom figure à l'Arc de l'Etoile, à Paris.

Joseph Demarez, soldat prudent et déterminé sur lequel ses chefs pouvaient entièrement compter, fut un jour chargé d'escorter en ordonnance le général Carlier. Celui-ci découvrant dans la plaine sept paysans armés (c'était en Espagne) dit : « Si j'avais ici quatre de mes hussards, je ferais prendre ces sept hommes. » Demarez, piqué

de cette parole et sentant que le sang français coulait dans les veines des chasseurs comme des hussards, dit à son voisin : « Camarade, si tu veux nous irons les prendre à deux. » « Non, répond l'autre, nous ne sommes pas assez forts. » « Tu ne veux pas venir, eh bien, j'irai seul. » Et en même temps, il pique des deux et se dirige vers les individus ; ceux-ci le voyant approché d'un air si déterminé tirent sur lui... et le manquent, et Demarez arrivant sur eux, le pistolet à la main, en renverse deux, met un troisième en fuite et ramène les autres au général Carlier en disant : « Voyez, général, il ne faut pas quatre hussards pour prendre 7 hommes. »

Au moment des Cent Jours, Demarez alla rejoindre à Cambrai le maréchal Lefebvre qui commandait les chasseurs de la garde, et à Waterloo, ayant eu 3 fois des chevaux tués ou blessés sous lui, 3 fois il se remit au combat avec la même ardeur et le même sang-froid. Le maréchal Lefebvre, témoin de son intrépidité, le nota sur son calepin et nul doute qu'il eut obtenu la croix si Napoléon se fut maintenu.

Jean-Hubert Fournier, décoré de l'ordre de Léopold, naquit à la Lorette et partit à 21 ans en qualité de chasseur pour la maison de M. Desmans, seigneur de Bruxelles qui avait droit de chasse sur tout le territoire. Lorsque la révolution belge éclata, Hubert partagea l'enthousiasme national et combattit avec intrépidité pour l'indépendance de sa patrie adoptive, voisine de sa vraie patrie. Le 23 septembre, il fut blessé dans les rues de Louvain au cours d'un combat et reçut alors la croix de Léopold. Il mourut à Malines le 6 février 1839.

Jusqu'en 1815, il ne se passa à Mazinghien rien de remarquable. Le village commençait à se remettre, un peu à la fois, des graves dommages que lui avaient causés les guerres de la Révolution, quand nos pères virent réapparaître des soldats (juin 1815). C'était les Anglais venant de Landrecies et passant ici pour aller assiéger Cambrai. Fort heureusement, ils ne stationneront qu'un jour, derrière l'église, dans la propriété de M. Poirier.

Peu après arrivèrent des Russes qui occupèrent Mazinghien pendant un an. Aucun document officiel, ni aucune tradition n'a pu nous indiquer leur nombre, même approximatif. Tout ce que nous avons appris, c'est qu'ils étaient campés en face de la maison de Mlle Elise Richard et qu'en général ils vivaient en bons termes avec la population.

Sur le point de quitter Mazinghien, certains d'entre eux allèrent faire leurs adieux à Antoine Soufflet, celui-là même qui fut l'adjoint de Germain Lancelle, et tout en causant avec Soufflet qui déjà était au lit, un Russe assis près de la cheminée enlevait ses souliers usagers pour prendre ceux de Soufflet qui étaient en excellent état. L'opération terminée, tous se levèrent : « Au revoir, monsieur Antoine. » « Ah ! je regrette bien votre départ, dit Soufflet, car votre compagnie charmait les longues soirées d'hiver ; c'est toujours comme cela, les bons s'en vont et les méchants restent. » « Oui, répartit le Russe aux souliers neufs, les bons s'en vont et les méchants restent. »

A l'année d'occupation succéda une année remarquable (1816) par le mauvais temps. Depuis le mois d'août jusqu'au mois d'octobre, la pluie tomba presque tous les jours. Les récoltes furent perdues et le blé germa avant d'être coupé. Le pain façonné avec ce grain était gluant et détestable à manger.

La France avait connu la grande Révolution ; Mazinghien allait avoir la sienne, plus modeste naturellement, mais toutefois très acharnée. C'est du moins ce que nous apprend ce titre sensationnel, relevé dans les archives paroissiales :

« 1836 - Révolution des Bancs »

Voici ce dont il s'agit :

Au lendemain de la tourmente révolutionnaire, M. Rogiez, curé, avait loué à vie les bancs de l'église, et ce pour un prix dérisoire. Le montant de ce revenu, figurant dans le budget de 1811, fut jugé insuffisant par l'autorité (18 F 10) qui fit l'observation suivante :

« Par une fausse interprétation du règlement, on a passé les bancs à vie ; cette passation est illégale et nulle, vu surtout qu'on n'a point demandé l'autorisation de l'évêque. Il faut donc ou repasser les bancs ou exiger des paroissiens qui les occupent une redevance qui ne pourra être au dessus de 70 Frs afin que l'on puisse pourvoir à la célébration du culte d'une manière plus décente. Il est d'autant plus de l'intérêt de la fabrique de ne point négliger la mesure qui lui est prescrite, que vu le défaut de ressources de la commune il est question d'examiner si l'on devra laisser subsister Mazinghien comme succursale. »

Les ordres de Monseigneur étaient formels : faute de les exécuter, une sanction serait prise... Mais la question était délicate pour M. Rogiez, car les paroissiens sont toujours fort susceptibles quand on veut toucher à leurs places d'église. Le brave curé temporisa tant et si bien qu'il mourut le 1^{er} juillet 1816 sans avoir apporté aucune solution à cette brûlante question.

De 1816 à 1835, il n'y eut plus ici de curé résident. Mazinghien fut desservi tantôt par les prêtres de Basuel ou de St Souplet, tantôt par le vicaire de Catillon. Septembre 1833 vit arriver M. Merlin ; le nouveau pasteur prit contact avec ses paroissiens, gagna leur confiance par sa bonté, son esprit surnaturel et, quand il crut avoir en main tout son monde, parla de la location des bancs : c'était au début de 1836. Les paroissiens furent convoqués à l'église.

L'annonce de cette réunion avait suffi pour surexciter les esprits. Chacun trouvait étrange cette nouvelle passation, puisque les places avaient été louées à vie, et se croyait lésé dans son bien. Le brave curé, qui entendait les cancans faits dans le village, se demandait avec anxiété comment l'affaire se dénouerait.

Cela dépassa toute imagination ! Quand M. Merlin voulut commencer l'adjudication des places, les paroissiens se mirent à insulter le curé, puis s'insultèrent entre eux, se reprochant des choses qui n'avaient trait aux bancs en aucune façon... Sorte de confession publique capable de faire rougir les anges et d'ébranler les colonnes du temple. Oubliant même qu'ils étaient dans le lieu saint, plusieurs en vinrent aux mains ! De là naquirent des haines, des rancunes qui durèrent longtemps, si bien que quinze ans plus tard, quand arriva M. Wyart, on parlait encore de la révolution des bancs. Quant à M.

Merlin, le plus à plaindre en cette affaire, il fut si navré d'un tel spectacle qu'aussitôt après il quitta la paroisse (février 1836).

Dix ans plus tard - juillet 1846 - le village fut désolé par un vaste incendie. Un jeune homme quelque peu simple d'esprit mit le feu à sa maison. Comme la plupart des habitations étaient couvertes en chaume, elles offraient aux flammes une proie facile. Onze maisons, situées entre l'église et la « Tête d'Etoupe », furent détruites. La Restauration des Bourbons, qui avait rendu le trône à Louis XVIII puis à Charles X son frère, fut suivie de la révolution de 1830 et de la monarchie constitutionnelle dont Louis-Philippe fut le premier et le dernier représentant. Une nouvelle révolution de 1848 renversa le trône que la révolution avait édifié et proclama la République.

Dans les plus humbles hameaux, comme dans les plus peuplées cités, des arbres, symbole convenu de la liberté reconquise, furent plantés en grande pompe et l'église fut invitée à les bénir. Cette cérémonie se fit à Mazinghien en avril et l'abbé Houyé dut répandre l'eau sainte sur l'arbre de la liberté. Quelque temps après, la population fut convoquée au Cateau pour nommer les représentants du peuple, puis en novembre à l'église pour que un Te Deum d'actions de grâces et consacrer par les prières de la religion la promulgation de la Constitution.

Depuis qu'elle avait écrasé les Autrichiens à Sadouva en 1866, la Prusse se préparait activement à se mesurer avec nous. Le 15 juillet 1870, l'empereur Napoléon combla ses vœux en lui déclarant la guerre avec une inconcevable légèreté. La France, elle, malgré les affirmations solennelles du ministre de la guerre, n'était pas prête. En quelques semaines, elle vit ses armées humiliées comme peut-être elles ne l'avaient jamais été au plus mauvais jour de son histoire ! Bazaine s'enferma dans Metz avec son armée qui n'en sortira que pour être internée en Prusse. Tandis que le prince Frédéric-Charles le tient bloqué avec deux armées, les Allemands poursuivant leur marche envahissante rejettent le maréchal de Mac Mahon sous les remparts de Sedan, s'emparent des hauteurs qui dominent cette petite place et foudroient notre armée presque tout entière enfermée dans un cercle de fer. L'empereur est fait prisonnier avec 100.000 hommes, et le dimanche 4 septembre le pays apprend avec stupeur, et cet effroyable désastre, et la déchéance de l'empereur, proclamée à l'hôtel de ville de Paris par quelques députés de l'opposition.

Ce même jour, Landrecies fut inondé de soldats de toutes armes, qui accouraient du champ de bataille, mourant de faim et de fatigue. A peine reposés de quelques heures, ils s'acheminèrent en hâte vers les principales places du Nord, où une nouvelle armée allait se reconstituer.

Tout faisait craindre que le département fut prochainement envahi ; mais l'effort se porta autour de Paris. Ce ne fut qu'au commencement de 1871 que les hostilités se rapprochèrent de notre contrée. Après la bataille de St Quentin, où l'armée du Nord, sous les ordres de Faidherbe, fut, malgré d'héroïques efforts, écrasée par le nombre, deux corps de troupes prussiennes et saxonnes d'environ 3.000 hommes, détachées de l'armée du général Von Goeben se dirigèrent, l'un sur Catillon, l'autre sur Le Cateau ; ce dernier poussa, le dimanche 22 janvier, quelques reconnaissances jusqu'à Mazinghien. Des soldats logèrent ici deux jours, jetant l'épouvante parmi les habitants, tant à cause de leurs

casques à pointe que par leur facilité à s'approprier toutes choses. De plus, le canton du Cateau dut payer une contribution de guerre.

« Réquisition Allemande

« Par ordre du général en chef Von Goeben, commandant la 1^{re} armée allemande, le canton du Cateau-Cambrésis est chargé d'une contribution de guerre à hauteur de 25 francs par tête d'habitant.

« La somme est ainsi, fixée à 850.000 francs, payable en argent ou en valeurs.

Signé : Comte de la Lippe

Général de division. »

Dans sa séance du 9 février, le Conseil municipal s'occupa de cette contribution de guerre imposée par les Allemands. Fixée à 850.000 francs pour le canton, elle fut définitivement ramenée à 400.000 et la part de la commune fut avancée par de bons patriotes que l'on remboursa par annuités.

Grisés par le succès de la campagne de 1870-1871, les Allemands rêvaient plus que jamais de conquête, et la rançon de 5 milliards, versée par la France, fut principalement employée à perfectionner leurs armes et à fabriquer des munitions : être la première nation du monde et dominer l'univers, telle était leur modeste ambition.

Par ailleurs la nation teutonne, essentiellement prolifique, trouvait ses frontières trop resserrées. Le Kaiser crut donc en 1914 que ses hordes auraient vite fait d'écraser les fils unique de la famille française, et, qu'en raison de nos débauches comme de nos luttes intestines, la France était mûre pour l'esclavage. Méconnaissant tout traité et tout droit, il nous déclara la guerre : 2 août.

Chacun sait combien elle fut longue et dure pour les soldats comme pour la population civile. Dès le 26 août, un jeune homme de la paroisse, qui s'était quelque peu hasardé dans la campagne, tomba percé d'une balle. C'était André Richard qui, lors de la bataille du Cateau, se trouva pris sous le feu. Cette mort inopinée et l'intransigeance des Allemands, qui autorisèrent difficilement les parents de ce malheureux à ramener son cadavre chez eux, jetèrent l'épouvante parmi les habitants. Beaucoup s'enfuirent devant l'envahisseur, mais comme les casques à pointe apparaissaient partout, chacun fit l'impossible pour regagner son foyer. Et ce fut alors la triste et dure occupation qui dura des années. Logement perpétuel de troupes après la victoire de Joffre sur la Marne en septembre 1914, Mazinghien fut compris dans la zone d'opérations. Installation d'une kommandantur chez M. Richard Warin, près de la place, dont la principale fonction était d'opprimer et de dépouiller la population. Réquisitions de récoltes et d'animaux - pire que cela, réquisition d'hommes, rien ne manqua pour le supplice de la population.

Dès décembre 1916, tous les hommes et jeunes gens de 18 à 60 ans durent répondre chaque mois à l'appel fait sur la place par le commandant allemand. Vision navrante, sorte de marché, de traite d'esclaves où l'on examinait la vigueur et les aptitudes d'un chacun, pour l'envoyer travailler aux champs, dans la forêt Mormale (sic) ou le Bois l'Evêque, sur la voie ferrée et dans le camp maudit de Conflans.

Les femmes et les jeunes filles n'échappèrent pas à l'emprise allemande ; mises en colonnes, elles durent travailler pour l'ennemi sous la surveillance d'un ou de plusieurs soldats. Et la guerre ne prenait jamais fin ; des semaines, des mois, des années s'écoulèrent ! La fameuse « *Gazette des Ardennes* », rédigée par des pro-Allemands, semait le découragement parmi les habitants ! Pouvait-on espérer voir la fin de nos malheurs ?

En 1917, arrivèrent ici les évacués de Moislain (?) et de Saint-Quentin ; ayant dû fuir sous la mitraille, chargés seulement de quelques hardes, leur venue souleva de bien tristes pensées dans les esprits : « Qui sait si un jour nous ne devons pas fuir également ? » Ce mot était sur toutes les lèvres, il devait trouver sa réalisation le 9 octobre 1918. A cette époque le front allemand était percé en plusieurs endroits, la fameuse ligne Hidenburg qui se trouvait vers St Quentin avait été franchie par nos troupes ; l'ennemi se retira sur la Selle, à St Souplet, et, dès lors, Mazinghien dut être évacué. Spectacle lamentable que ces convois de femmes, d'enfants et de vieillards partant vers l'inconnu, avec la certitude de ne plus rien retrouver au foyer. Une partie de la population - les malades et les vieux - fut logée dans l'église de Catillon, puis dirigée vers les camps de concentration de Bachant où mourut M. Herbaux, atteint de la fièvre espagnole.

Les autres avaient pris la direction de Cartignies : là, Mme Delattre, évacuée de St Quentin à Mazinghien, eut la douleur de voir expirer sur le trottoir sa fille malade. Prisches, Dompierre, Etroeungt reçurent également de nos gens qui ne purent rentrer chez eux qu'après l'armistice vers le 15 novembre 1918.

« Rentrer chez soi » est une façon de parler, car Mazinghien était presque entièrement anéanti : les dégâts s'élevaient à 96 %, le village avait subi un double bombardement. Les Anglais, venant de Busigny-St Souplet, avaient lancé ici leurs obus afin de faire reculer les Allemands ; la reprise du hameau de l'Arbre de Guise avait été particulièrement dure. Dans le chemin du Petit Cambrésis, les alliés s'abritaient derrière la voie ferrée de St Souplet ; l'Arbre de Guise fut pris et repris, puis abandonné par les Allemands après dix jours de lutte acharnée.

Le centre du village n'eut pas un meilleur sort : en se retirant vers Rejet de Beaulieu et le canal, les Allemands arrosèrent copieusement Mazinghien de leurs obus, que, une seule maison de la Petite Rue ne fut pas atteinte. Content néanmoins d'avoir retrouvé le pays natal, chacun s'installa de son mieux dans un coin d'étable ou un fournil non éventré par la mitraille : on étaya les murs lézardés, le carton bitumé cachait les plus grands trous des toitures, le papier huilé tint lieu de vitre, et la vie paisible recommença.

Cependant bien des familles demeurèrent dans une profonde tristesse en raison des nombreuses victimes de la guerre ; des prisonniers civils ou des soldats morts à l'hôpital ou tombés au champ d'honneur, on connut tous les noms et d'abondantes larmes coulèrent dans les foyers endeuillés. Trop longtemps attendue, la victoire nous avait coûté fort cher.

Enfants de Mazinghien tombés au Champ d'Honneur

- Jean-Baptiste Roger, mort à Sébastopol, campagne de Crimée
- Etienne Pelletier, mort à Puebla, campagne du Mexique
- Henri Gantois, du 24^{ème} de ligne, mort à Bapaume, campagne de 1870
- Achille Hannappes, mobile, mort à St Quentin, 1870
- Joseph Binot, mobile, mort à St Quentin, guerre de 1870
- Joseph Pollet, 65^{ème} de ligne, mort à St Quentin, 1870
- Joseph François, mobile, blessé à Pont-Noyelles, mort à Mazinghien
- Basquin, 24^{ème} de ligne, mort à l'hôpital de Versailles
- Apollinaire Nicolas, 91^{ème} d'infanterie, mort à l'hôpital de Mézières
- Alfred Noyset, 87^{ème} de ligne, mort à l'hôpital de Nancy
- Léon Blanchard, 153^{ème} de ligne, mort à l'hôpital de Toul
- Joseph Dosière, mort à Bonatré, Dahomey

- 1914 - 1918 -

Victimes Militaires

- Edmond Colle, tué à Morcourt, Somme, 18 juillet 1916
- Alfred Copin, 162^{ème} infanterie, mort à Montmédy, 8 mai 1915
- Jules Copin, 20 ans, 162^{ème} d'artillerie, tué le 21 septembre 1915
- Henri Dehon, 25 ans, mort le 27 septembre 1914
- Eugène Dumez, 151^{ème} régiment d'infanterie, disparu le 3 avril 1915
- Alexis Roger, 26 ans, tué à Guebvillers (Alsace), 22 juillet 1916
- Alexis Roger, 26 ans, 84^{ème} régiment d'infanterie, tué le 22 juillet 1916
- Léon Souffler, 35 ans, 91^{ème} régiment d'infanterie, tué à Mesnil-les- Hurlus,

le 13 mars 1915

- François Stevance, 42^{ème} chasseur à pieds, tué le 18 juillet 1916
- Henri Stevance, caporal, 347^{ème} d'infanterie, mort le 12 juin 1916
- André Waret, 24 ans, du 11^{ème} cuirassier, mort à Thiécourt le 7 mai 1918
- Eugène Manesse, 147^{ème} d'infanterie, tué à Mesnil-les-Hurlus, 11 mars 1915
- Marcel Mauguier, 21 ans, 64^{ème} d'infanterie, agent de liaison, mort le 29 août 1918
- André Richard, sous-officier, 26 ans, 4^{ème} chasseur d'Afrique, mort à Neusatz (Hongrie), 30 novembre 1918
- Albéric Sérurier, 109^{ème} rég. infanterie, 34 ans, disparu à N.D. de Lorette, 8 juillet 1915, caporal
- Anatole Stevance, 28 ans, 148^{ème} d'infanterie, mort le 10 novembre 1918
- Louis Tricot, infanterie, tué le 9 octobre 1918

Victimes Civiles

- Théotime Abraham, évacué de Péronne, mort à Conflans, 1917
- Eugène Binot, mort à Maubeuge
- Emile Capelier, mort à Maubeuge
- Désiré Defossez, mort à Conflans
- Edouard Sérurier, mort à Conflans, 10 février 1917
- Maurice Richard, 16 ans, tué par une balle ennemie, 26 août 1914
- Marie Roisin, tué par un obus à Prisches, 4 novembre 1918
- Florentin Vinchon, 59 ans, tué par un obus à Prisches 4 novembre 1918

Nota du transcripteur :

LA COMMUNE DE MAZINGHIEN A OBTENU LA CROIX DE GUERRE AVEC CITATION A L'ORDRE DE L'ARMEE POUR SES MERITES PENDANT LA PREMIERE GUERRE MONDIALE (J.O. du 24 août 1922)

